

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Renouvellement adhésion ADMQ et COMAQ
- 1.7 Renouvellement adhésion UMQ et FQM
- 1.8 Rénovation d'un local sous-sol salle municipale
- 1.9 Appel d'offre public réaménagement de l'accueil hôtel de ville Lac-aux-Sables
- 1.10 Entériner offre d'emploi coordonnateur loisirs, communication et vie associative
- 1.11 Renouvellement contrat annuel PG Solutions inc.
- 1.12 Mandat architecte pour surveillance des travaux, accueil hôtel de ville
- 1.13 Mandat services professionnels pour rénovations centre communautaire Hervey-Jonction
- 1.14 Avis de motion modification au règlement de contrôle et suivi budgétaire

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de décembre 2014
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, décembre 2014
- 2.4 Adoption règlement de taxation et de tarifications 2015 # 2015-523

3. Sécurité publique

- 3.1 Proposition embauche M. Yves Mongrain – pompier
- 3.2 Entériner l'embauche du directeur incendie dans le cadre de l'entente intermunicipale en incendie Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle
- 3.3 Entériner budget annuel entente intermunicipale en incendie
- 3.4 Demande Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour l'utilisation d'un terrain en terre publique secteur Tawachiche pour protection incendie
- 3.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 3.6 Camions incendies offres Les Pac
- 3.7 Renouvellement adhésion APOM
- 3.8 Dépôt démission chef aux opérations

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Entériner contrat analyse d'eau potable et d'eaux usées - Environnex
- 4.2 Confirmation de fermeture de portion de chemin inutilisé - lots 337-363-364
- 4.3 Entériner offre d'achat garage Les Entreprises St-Ubalde inc.
- 4.4 Rapport Travaux amélioration du chemin Tawachiche
- 4.5 Rapport MTQ amélioration du réseau routier local,
- 4.6 Règlement paiement dommage 1190, chemin Sainte-Marie
- 4.7 Demande remboursement pour bris chemin Tawachiche – M. Gilles Bronsard
- 4.8 Offre de contrat MTQ fauchage des abords de route

- 4.9 Contrat cueillette et transport conteneurs de matières résiduelles en métal
- 4.10 Adoption mandat et contribution 2015 Corporation du Transport adapté Mékinac

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt du rapport de l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
- 5.2 Renouvellement adhésion COMBEQ
- 5.3 Dossier révision dérogation mineure 148, chemin Touzin
- 5.4 Demande au CCU de recommandations suite aux avis de motion déposés pour la modification des règlements de zonage, d'urbanisme et de permis et certificats
- 5.5 Vérifications légales dossier clôture rue St-Alphonse
- 5.6 Dossiers cour municipale

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Festi-Volant Grandes-Piles
- 6.2 Entériner budget 2015, OMH Lac-aux-Sables
- 6.3 Inscription Fête des Voisins 2015
- 6.4 Fête Nationale 2015, secteur Hervey-Jonction

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Demande contribution annuelle OPP le Sablon d'Or
- 7.2 Varia
- 7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.4 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 13^e jour du mois de janvier deux mille quinze (13 janvier 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-01-001

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 13 janvier 2015 en ajoutant le point suivant :

7.2.1 Demande de suivi au MTQ pour le déneigement de la route 153 et de la route 363, secteur Lac-aux-Sables;

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2015-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de janvier 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2014 et devant être présentée au conseil;

2015-01-003

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 41

Fin : 20 h 01

1.6 Renouvellement adhésion ADMQ et COMAQ

2015-01-004

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise les ententes le renouvellement des adhésions :

- de la directrice générale et de la directrice-générale adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2015;

- de la directrice-générale à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Renouveau adhésion UMO et FOM

2015-01-005

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2015 et renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Rénovation d'un local sous-sol salle municipale

2015-01-006

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil autorise la rénovation d'un local au sous-sol de la salle municipale afin d'y aménager un espace de travail utilisé pour la bibliothèque et par le coordonnateur du projet Aînés et solidaires. Le budget alloué à ces travaux est de 4 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Appel d'offre public réaménagement de l'accueil hôtel de ville Lac-aux-Sables

2015-01-007

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables procède à un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville selon les plans et devis préparés par la firme Renée Tremblay architecte.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Entériner offre d'emploi coordonnateur loisirs, communication et vie associative

2015-01-008

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables entérine l'offre d'emploi pour le poste de coordonnateur loisirs, communication et vie associative. La nomination de la ressource aura lieu à une séance ultérieure suite aux entrevues et tests techniques.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.11 Renouveau contrat annuel PG Solutions inc.

2015-01-009

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables procède au renouvellement du contrat annuel 2015 de PG Solutions inc pour les logiciels Accès-Cité Finances et Territoires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.12 Mandat architecte pour surveillance des travaux, accueil hôtel de ville

2015-01-010

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables mandate la firme Renée Tremblay, architecte pour faire le suivi des dessins d'atelier et procéder à la surveillance des travaux de l'accueil de l'hôtel de ville pour un montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.13 Mandat services professionnels pour rénovations centre communautaire Hervey-Jonction

2015-01-011

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal dans le cadre des rénovations du centre communautaire Hervey-Jonction mandate :

- la firme Renée Tremblay, architecte pour procéder aux relevés, à l'élaboration des plans et devis, à la préparation de l'appel d'offre et la surveillance des travaux selon son offre de service datée du 8 janvier 2015 pour un montant de 7 650 \$ plus les taxes applicables;

- la firme Enerco Groupe-conseil s.e.n.c. pour procéder aux relevés, préparer les plans et devis des travaux d'électricité et de mécanique de bâtiment et effectuer une assistance durant la construction pour un montant de 5 910 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.14 Avis de motion modification au règlement de contrôle et suivi budgétaire

2015-01-012

MONSIEUR RÉJEAN GAUTHIER donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement de contrôle et suivi budgétaire.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de décembre 2014

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Sylvain Robert et par madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-01-013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 décembre 2014, au montant de 25 778,11 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 120 632,74 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 décembre 2014.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

aucun point

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, décembre 2014

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour décembre 2014.

2.4 Adoption règlement de taxation et de tarifications 2015 # 2015-523

Avant la présentation de cette résolution, monsieur Sylvain Robert mentionne que l'article 361 du *Code municipal* a été suivi durant l'élaboration de ce règlement et qu'il n'a pas participé à aucune délibération sur les sujets relatifs aux tarifications corporatives. La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des taux de taxation et de tarification pour l'année 2015;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 988 à 1000 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, imposer et prélever des taxes, dans les limites fixées par le code, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, et prélever toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour une charge spéciale quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil a adopté son budget pour l'exercice 2015 lors de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2014;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles pour lecture par les personnes présentes à la séance;

2015-01-014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier que le conseil municipal adopte le règlement 2015-523 fixant l'imposition des taxes, tarifications et compensations de l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Proposition embauche M. Yves Mongrain – pompier

Ce point est reporté à une séance ultérieure suite à l'entrée en fonction du nouveau directeur incendie.

3.2 Entériner l'embauche du directeur incendie dans le cadre de l'entente intermunicipale en incendie Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le processus d'embauche réalisé par le comité de suivi de l'entente intermunicipale en incendie de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT l'évaluation des tests techniques réalisée par une ressource formée et qualifiée en supervision d'un service de sécurité en incendie;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées et tests administratifs compilés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT le règlement régissant l'entente intermunicipale # 2013-511;

2015-01-015

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine :

- l'embauche de monsieur Christian Paré à titre de directeur incendie pour les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;
- la signature du contrat de travail débutant le 19 janvier 2015;
- les conditions du contrat de travail demeurent les mêmes qu'antérieurement pour ce poste.
-

Monsieur Yvon Bourassa et madame Julie Ricard, conseillers s'enregistrent contre cette proposition.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (4).

3.3 Entériner budget annuel entente intermunicipale en incendie

CONSIDÉRANT les rencontres réalisées pour le suivi de cette entente;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi de l'entente intermunicipale d'adopter un budget ne comportant aucune hausse;

2015-01-016

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine le budget annuel total pour l'année 2015 soit 92 769,68 \$ réparti également entre les trois municipalités soit une dépense annuelle de 30 923,23 \$ pour la municipalité de Lac-aux-Sables, soit le même montant que l'année 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.4 Demande Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour l'utilisation d'un terrain en terre publique secteur Tawachiche pour protection incendie

CONSIDÉRANT le plan d'action du schéma de couverture de risques en incendie pour la municipalité de Lac-aux-Sables relativement à l'implantation de bornes fontaines sèches;

2015-01-017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles l'autorisation d'utiliser un terrain en terre publique dans le secteur Tawachiche afin d'y installer une borne fontaine sèche pour les besoin en protection incendie. Le terrain est identifié par le matricule # 8399-60-2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables prévoit de poursuivre la formation débutée en 2014 de deux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables a offert un cours d'opérateur de pompes à deux pompiers au cours de l'année 2014;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

2015-01-018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.6 Camions incendies offres Les Pac

CONSIDÉRANT la résolution 2014-11-369;

2015-01-019

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à demander des offres à au moins deux recycleurs pour la vente et la disposition des deux véhicules incendies dont la municipalité se départie et à les vendre selon la meilleure offre reçue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.7 Renouvellement adhésion APOM

2015-01-020

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion pour l'année 2015 de l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.8 Dépôt démission chef aux opérations

2015-01-021

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accuse réception de la lettre, de monsieur Yvon Bourassa

datée du 8 janvier 2015, annonçant sa démission de son poste de chef aux opérations du service en sécurité incendie de Lac-aux-Sables, effective à compter du 31 janvier 2015.

Monsieur le maire remercie monsieur Bourassa pour ses années d'implication à titre de chef aux opérations et de directeur incendie pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Lac-aux-Sables.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Entériner contrat analyse d'eau potable et d'eaux usées - Environnex

CONSIDÉRANT les offres reçues pour les besoins d'analyse d'eau potable et d'eaux usées suite à une demande de soumission sur invitation;

2015-01-022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal entérine le contrat d'analyses d'eau potable et d'eaux usées à la firme Environnex pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Confirmation de fermeture de portion de chemin inutilisé - lots 337-363-364

CONSIDÉRANT la fermeture de tronçons de chemins par le passé notamment suite aux différentes modifications de l'emprise de la route 363;

2015-01-023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal confirme que les tronçons identifiés, au plan daté du 4 décembre 2014 sur une partie des lots 336, 337, 363 et 364 du 1^{er} rang Price, paroisse de St-Ubalde, ne sont plus utilisés à des fins publiques et sont fermés à toute utilité publique et à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Entériner offre d'achat garage Les Entreprises St-Ubalde inc.

CONSIDÉRANT le plan d'action 2015 indiquant que la municipalité prévoit centraliser ses espaces d'entreposage;

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT les différentes négociations concernant l'achat de l'immeuble du 450, rang St-Alphonse;

2015-01-024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise la signature, par le maire et la directrice générale pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, de l'offre d'achat tel que déposée le 13 janvier 2015 concernant les conditions d'achat de l'immeuble du 450, rang Saint-Alphonse appartenant à Les Entreprises St-Ubalde inc.

Madame Julie Ricard et monsieur Yvon Bourassa, conseillers s'enregistrent contre cette proposition.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (4).

4.4 Rapport Travaux amélioration du chemin Tawachiche

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux d'amélioration des approches de ponts du chemin Tawachiche en 2014;

2015-01-025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu :

- que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Tawachiche pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Rapport MTO amélioration du réseau routier local,

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux d'amélioration sur les chemins du réseau routier local en 2014, plus particulièrement l'élargissement de l'accotement de la rue Cloutier, le revêtement et mise en forme d'une portion de la rue Côté et de la rue Auguste-Lagacé, le profilage de fossés sur une portion du chemin Saint-Alphonse et le rechargement d'une portion du 3^e rang;

2015-01-026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

- que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins ci-haut nommés pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Règlement paiement dommage 1190, chemin Sainte-Marie

CONSIDÉRANT l'entente relative à des dommages causés à l'installation électrique de l'immeuble situé au 1190, chemin Sainte-Marie en novembre 2013 lors de travaux effectués par un sous-traitant et la municipalité;

CONSIDÉRANT que le sous-traitant et la municipalité paie chacun 50 % des frais facturés;

2015-01-027

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal autorise le paiement du solde résiduaire de 765,34 \$ à Les Entreprises St-Ubalde inc représentant le solde à payer de la part municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Demande remboursement pour bris chemin Tawachiche – M. Gilles Bronsard

CONSIDÉRANT la demande de remboursement déposée en décembre 2014 pour bris de véhicule sur le chemin Tawachiche selon un événement survenu à l'été 2013;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'une poursuite contre une municipalité pour dommages matériels, un citoyen a quinze (15) jours à compter du jour où les dommages ont été causés pour aviser la municipalité de son intention de la poursuivre;

CONSIDÉRANT que toutes réclamations doit être accompagnées d'une demande écrite et de photos de l'événement;

2015-01-028

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal rejette la demande en raison du dépassement des délais et du manque d'information du dossier. De plus, les faits mentionnés n'ont pas été causés suite à des travaux effectués par la municipalité ni par un de ses sous-traitants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Offre de contrat MTQ fauchage des abords de route

CONSIDÉRANT l'offre de contrat proposé par le MTQ pour le fauchage des abords de route;

2015-01-029

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal refuse l'offre au montant de 611,57 \$ par année proposée par le MTQ pour le fauchage des abords de route sous la juridiction du ministère dans la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Contrat cueillette et transport conteneurs de matières résiduelles en métal

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles des conteneurs en métal;

2015-01-030

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal octroie le contrat 2015 de cueillette et de transport des matières résiduelles des conteneurs municipaux et commerciaux en métal ainsi que la location des conteneurs municipaux à Service Cité-Propre selon leur offre de service du 13 janvier 2015 pour un montant total de 23 376,34 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Adoption mandat et contribution 2015 Corporation du Transport adapté Mékinac

2015-01-031

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal :

- mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur le territoire en 2015;
- adopte les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 152 549 \$;
- adopte le montant de la cotisation 2015 de 3 650 \$ pour Lac-aux-Sables;
- autorise le paiement de la contribution en deux versements de 1 825 \$ soit le premier en janvier 2015 et le deuxième en juin 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt du rapport de l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement

2015-01-032

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gautier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport 2014 sur les activités de l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement, madame Lyne Morneau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Renouvellement adhésion COMBEQ

2015-01-033

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise le renouvellement des adhésions de la directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment et en environnement et de l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Dossier révision dérogation mineure 148, chemin Touzin

CONSIDÉRANT la demande de révision du dossier de dérogation mineure concernant le 148, chemin Touzin;

2015-01-034

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal :

- accepte le dépôt de la lettre de demande de révision de madame Madeleine Gervais Vandal pour l'immeuble du 148, chemin Touzin;

- autorise la propriétaire de l'immeuble ou son représentant à déposer par écrit leurs argumentaires et accorde un délai de 15 minutes pour une présentation des arguments lors de la séance du conseil du 3 février 2015;

- informe que le conseil prendra en délibéré cet argumentaire et rendra sa décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Demande au CCU de recommandations suite aux avis de motion déposés pour la modification des règlements de zonage, d'urbanisme et de permis et certificats

CONSIDÉRANT les avis de motions donnés en décembre 2014 concernant de possibles modifications de la réglementation d'urbanisme;

2015-01-035

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal demande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de lui soumettre, s'il y a lieu, des éléments à tenir compte dans l'élaboration des projets de modification de règlements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Vérifications légales dossier clôture rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour la vérification d'une clôture sur la rue St-Alphonse;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu des procédures juridiques dans ce dossier;

2015-01-036

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour faire l'étude du dossier et à soumettre des recommandations à la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.6 Dossiers cour municipale

CONSIDÉRANT la résolution # 2014-12-409;

CONSIDÉRANT qu'une contre-proposition des défendeurs a été déposée le 8 janvier 2015;

2015-01-037

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal maintienne sa décision relative à la résolution # 2014-12-409 et refuse les contre-propositions de règlement hors cour pour les dossiers des propriétés portant les matricules # 8693-90-0979, # 8693-82-2766 et # 8794-32-6333.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Festi-Volant Grandes-Piles

2015-01-038

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal nomme monsieur Hugo-Stéphane Lavoie pour représenter la municipalité de Lac-aux-Sables pour les compétitions, notamment de Rokkaku, dans le cadre des activités du Festi-Volants de Grandes-Piles la fin de semaine du 24 janvier 2015. La municipalité assumera les frais de transport.

Il est de plus résolu d'inviter la population à participer à ces activités à Grandes-Piles ainsi qu'aux activités de dimanche le 18 janvier sur le quai de la rue Ste-Marie à Lac-aux-Sables où monsieur Lavoie fera une démonstration de Rokkaku dans le cadre des journées Plaisirs d'hiver.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Entériner budget 2015, OMH Lac-aux-Sables

2015-01-039

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal entérine les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation présentant une part municipale de 3 869 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Inscription Fête des Voisins 2015

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre du Réseau québécois des Villes et villages en santé;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne à l'activité de la Fête des voisins par le passé;

2015-01-040

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription de la municipalité à la Fête des Voisins qui se tiendra le 6 juin 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Fête Nationale 2015, secteur Hervey-Jonction

2015-01-041

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la société Saint-Jean-Baptiste et autorise la directrice générale à signer la demande pour la tenue des activités de la Fête nationale 2015. Madame Julie Ricard sera conseillère municipale responsable de l'activité.

Il est de plus résolu que les activités se tiennent sur le site du Centre communautaire Hervey Jonction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Demande contribution annuelle OPP le Sablon d'Or

2015-01-042

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 300 \$ pour la campagne de financement 2015 de l'O.P.P. le Sablon d'Or.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Varia

7.2.1 Demande de suivi au MTQ pour le déneigement de la route 153 et de la route 363, secteur Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs commentaires de la part des citoyens sur la baisse de qualité de l'entretien hivernal des routes 153 et 363 dont la gestion incombe au ministère des Transports sur le territoire de Lac-aux-Sables, notamment depuis le changement d'entrepreneur;

2015-01-043

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de s'assurer que les routes 153 et 363 soient entretenues plus rapidement lors d'intempéries, de manière adéquate et sécuritaire pour les usagers.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2.2 Avis de motion de remerciement M. Yvon Bourassa, chef aux opérations

Monsieur le maire demande l'ajout du point 7.2.2.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard qu'une motion de remerciement soit faite à monsieur Yvon Bourassa pour les services à titre de chef aux opérations du service de sécurité incendie de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Déclaration conseillers registre des dons
- 1.7 Déclaration conseiller # 4 sur intérêt séance du 2 décembre 2014
- 1.8 Logiciel conseil sans papier
- 1.9 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 1.10 Suivi dossier de vente pour taxes impayées cour municipale
- 1.11 Maire suppléant février et mars 2015

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de janvier 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, janvier 2015

3. Sécurité publique

- 3.1 Remplacement intérimaire chef aux opérations

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Colloque Eau & Municipalité
- 4.2 Appui Club Quad Mékinac (2011) - Évènement du 21 février
- 4.3 Demande au MTQ pour modifier le traçage du passage piétonnier près de l'école primaire le Sablon d'Or
- 4.4 Adjudication de contrat soumission sur invitation pour le nivelage des chemins 2015

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure, 410, chemin du lac-Veillette
- 5.2 Demande de dérogation mineure, 520, 5e avenue-Est
- 5.3 Nomination du président du CCU pour 2015
- 5.4 Report audition, 148, chemin Touzin - Représentation dérogation mineure
- 5.5 Report de traitement - demande de claims

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Allocation financière achat de livres bibliothèque
- 6.2 Cotisation annuelle 2015 Réseau Biblio

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
- 7.2 Avis de séance extraordinaire 12 février 2015, 16h30
- 7.3 Souper gala Reconnaissance aux bénévoles 2015 - CAB Mékinac
- 7.4 Avis de motion de félicitations M. Jean-Sébastien Auger, gala sport hommage Desjardins
- 7.5 Avis de motion de félicitations M. Hugo-Stéphane Lavoie, 3^e place au Festi-Volant de Grandes-Piles
- 7.6 Avis de motion de félicitations - Formation Opération de pompes
- 7.7 Varia
- 7.8 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.9 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 3^e jour du mois de février deux mille quinze (3 février 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-02-045

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 3 février 2015 en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-02-046

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de février 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-02-047

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de février 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 19 h 42
Fin : 20 h 00

1.6 Déclaration conseillers registre des dons

CONSIDÉRANT l'article 2 du code de déontologie des élus adopté par le règlement 2014-522;

CONSIDÉRANT la résolution # 2014-12-394;

2015-02-048

EN CONSÉQUENCE, messieurs Nicolas Hamelin et Sylvain Robert déclarent n’avoir reçu aucun don, marque d’hospitalité ou tout autre avantage qui n’est pas de nature purement privée, ou qui est interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l’article 6 de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d’éthique et de déontologie des élus durant l’année 2014.

1.7 Déclaration conseiller # 4 sur intérêt séance du 2 décembre 2014

CONSIDÉRANT les avis de motion visant des modifications règlementaires d'urbanisme données à la séance du 2 décembre 2014,

2015-02-049

Étant absent lors de cette séance, le conseiller monsieur Sylvain Robert déclare son intérêt sur ces avis de motion.

1.8 Logiciel conseil sans papier

2015-02-050

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte l'offre de service de la firme IdSide pour l'achat du logiciel Plan de vol pour un conseil sans papier au montant de 9 125 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

1.9 Déclaration d’intérêts pécuniaires

2015-02-051

Les membres du conseil municipal déclarent avoir remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2015.

1.10 Suivi dossier de vente pour taxes impayées cour municipale

CONSIDÉRANT les différentes démarches dans le suivi des dossiers de vente pour taxes impayées à la Cour municipale depuis décembre 2014;

2015-02-052

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables confirme à la cour municipale que le processus de vente pour taxes impayées est suspendu pour les quatre dossiers identifiés à la résolution 2014-12-400.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

1.11 Maire suppléant février et mars 2015

CONSIDÉRANT la possibilité d'absence du maire et du maire suppléant durant les mois de février et de mars 2015;

2015-02-053

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables nomme le conseiller monsieur Nicolas Hamelin maire suppléant pour les mois de février et mars 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de janvier 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par messieurs Yvon Bourassa et Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-02-054

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 janvier 2015, au montant de 98 179,52 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 120 980,83 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2015.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2015-02-055

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Loisirs

Description	Montant av. tx	Budget
<i>Plaisirs d'hiver 18 janvier (cerfs-volants et chocolat chaud)</i>	53,39 \$ incluant taxes	Activités municipales

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, janvier 2015

2015-02-056

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour janvier 2015.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Remplacement intérimaire chef aux opérations

CONSIDÉRANT l'organigramme du service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Perron est chef aux opérations pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Perron agit à titre d'officier pour le service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait nommé monsieur Perron à titre de chef aux opérations remplaçant au cours de l'année 2014;

2015-02-057

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil nomme monsieur Sylvain Perron à titre de remplaçant intérimaire du chef aux opérations pour la période du 1er février 2015 jusqu'à la nomination d'un nouveau chef aux opérations.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Colloque Eau & Municipalité

2015-02-058

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'inscription du maire, du directeur des travaux publics et de l'inspectrice en bâtiment et en environnement au colloque Eau & Municipalité qui se tiendra à Shawinigan les 26 et 27 février prochain. Les frais d'inscription de 175 \$ par personne et les frais de transports seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Appui Club Quad Mékinac (2011) - Évènement du 21 février

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) organise une activité le 21 février 2015 à l'Église Saint-Léopold d'Hervey-Jonction;

CONSIDÉRANT que cette activité nécessite le passage des véhicules hors route sur une portion de 150 mètres de la route 153 soit entre l'intersection des rues Veillette et Lac-en-Coeur jusqu'à cette église;

CONSIDÉRANT le règlement # 2013-509 établissant les chemins permis à la circulation hors route;

CONSIDÉRANT que cette activité ne se déroulera qu'une seule journée;

2015-02-059

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la demande du Club Quad Mékinac (2011) pour la circulation des véhicules hors route sur une portion de 150 mètres de la route 153 soit entre l'intersection des rues Veillette et Lac-en-Coeur jusqu'à l'église Saint-Léopold d'Hervey-Jonction pour une activité tenue le 21 février 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Demande au MTO pour modifier le tracé du passage piétonnier près de l'école primaire le Sablon d'Or

CONSIDÉRANT que le tracé du passage piétonnier face à la cour de l'école primaire cause différentes problématiques d'accès notamment en période hivernale;

2015-02-060

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande au Ministère des Transport du Québec de modifier le tracé du passage piétonnier traversant la route 153 face à l'école le Sablon d'Or pour faciliter la traversée des élèves entre le stationnement de l'hôtel de ville et la cour de l'école le Sablon d'Or

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Adjudication de contrat soumission sur invitation pour le nivelage des chemins 2015

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation pour des travaux de nivelage # 2015-01-01;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions;

Soumissionnaires	Taux horaire (avant taxes)
<i>Excavations Montauban inc.</i>	N'a pas soumissionné
<i>Les Excavations Jovanex</i>	125,00 \$
<i>Les Entreprises St-Ubald inc.</i>	107,00 \$
<i>Marcel Guimond et fils</i>	108,00 \$

2015-02-61

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour les travaux de nivelage selon le document de soumission # 2015-01-01 à Les Entreprises St-Ubald inc. selon le bordereau de soumission déposé au montant de 107,00 \$ de l'heure avant les taxes applicables pour les travaux de nivelage des chemins 2015. Le conseil confirme qu'en cas de non disponibilité tel que mentionné au devis de soumission le deuxième entrepreneur appelé sera Marcel Guimond et fils.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure, 410, chemin du lac-Veillette

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-001 déposée le 25 novembre 2014 concernant la rive, soumise par monsieur Robert Brochu et madame Nicole Duperré pour le 410, chemin du lac-Veillette.

Relativement à l'article 21.2 du règlement de zonage 2013-518, cette demande vise :

- l'implantation d'un bâtiment secondaire d'un mètre carré, à 12 mètres au lieu de 17 mètres de la ligne des hautes eaux du lac et l'implantation d'un patio de 18m² en pierre dans la même rive, à 10 m au lieu de 15 mètres;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de demande de permis pour le bâtiment secondaire ni pour l'aménagement du patio en pierre;

CONSIDÉRANT que les dérogations se situent dans la rive (bande de protection riveraine);

CONSIDÉRANT les avis donnés par le service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le lac Veillette fait partie du bassin versant du lac aux Sables, source d'eau potable municipale;

Après délibération du conseil,

2015-02-062

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil refuse la demande de dérogation # 2015-001 déposée le 25 novembre 2014 concernant la rive, soumise par monsieur Robert Brochu et madame Nicole Duperré pour le 410, chemin du lac-Veillette. La rive devra être revégétalisée suite à la remise en état des lieux dans les douze mois suivant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure, 520, 5^e avenue-Est

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-002 concernant un bâtiment secondaire, soumise par monsieur André Goulet et madame Suzanne Paquet le 19 décembre 2014 pour le 520, 5e avenue-est.

Relativement à l'article 9.1 du règlement de zonage 2013-518, cette demande vise :

- Demande l'implantation d'un bâtiment secondaire sur une partie vacante d'un terrain séparé par un chemin privé dans la zone 35-Va.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT que ce lot n'a pas la superficie pour qu'il soit subdivisé de façon conforme de manière à créer deux terrains;

CONSIDÉRANT que les dimensions du bâtiment et les marges de recul projetées pour le projet sont conformes à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de préjudice pour les propriétés voisines;

Après délibération du conseil,

2015-02-063

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation # 2015-002 concernant la construction d'un bâtiment secondaire sur une portion de terrain vacant, soumise par monsieur André Goulet et madame Suzanne Paquet le 19 décembre 2014 pour le 520, 5^e avenue-est.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Nomination du président du CCU pour 2015

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme doit nommer à chaque année un président qui doit par la suite être officialisé par le conseil;

2015-02-064

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables nomme monsieur Normand Lapointe, président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2015 et ce jusqu'à la première rencontre du comité en 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Report audition, 148, chemin Touzin - Représentation dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires que l'audition soit reportée à la prochaine séance;

2015-02-065

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte de reporter à la séance du 3 mars 2015 la permission accordée par la résolution 2015-01-034 à la propriétaire du 148, chemin Touzin et/ou ses représentants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Report de traitement - demande de claims

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles devra traiter des demandes de claims qui avaient été mises en attente;

CONSIDÉRANT les orientations gouvernementales à venir selon la Loi sur les Mines qui auront vraisemblablement des incidences sur les schémas d'aménagement régionaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a été informé par le ministère de la possibilité d'une demande de report de l'étude de ces dossiers;

CONSIDÉRANT que certaines de ces demandes en attente sont localisées dans le périmètre urbain, secteur St-Rémi et dans l'aire de protection du lac aux Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'approvisionne à partir du lac aux Sables pour ses besoins en eau brute pour le système municipal de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT que plusieurs riverains s'approvisionnent également en eau à partir du lac aux Sables;

CONSIDÉRANT que plusieurs commerces relevant de l'industrie touristique sont présents dans le secteur visé par les demandes en attente;

2015-02-066

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables, demande au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles de

reporter le traitement des demandes identifiées sur les plans joints à sa lettre adressée au préfet de la MRC de Mékinac datée du 17 décembre 2014 transmise par courrier recommandé.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de cette résolution à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Allocation financière achat de livres bibliothèque

CONSIDÉRANT le budget 2015;

2015-02-067

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la directrice générale à verser l'allocation financière de 1 200 \$ pour l'année 2015 relative à l'achat de livres pour la bibliothèque municipale Rita-Brouillette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Cotisation annuelle 2015 Réseau Biblio

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale Rita-Brouillette est membre du Réseau Biblio;

2015-02-068

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le paiement de la cotisation 2015 au montant de 8 404,98 \$ au Réseau Biblio pour la bibliothèque Rita-Brouillette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

Aucun point

7.2 Avis de séance extraordinaire 12 février 2015, 16h30

2015-02-069

Monsieur le maire donne avis aux conseillers qu'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 12 février 2015 à 16h30 au lieu ordinaire du conseil relativement à l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville.

7.3 Souper gala Reconnaissance aux bénévoles 2015 - CAB Mékinac

CONSIDÉRANT l'organisation du gala reconnaissance des bénévoles 2015 du Centre d'action bénévole Mékinac du 17 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut inscrire des candidats pour cette reconnaissance;

2015-02-070

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil dépose deux candidatures pour cette reconnaissance. Les nominés municipaux sont madame Michèle Guindon et monsieur

Yvan Hamelin. Leur nomination est en reconnaissance de leur implication au sein du comité MADA, municipalité Amie des Aînés. Le conseil municipal tient également à souligner l'implication de monsieur Hamelin dans l'organisation annuelle du souper aux homards pour le bénéfice du service des premiers répondants de Lac-aux-Sables.

Leur candidature sera acheminée au Centre d'action bénévole Mékinac dans la catégorie bénévole de l'année. La municipalité achète quatre billets pour cette soirée dont deux pour les nominés et deux pour les représentants municipaux soient messieurs Jean-Claude-Tessier et Yvon Bourassa.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4 Avis de motion de félicitations M. Jean-Sébastien Auger, gala sport hommage Desjardins

2015-02-071

Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations à monsieur Jean-Sébastien Auger pour sa distinction reçue au gala sport-hommage Desjardins du 17 janvier dernier dans la catégorie Athlète par excellence ayant un handicap. Il est membre du Club d'athlétisme de l'Énergie dans la catégorie des 21 ans et moins. Il est le seul athlète mauricien en athlétisme à avoir remporté des médailles dans cinq catégories lors des Jeux nationaux. Il est aussi champion national au 400 m dans sa catégorie.

7.5 Avis de motion de félicitations M. Hugo-Stéphane Lavoie, 3^e place au Festi-Volant de Grandes-Piles

2015-02-072

Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations à notre représentant de la municipalité soit monsieur Hugo-Stéphane Lavoie, pour sa 3^e place lors de la compétition de combat de rokkakus du Festi-Volant de Grandes-Piles les 24 et 25 janvier dernier. Ayant remporté la finale en 2014, monsieur Lavoie était l'opposant à battre pour les autres municipalités de la MRC de Mékinac et la ville de Shawinigan. Bravo!

7.6 Avis de motion de félicitations

2015-02-073

Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations à nos pompiers soit messieurs Hugo-Stéphane Lavoie et Patrick Bureau pour avoir complété leur formation en incendie, pour le volet "Opération de Pompes" Bravo!

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adjudication de contrat Réaménagement de l'aire d'accueil de l'hôtel de ville de Lac-aux-Sables

2. Trésorerie

Aucun point

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

Aucun point

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

Aucun point

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Poste agent culturel

7. Autres sujets

7.1 Période de questions – Parole à l’assemblée (15 minutes)

7.2 Levée de l’assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 16 heures 30 minutes, le 12^e jour du mois de février deux mille quinze (12 février 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Nicolas Hamelin, maire suppléant
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont absents de cette séance monsieur le maire Jean-Claude Tessier et messieurs Yvon Bourassa et Sylvain Robert conseillers

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l’assemblée

La session est ouverte à seize heures trente minutes (16h30), sous la présidence de monsieur Nicolas Hamelin, maire suppléant. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

Monsieur Hamelin confirme que l’avis de convocation a été dûment signifié aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 3 février 2015, séance à laquelle tous les membres du conseil étaient présents. Les membres du conseil qui sont absents ont mentionné être à l’extérieur de la région pour la tenue de cette assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l’ordre du jour.

2015-02-075

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l’ordre du jour de la séance du 12 février 2015 en ajoutant le point :
- 6.1 Suivi poste agent culturel.

Tous les conseillers présents sont d’accord pour l’ajout de ce point.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

1.3 Adjudication de contrat Réaménagement de l’aire d’accueil de l’hôtel de ville de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT l'avis d'appel d'offres public qui a été publié dans le Nouvelliste dans le cadre du devis # 1849-14;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu publiquement le 11 février 2015;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues suite à l'appel d'offres public se détaillent comme suit :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Montant incluant les taxes</i>
Construction Paul Béland	59 350,00 \$
Construction Éric St-Arnaud	71 067,94 \$
Alain M. & M.	73 469,03 \$
Paul A. Buisson inc.	82 721,00 \$
Construction Richard Champagne (9070-3257 Québec inc.)	99 863,75 \$
Construction Brodeur	115 929,00 \$
Construction R. Cloutier inc.	150 496,24 \$

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par l'architecte attitrée au dossier de la firme Renée Tremblay architecte;

2015-02-076

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité accepte la soumission la plus basse et accorde le contrat de Réaménagement de l'aire d'accueil de l'hôtel de ville de Lac-aux-Sables à Construction Paul Béland sous condition de transmettre la garantie d'exécution des travaux tel que stipulé dans les documents d'appel d'offre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

Aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Poste agent culturel

Considérant que la MRC de Mékinac n'a pas l'intention de prolonger le poste d'agent culturel dans sa forme actuelle;

Considérant qu'aucun budget spécifique n'a été prévu pour cette fonction dans le budget annuel 2015 de la MRC de Mékinac;

Considérant que les municipalités n'ont pas eu d'information spécifique sur le dossier et non pas eu à se prononcer sur leur besoin en culture;

Considérant les propos de la rencontre du 5 février dernier entre les directeurs généraux des dix municipalités et les officiers de la MRC de Mékinac;

Considérant que les directeurs généraux ont mentionné que le volet culturel était l'un des volets les plus actifs présentement dans chacune des municipalités du territoire et que cette fonction était fort utile au développement et à la vitalité des communautés;

Considérant que depuis la mise en place du volet culturel dans notre MRC, trois municipalités locales ont leur propre comité culturel et un comité régional a été formé;

Considérant que les bénévoles de ces comités sont très actifs et dévoués pour l'avancement de la culture dans nos municipalités;

Considérant que la majorité des municipalités ont besoin d'une ressource formée et présente sur le territoire pour accomplir les tâches variées relative au domaine culturel que nous retrouvons dans nos municipalités;

Considérant qu'il est important de trouver une solution pour l'année 2015 afin que ce service soit toujours présent pour le bénéfice de nos municipalités;

Considérant que suite à l'adoption du plan d'action régional des aides financières sont octroyées soit 37 000 \$ en 2015, 37 000 \$ en 2016 et 27 000 \$ en 2017;

Considérant que pour une participation financière de 30 000 \$ de la MRC de Mékinac via le pacte rural la MRC bénéficiera d'un appui financier des différents partenaires pour une somme de 71 000 \$ pour son développement culturel;

Considérant que jusqu'à maintenant la MRC de Mékinac à discuter d'affecter un budget salarial équivalent à une demie-ressource à titre d'agent culturel afin d'accomplir les tâches du plan d'action régional;

Considérant que les directeurs municipaux ont constaté qu'en mettant un effort collectif il est possible de conserver le poste d'agent culturel dans sa forme actuelle sans affecter outre mesure les budgets municipaux;

Considérant que pour réussir à accomplir les tâches municipales en culture il serait possible de fonctionner comme l'entente régionale en ingénierie, c'est-à-dire que les municipalités pourraient acheter une banque d'heures;

Considérant que cette façon de faire permettrait aux municipalités de payer seulement pour les services effectués dans leur municipalité pour le bénéfice de leur population;

Considérant qu'il y a un montant de 25 000,00 \$ disponible pour la culture au CLD Mékinac pour l'année 2015 et que ce montant permettrait de trouver une solution pour l'accomplissement des tâches pour l'année 2015;

Considérant que suite à la mise en place d'une solution pour l'année 2015, la MRC de Mékinac pourra voir à ajouter à son budget annuel les montants nécessaires pour les années 2016 et 2017 afin que le plan d'action puisse être réalisé ainsi que les tâches pour les municipalités;

Considérant que la municipalité de Lac-aux-Sables a un comité Art et culture très actif qui a élaboré une politique culturelle en 2013 et prépare l'adoption de son plan d'action municipal en 2015 suite à des consultations de la population;

Considérant que l'agent culturel a au cours des quinze derniers mois fait plus de 250 heures de travail et d'accompagnement en culture dans la municipalité de Lac-aux-Sables;

2015-02-077

En conséquence il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Confirme qu'il est important de conserver un poste annuel en Culture pour le bénéfice des municipalités du territoire de la MRC de Mékinac;
- Demande à la MRC de Mékinac d'étudier la possibilité pour l'année 2015 de participer financièrement à raison du même montant que le CLD Mékinac soit 25 000 \$ ou du montant qu'elle sera en mesure d'investir pour le développement des actions culturelles sur l'ensemble de son territoire ou dans les municipalités désirant adhérer à la compétence culture;
- Mentionne qu'à défaut que la MRC puisse investir une somme de 25 000 \$ pour l'ensemble du territoire, la municipalité de Lac-aux-Sables réserve une banque d'heures selon le taux horaire qui sera établi ne pouvant dépasser un budget annuel de 7 500 \$ pour l'année 2015 pour des actions faites pour le bénéfice de la population d Lac-aux-Sables;
- Demande à la MRC de Mékinac de prévoir un budget annuel pour les années 2016 et 2017 afin de permettre la réalisation des actions du plan d'action régional et permettre un support aux activités culturelles des municipalités du territoire et ainsi s'assurer d'obtenir l'ensemble des aides financières confirmées;
- Envoie une copie de cette résolution à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, monsieur Nicolas Hamelin maire suppléant s'enregistre pour cette résolution.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015 et de la séance extraordinaire du 12 février 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Retour au travail, inspectrice-adjointe Mme Lyne Morneau

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de février 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, février 2015
- 2.4 Autorisation paiement facture Canadien National

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Autorisation de versement de l'aide financière - Politique de déneigement
- 4.2 Dépôt rapport prélèvement d'eau 2014
- 4.3 Bilan d'eau potable 2013
- 4.4 Bilan d'eau potable 2014
- 4.5 Signature contrat notarié achat garage 450, rang St-Alphonse
- 4.6 Autorisation de signature d'un bail de location temporaire pour le garage municipal
- 4.7 Demande modification de délégation de compétences vidange de fosses septiques par petit camion
- 4.8 Appui à Garage G. Champagne
- 4.9 Annulation de facture vidange de fosse septique matricule # 8595-27-4289
- 4.10 Contrat de servitude pour services municipaux rue du Parc

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Audition suivi dérogation mineure, 148, chemin Touzin
- 5.2 Demande de dérogation mineure, 140, chemin du lac-Veillette
- 5.3 Demande de dérogation mineure, 1050, route de la Traverse
- 5.4 Suivi inscription les Fleurons du Québec
- 5.5 Mai, mois de l'arbre et des Forêts – nomination du responsable

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Fête Estivale 2015
- 6.2 Inscription colloque Carrefour action municipale et famille
- 6.3 Demande d'aide financière annuelle Maison des jeunes
- 6.4 Embauche coordonnateur en loisirs, communication et vie associative
- 6.5 Inscription Fête des Voisins 2015

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Fabrique St-Léopold
- 7.2 Dépôt demande d'un défibrillateur cardiaque programme de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
- 7.3 Varia
- 7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.5 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 3^e jour du mois de mars deux mille quinze (3 mars 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller est absent.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-03-079

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 3 mars 2015 en reportant les points suivants à la séance du 7 avril prochain :

2.4 Autorisation paiement facture Canadien National

5.1 Audition suivi dérogation mineure, 148, chemin Touzin

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015 et de la séance extraordinaire du 12 février 2015

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2015 et de la séance extraordinaire du 12 février 2015 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2015-03-080

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mars 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de février 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-03-081

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mars 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 41

Fin : 19 h 45

1.6 Retour au travail, inspectrice-adjointe Mme Lyne Morneau

CONSIDÉRANT que la période estivale apporte un surcroît de travail au service d'urbanisme et d'environnement;

2015-03-082

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'autoriser le retour au travail de madame Lyne Morneau à compter du 15 avril 2015 afin d'effectuer les tâches d'inspectrice-adjointe en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Lac-aux-Sables. Les conditions de travail

spécifiques à ce poste sont intégrées dans la convention collective en vigueur signée avec le syndicat canadien de la fonction publique section locale 3872.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de février 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Julie Ricard et par madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-03-083

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 28 février 2015, au montant de 27 863,37 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 81 921,71 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 28 février 2015.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

Aucun

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, février 2015

2015-03-084

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de février 2015.

2.4 Autorisation paiement facture Canadien National

Point reporté

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Autorisation de versement de l'aide financière - Politique de déneigement

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour les chemins du lac Brûlé, lac des Américains, 5^e avenue Est, Décharge du lac Brûlé et route Boutet sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2015-03-085

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'accepter les demandes et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2014-2015 une somme de 660 \$ par km soit :

<u>Chemins</u>	<u>Distance</u>	<u>Montant</u>
Chemin du lac Brûlé	1 000 m	660,00 \$
Chemin du lac des Américains	1 000 m	660,00 \$
5 ^e Avenue Est	600 m (en commun) 400 m (en bas) 600 m (en haut)	1 056,00 \$
Décharge du lac-Brûlé	700 m	462,00 \$
Route Boutet	650 m	429,00 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Dépôt rapport prélèvement d'eau 2014

2015-03-086

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du rapport de prélèvement d'eau 2014 transmis au ministère des Affaires Municipales, de l'Occupation du Territoire en février 2015 indiquant une consommation annuelle de 113 376 mètres cubes d'eau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Bilan d'eau potable 2013

2015-03-087

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du bilan d'eau potable 2013 qui sera déposé au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire en mars 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Bilan d'eau potable 2014

2015-03-088

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du bilan d'eau potable 2014 qui sera déposé au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire en mars 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Signature contrat notarié achat garage 450, rang Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT l'offre d'achat pour l'immeuble du 450, rang Saint-Alphonse;

2015-03-089

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables le contrat d'achat à intervenir avec Les Entreprises St-Ubalde pour le transfert de propriété de l'immeuble du 450, rang St-Alphonse en faveur de la municipalité. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement des honoraires relatifs à cette transaction à Me Hélène Samson ainsi que le paiement pour l'achat de l'immeuble.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Autorisation de signature d'un bail de location temporaire pour le garage municipal

CONSIDÉRANT l'achat de l'immeuble du 450, rang St-Alphonse;

CONSIDÉRANT la demande déposée pour la location temporaire d'une partie de cet immeuble;

CONSIDÉRANT les informations prises auprès de l'assureur concernant les conditions requises au bail pour assurer l'assurabilité du bâtiment durant sa location;

2015-03-090

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de location d'une partie du bâtiment du 450, rang St-Alphonse pour une période débutant en mars 2015 et se terminant en mai 2015 au tarif mensuel de 800 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Demande modification de délégation de compétences vidange de fosses septiques par petit camion

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a délégué la compétence de la gestion des fosses septiques à la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie effectue la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité par le biais d'une entente avec la MRC de Mékinac,

CONSIDÉRANT que le territoire de Lac-aux-Sables est très montagneux et que certaines fosses sont difficiles d'accès pour les véhicules de la régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a au moins dix-huit fosses sur le territoire qui sont inscrites par la régie à être vidangées par petit camion;

CONSIDÉRANT que même avec l'équipement nommé petit camion, la régie prévoit ne pouvoir procéder dans certains cas à la vidange de ces fosses;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la délégation de compétence, une municipalité est en droit de s'attendre à ce que le fournisseur de service se dote des moyens et des outils nécessaires pour assurer le service;

CONSIDÉRANT que des entreprises privées ont démontré qu'elles peuvent effectuer ce type d'opération;

2015-03-091

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables demande à la MRC de Mékinac à qui elle a délégué la compétence de vidanger les fosses septiques de se retirer de l'entente avec la régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la vidange des fosses par petit camion et de faire un contrat avec un sous-contractant pour les municipalités touchées par ce type de vidange.

Il est de plus résolu que si la délégation de la compétence ne peut être modifiée, le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande à la MRC de Mékinac de s'assurer que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie soit munie des

équipements nécessaires pour procéder à la vidange des fosses par petit camion à des coûts concurrentiels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Appui à Garage G. Champagne

CONSIDÉRANT QUE BRP vient de confirmer au Garage G. Champagne Inc. qu'il n'est plus concessionnaire des produits SKI DOO au Lac-aux-Sables, à compter du 31 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'immédiat de la MRC Mékinac, seul BRP n'aura plus de concession sur le territoire pour les motoneiges SKI DOO ;

CONSIDÉRANT QUE dû au réchauffement climatique, la FCMQ, conjointement avec le Comité Sentiers Récréatifs de la Mauricie, a changé un sentier régional en sentier Trans-Québec Est-Ouest, passant dans le stationnement du Garage G. Champagne Inc. et du territoire de la MRC Mékinac ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Mékinac a été déclarée par les maires des 10 municipalités «MRC Motoneige-Quad», dans le but de développer l'économie de ces sports ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Mékinac est un lien naturel entre la région de Québec et Lanaudière, constituant un pays naturel pour le sport de la motoneige ;

2015-03-092

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin que la municipalité du Lac-aux-Sables demande à BRP de maintenir sa concession du Garage G. Champagne Inc. de façon à assurer le développement de ce sport dans la région immédiate de Mékinac et de continuer d'assurer l'excellent service aux motoneigistes de passage sur la TQ 23.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Annulation de facture vidange de fosse septique matricule # 8595-27-4289

CONSIDÉRANT les différentes démarches par la municipalité en contestation de frais pour un déplacement de rendez-vous suite à une erreur de vidange par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie concernant le matricule #8595-27-4289 lors de la réception de la facture de la régie;

CONSIDÉRANT que la municipalité, en tant que bon citoyen corporatif, considère que le citoyen avait rempli les conditions exigées par la régie

CONSIDÉRANT que la régie refuse d'annuler les frais de déplacements de rendez-vous;

CONSIDÉRANT la procédure établie pour le paiement des services de la régie qui sont facturés par cette dernière à la MRC de Mékinac ensuite à la municipalité et par la suite au citoyen;

2015-03-093

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables considère justifié la demande du citoyen, malgré l'opposition de la régie, et annule les frais de déplacement de rendez-vous de 50 \$ pour le matricule #8595-27-4289 du 22 octobre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Contrat de servitude pour services municipaux rue du Parc

CONSIDÉRANT la lettre reçue signifiant que des services publics municipaux sont installés dans l'emprise d'une propriété privée sur la rue du Parc et qu'aucune servitude n'aurait été signée;

2015-03-94

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la directrice générale à prendre les informations afin de vérifier s'il n'y a réellement pas de servitude et à vérifier les coûts d'honoraires professionnels à prévoir pour clarifier la situation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Audition - 148, chemin Touzin

À la demande de l'avocat du propriétaire, le point est reporté à la séance du 7 avril 2015.

5.2 Demande de dérogation mineure, 140, chemin du Lac-Veillette

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-007 déposée le 14 janvier 2015 concernant la rive, soumise par monsieur Yves Parent pour le 140, chemin du lac-Veillette.

Relativement aux articles 7.8 et 21.2 du règlement de zonage 2013-518, cette demande vise :

- l'implantation d'un bâtiment secondaire à 10,5 mètres au lieu de 12 mètres de la ligne des hautes eaux du lac.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation selon certaines conditions.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT que le bâtiment est localisé à l'extérieur de la rive de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas localisé au sol;

Après délibération du conseil,

2015-03-095

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation # 2015-007 déposée le 14 janvier 2015 concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire à 10,5 mètres de la rive, soumise par monsieur Yves Parent pour le 140, chemin du lac-Veillette selon les conditions suivantes:

- Aucune modification de l'implantation et/ou de la superficie du bâtiment et de la galerie;
- Aucun remplacement de la fondation, s'il survient un bris des arbres servant de fondation, le bâtiment devra être relocalisé conformément aux normes en vigueur pour un bâtiment secondaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Demande de dérogation mineure, 1050, route de la Traverse

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-006 déposée le 27 janvier 2015 concernant la rive, soumise par monsieur Bernard Guindon pour le 1050, route de la Traverse.

Relativement à l'article 6.3 du règlement de lotissement 2013-516, cette demande vise :

- l'abaissement de la largeur de rive d'un terrain à environ 24 mètres au lieu de 50 mètres pour la subdivision d'une propriété construite.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT que le projet permet le lotissement d'au moins un terrain conforme au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le projet permet deux terrains conformes selon les dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement régional;

CONSIDÉRANT la configuration particulière de la propriété en raison de la présence d'un ruisseau qui la traverse jusqu'au lac aux Sables;

CONSIDÉRANT la bande de protection riveraine (rive) applicable au ruisseau et au lac;

CONSIDÉRANT que le refus de la dérogation n'empêcherait pas le lotissement de manière différente dans le but d'ajouter un deuxième bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les marges de recul applicables pour un bâtiment principal;

Après délibération du conseil,

2015-03-096

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation # 2015-006 déposée le 27 janvier 2015 soumise par monsieur Bernard Guindon pour le 1050, route de la Traverse pour l'abaissement de la largeur de rive à environ 24 mètres pour le deuxième terrain suite au cadastre d'un premier terrain conforme à 50 mètres. Le plan-projet de cadastre officialisant le projet devra être déposé à la municipalité par un arpenteur dans un délai maximal de 12 mois suivant la résolution du conseil pour l'obtention du permis de lotissement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Suivi les Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT le budget 2015;

CONSIDÉRANT que la dernière évaluation pour l'obtention de la certification Fleurons du Québec s'est tenue en 2012;

2015-03-097

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-

aux-Sables demande de reporter à l'année prochaine son évaluation des Fleurons du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Mai, mois de l'arbre et des Forêts – nomination du responsable

CONSIDÉRANT la collaboration de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal déclare le mois de Mai « le mois de l'arbre » et organise une distribution d'arbres gratuits, en mai 2015, fournis par l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice.

2015-03-098

Il est de plus résolu que le conseil nomme monsieur Marius St-Amant responsable de cette activité. La municipalité assumera les frais de transport et de déplacement pour aller chercher les plants à la pépinière de Grandes-Piles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Fête Estivale 2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fête Estivale;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'édition 2015 se tiendra les 13, 14, 15 et 16 août 2015;

CONSIDÉRANT le budget 2015 adopté le 16 décembre 2014;

2015-03- 099

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que l'aide de la municipalité pour l'édition 2015 de la Fête Estivale soit la suivante :

- octroyer une aide financière en argent de 2 000 \$;
- fournir les toilettes mobiles pour l'événement;
- assumer le montant total de l'assurance responsabilité de l'événement;
- autoriser à titre de commandite pour la tenue des activités, l'utilisation du parc de la Pointe du Vieux Moulin, du parc Louis-Philippe-Fugère, du quai municipal, du chalet le Refuge;
- autoriser le comité de la Fête Estivale à effectuer les demandes de permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur ces sites pour la durée des activités soit les 13, 14, 15 et 16 août 2015;
- autoriser la fermeture (par la municipalité) de l'accès au parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin à compter de 17 heures les 13, 14, 15 et 16 août 2015;
- autoriser la tenue d'un feu d'artifice sous la surveillance de pompiers du service des incendies, le 15 août 2015 ou en cas de pluie, le 16 août 2015, à partir du site situé sur le plateau en haut de la côte au bout de la rue de la Montagne (parties du lot 22 et 23 rang 2 Sud-Ouest, canton paroisse de Notre-Dame des Anges). L'organisme devra obtenir une preuve d'assurance pour le dit feu ainsi que l'autorisation du propriétaire des lots. L'autorisation est donnée sous réserve de l'émission du permis de brûlage et la surveillance lors de cette journée par le service de sécurité incendie de la municipalité;

- autoriser l'utilisation du bloc sanitaire du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin pour les festivités de la Fête Estivale 2015. La municipalité verra également à l'entretien des installations sanitaires les 13, 14, 15 et 16 août 2015 en matinée;
- autoriser le stationnement sur un côté de la rue Cloutier durant la fin de semaine du 13, 14, 15 et 16 août 2015;
- autorise la fermeture du quadrilatère formé par les rues Principale, Cloutier, chemin Sainte-Marie et rue Sainte-Marie pour la tenue d'une course de lits, durant 30 minutes approximativement, le 14 août 2015;
- autorise le comité organisateur à utiliser le bâtiment près du terrain de balles du parc Louis-Philippe-Fugère durant les festivités;
- voir à ce que l'estrade du parc Louis-Philippe Fugère soit positionnée près de la patinoire et du terrain de volley-ball;
- la participation financière, humaine et en matériel de la municipalité la qualifie à titre de supporteur principal de l'événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Inscription colloque Carrefour action municipale et famille

CONSIDÉRANT que Lac-aux-Sables est accréditée MADA;

2015-03-100

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'inscription de madame Claudette Béland membre du comité MADA au colloque Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 7, 8 et 9 mai 2015 à Montmagny. La municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 260 \$ et les frais de séjour.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demande d'aide financière annuelle Maison des jeunes

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Maison des jeunes pour l'année 2015;

2015-03-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité accorde une aide financière de 1 000 \$ à la Maison des jeunes la Ruelle pour le premier trimestre de l'année 2015. L'aide financière annuelle sera revue suite à l'embauche du coordonnateur en loisirs, communication et vie associative.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Embauche ressource en loisirs, communication et vie associative

CONSIDÉRANT le processus d'embauche réalisé pour le poste de coordonnateur en loisirs, communication et vie associative;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité de sélection et supervisées par M. Claude Grenier de la firme Claude Grenier ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'évaluation des tests techniques et administratifs compilés;

CONSIDÉRANT les références prises;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

2015-03-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables procède à l'embauche de madame Stéphanie Ricard au poste de coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative au plus tard à compter du 30 mars 2015.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat établissant les conditions de travail pour ce poste.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Inscription Fête des Voisins 2015

CONSIDÉRANT la résolution 2015-01-040;

2015-03-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables inscrive la municipalité aux activités de la Fête des Voisins 2015 auprès du Réseau de villes et villages en santé. Les activités et le budget seront confirmés suite à l'embauche de la coordonnatrice en loisirs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Fabrique St-Léopold

2015-03-104

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 250 \$ à la Fabrique St-Léopold pour une publicité dans son journal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Participation album des finissants, école secondaire Paul le Jeune

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables achète un espace publicitaire d'une valeur de 60 \$ pour l'album des finissants de l'école secondaire Paul le Jeune.

2015-03-105

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.3 CPA les Cabrioles

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de patinage artistique les Cabrioles;

CONSIDÉRANT le nombre de patineurs provenant du territoire Sablois qui font partie de ce club;

2015-03-106

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité participe au programme souvenir du spectacle annuel 2015 pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.2 Dépôt demande d'un défibrillateur cardiaque programme de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande pour obtenir un défibrillateur cardiaque pour le bâtiment situé au parc Louis-Philippe Fugère dans le cadre du programme Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

2015-03-107

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Varia

Aucun point

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début: 20 h 20

Fin : 20 h 34

7.5 Levée de l'assemblée

2015-03-108

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 35.

M. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Procédures autorisations directives de changement
- 1.7 Contrat photocopieur
- 1.8 Proposition tarifaire PG Solutions

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de mars 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, mois de mars 2015

3. Sécurité publique

- 3.1 Modifier résolution # 2015-01-017 pour demander au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs l'utilisation d'un terrain en terre publique secteur Tawachiche pour la protection incendie
- 3.2 Renouvellement entente Croix-Rouge
- 3.3 Serveur incendie Target
- 3.4 Inscription formation cours d'opérateur d'autopompe

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Adjudication contrat fourniture de pierre concassée soumission

sur invitation # 2015-03-02

- 4.2 Avis de motion adoption Politique mise à l'eau des embarcations
- 4.3 Suivi demande changement méthode de facturation chemin du lac-du-Missionnaire
- 4.4 Visite des étudiants Cégep Shawinigan, gestion des eaux, 12 mai
- 4.5 Entériner directives de changement contrat rénovation accueil Hôtel de ville Lac-aux-Sables
- 4.6 Gestion des vidanges de fosses septiques par petits camions
- 4.7 Autorisation et itinéraire course de 2 km
- 4.8 Suivi nom chemin décharge du lac-Brûlé
- 4.9 Suivi bail locatif garage situé au 450, rang St-Alphonse
- 4.10 Suivi rapport pont du chemin du lac-du-Missionnaire

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt rapport CCU recommandations modification réglementaire en urbanisme
- 5.2 Audition suivi dérogation mineure, 148, chemin Touzin
- 5.3 Suivi dossier cour municipale

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Dépôt demande de subvention programme PIQM-MADA
- 6.2 Adhésion annuelle Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
- 6.3 Adhésion annuelle Culture Mauricie
- 6.4 Tarification camp de jour 2015
- 6.5 Politique salariale employé d'été étudiant camp de jour

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 *Participation publicitaire Fabrique Saint-Rémi «Donner c'est payant»*
- 7.2 Avis de motion de félicitations à mademoiselle Kimberly Bédard pour secondaire en spectacle Saint-Tite
- 7.3 Motion de remerciements pour les appuis au Garage G. Champagne
- 7.4 Autorisation point de vente pour la campagne de l'œillet 2015
- 7.5 Varia
- 7.6 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.7 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 7^e jour du mois d'avril deux mille quinze (7 avril 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-04-109

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 7 avril 2015 en ajoutant les points :

- 6.6 Octroi de contrat rénovation centre communautaire salle Hervey-Jonction
- 7.5.1 Offre achat piano à queue
- 7.5.2 Demande de soumission sur invitation contrat d'entretien aménagements paysagers
- 5.2 Retirer ce point de l'ordre du jour

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2015

Monsieur Yvon Bourassa mentionne qu'il était absent pour cette séance ainsi que lors de la séance extraordinaire de février et la séance ordinaire de mars 2015. Il mentionne avoir lu les procès-verbaux et n'avoir aucun intérêt pécunier dans les résolutions présent lors de ces séances.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-04-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'avril 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-04-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 19 h 45
Fin : 19 h 57

1.6 Procédures autorisations directives de changement

CONSIDÉRANT que la municipalité gère des contrats de rénovation et de construction;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de préciser une méthode pour l’approbation des directives de changement entre les séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur Patrick Genest directeur des Travaux publics est mandaté pour faire le suivi des contrats avec les consultants et les entrepreneurs au nom de la municipalité;

2015-04-112

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande à ce que les directives de changement soient acheminées par courriel au maire et au conseiller responsable des bâtiments M. Sylvain Robert afin qu’ils puissent en prendre connaissance et qu’ils donnent leur approbation. Monsieur le maire est la personne autorisée à signer les directives de changement en son absence le conseil autorise M. Sylvain Robert. Les directives de changement seront entérinées par le conseil municipal à la séance suivante.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

1.7 Contrat photocopieur

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur vient à échéance en mai prochain;

2015-04-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la directrice générale à demander des soumissions et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le contrat sera déposé et entériné à une séance ultérieure du conseil municipal.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

1.8 Proposition tarifaire PG Solutions

CONSIDÉRANT l’offre tarifaire proposée par PG Solutions en date du 24 mars 2015;

CONSIDÉRANT que si la municipalité n’utilise pas toute la banque d’heures, le montant sera déduit de sa facture annuelle;

2015-04-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables achète une banque d’heures au montant de 2 000 \$ représentant une économie de 10% du montant régulier.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de mars 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Nicolas Hamelin par madame Julie Ricard;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-04-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mars 2015, au montant de 149 920,89 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 17 555,87 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2015.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2015-04-116

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Aménagement

Description	Montant av. tx	Budget
<i>Jardinières de fleurs (15)</i>	735 \$	Aménagement – autres # 02-61000-629

2. Loisirs

Description	Montant av. tx	Budget
<i>Achat de bouées nautiques (7)</i>	5 400 \$	Matériel politique PPVM
<i>Vignettes de bateaux et matériel</i>	350 \$	

Monsieur Réjean Gautier s'enregistre contre cette proposition.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (5).

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, mars 2015

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de mars 2015.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Modifier résolution # 2015-01-017 pour demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs l'utilisation d'un terrain en terre publique secteur Tawachiche pour la protection incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution # 2015-01-017 afin de modifier le nom du ministère concerné par la demande;

CONSIDÉRANT le plan d'action du schéma de couverture de risques en incendie pour la municipalité de Lac-aux-Sables relativement à l'implantation de bornes fontaines sèches;

2015-04-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs l'autorisation d'utiliser un terrain en terre publique dans le secteur Tawachiche afin d'y installer une borne fontaine sèche pour les besoin en protection incendie. Le terrain est identifié par le matricule # 8399-60-2015. Suite à l'enfouissement de la borne fontaine sèche d'une capacité de 45 000 litres, une aire de protection des installations demeurera encadrée par des blocs de béton. Cette superficie est de huit pieds de large par vingt-cinq pieds de long.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Renouvellement entente Croix-Rouge

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise le renouvellement de l'entente de services avec la Croix-Rouge canadienne et verse la contribution annuelle de 197,85 \$.

2015-04-118

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Serveur incendie Target

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac n'hébergera plus le logiciel Target utilisé par les municipalités à même son serveur;

CONSIDÉRANT l'offre proposée par la Régie des incendies Centre Mékinac afin d'héberger les licences à même son futur serveur pour un coût approximatif de 1 000 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts relatifs à ce changement;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle.

2015-04-119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables confirme qu'il est préférable que les municipalités prenant part à l'entente hébergent elles-mêmes leur logiciel à même un des serveurs municipaux d'une des trois municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 Inscription formation cours d'opérateur d'autopompe

CONSIDÉRANT qu'un cours d'opérateur d'autopompe sera offert en mai prochain;

CONSIDÉRANT l'intérêt de certains pompiers et la recommandation du directeur incendie;

2015-04-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'inscription de deux pompiers soit messieurs Frédéric Abel et Jean-Pierre Delisle au prochain cours d'opérateur d'autopompe. La municipalité de Lac-aux-Sables verra à discuter avec la

municipalité de Sainte-Thècle pour la répartition des frais de formation de monsieur Frédéric Abel qui intervient pour les deux municipalités. Les frais de formation sont de 1 060 \$ par pompier ils seront défrayés à même le budget de formation et l'excédent sera imputé au surplus accumulé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adjudication contrat fourniture de pierre concassée soumission sur invitation # 2015-03-02

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation pour de la fourniture de pierre concassé # 2015-03-02;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions;

Soumissionnaires	Montant total taxes incluses (non livrée)	Montant total taxes incluses (livrée)
<i>Les Entreprises St-Ubald inc.</i>	53 339,78 \$	66 767,74 \$
<i>Carrière Crête inc.</i>	51 715,76 \$	80 287,04 \$

CONSIDÉRANT la méthode de calcul pour l'octroi du contrat qui donne les totaux suivants :

Les Entreprises St-Ubald inc. 60 053,76 \$
Carrière Crête inc. 66 001,40 \$

2015-04-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour la fourniture de pierre concassée selon le document de soumission # 2015-03-02 à Les Entreprises St-Ubald inc. selon le bordereau de soumission déposé pour la saison 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Avis de motion adoption Politique mise à l'eau des embarcations

2015-04-122

Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance ultérieure, un règlement d'adoption d'une politique de gestion de rampes de mise à l'eau sur le lac aux Sables.

4.3 Suivi demande de changement méthode de facturation chemin du lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT que les municipalités de Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Trois-Rives ont signé une entente relative à l'entretien du chemin du lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a adopté une résolution demandant une modification de la méthode de facturation;

2015-04-123

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables propose une rencontre des trois maires et des directeurs municipaux des trois municipalités concernées pour discuter des méthodes de facturation possibles pour l'entretien du chemin du lac-du-Missionnaire sur toute sa longueur soit 11.3 km.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Visite des étudiants Cégep Shawinigan, gestion des eaux, 12 mai

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Maxime Briand, enseignant à la technique de Gestion des eaux du Collège Shawinigan pour effectuer la visite des installations d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le groupe sera accompagné de membres du personnel de la municipalité;

2015-04-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser la visite des installations du système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la municipalité le 12 mai 2015 par le groupe d'étudiants du Collège Shawinigan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Entériner directives de changement contrat rénovation accueil Hôtel de ville Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la nouvelle politique relative aux directives de changements dans le cadre de travaux municipaux de construction et de rénovation de bâtiments;

CONSIDÉRANT les directives de changement déposées et étudiées dans le cadre des travaux de rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'architecte;

2015-04-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables entérine les avenants au contrat # 1 et # 2 avec l'entrepreneur Construction Paul Béland inc. comprenant les directives de changements # A-01 à # A-07 pour un montant total de 9 400,59 \$ avant les taxes applicables. Suite à ces directives, le délai d'exécution des travaux est augmenté de quinze (15) jours ouvrables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Gestion des vidanges de fosses septiques par petits camions

CONSIDÉRANT la résolution #2015-03-091 relative à la gestion des vidanges des fosses septiques qui doivent être réalisées par petits camions;

CONSIDÉRANT la rencontre du 31 mars 2015 avec les représentants de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et de la MRC de Mékinac;

2015-04-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour la réalisation des vidanges de fosses par petit camion sur le territoire. L'appel d'offres pourra être conjoint avec d'autres municipalités concernées mais les factures seront établies individuellement pour chacune des municipalités.

La présente résolution est conditionnelle à la réception de la résolution de la MRC de Mékinac permettant ce transfert de compétence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Autorisation et itinéraire course de 2 km

CONSIDÉRANT la demande de l'école primaire le Sablon d'Or pour la réalisation d'une course à pied dans les rues de la municipalité;

2015-04-127

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la tenue d'une course à pied de 2 km le 14 mai 2015 sur le quadrilatère composé de la rue Cloutier, chemin Sainte-Marie, rue Sainte-Marie et rue Principale. Il est de plus résolu d'autoriser la fermeture de ces rues durant la durée de la course et de permettre l'utilisation du parc de la Pointe du Vieux-Moulin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Suivi nom chemin décharge du lac-Brûlé

CONSIDÉRANT que le conseil étudie une demande concernant la toponymie pour les deux chemins en bordure de la décharge du lac Brûlé;

CONSIDÉRANT que la toponymie actuelle pour la portion Sud est "*chemin de la Décharge du lac-Brûlé*" et pour le secteur nord est "*chemin du lac Brûlé*";

2015-04-128

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande une rencontre avec les propriétaires concernés afin de discuter de la dénomination des chemins dans le secteur de la décharge du lac-Brûlé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Suivi bail locatif garage situé au 450, rang St-Alphonse

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé un contrat de location pour une partie de l'immeuble du 450, rang St-Alphonse;

CONSIDÉRANT que le locataire désire mettre fin au bail avant l'échéance;

CONSIDÉRANT que le locataire occupe le local depuis le début du mois de mars 2015;

2015-04-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables consent à la résiliation du bail de location. Les frais applicables seront le mois de location utilisé et un mois d'avis de résiliation soit le paiement total de deux mois de loyer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Suivi rapport pont du chemin du lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a avisé la municipalité de Sainte-Thècle de l'abaissement du tonnage autorisé sur le pont du chemin du lac-du-Missionnaire localisé sur son territoire et des travaux à prévoir pour rétablir les limites de tonnage précédentes;

CONSIDÉRANT que ce pont est nécessaire pour l'accès à une partie du territoire sablois en bordure du lac du Missionnaire sud et de Trois-Rives du côté du lac du Missionnaire Nord;

CONSIDÉRANT que la capacité portante de ce pont est importante pour le maintien des opérations de déneigement;

2015-04-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande à la municipalité de Sainte-Thècle de s'assurer de procéder aux travaux nécessaires permettant la circulation des véhicules lourds. Que la municipalité de Sainte-Thècle nous informe des travaux lors de la rencontre à prévoir relativement à l'entretien du chemin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt rapport CCU recommandations modification réglementaire en urbanisme

Avant l'adoption de cette résolution, monsieur Sylvain Robert mentionne ne pas avoir pris connaissance du rapport déposé par le comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-01-035;

2015-04-131

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme portant sur des éléments à considérer dans le cadre d'une modification réglementaire relative à la période d'utilisation d'une roulotte sur les campings ainsi que la modification des limites de la zone 154-Ca pour agrandir la zone 89-Vb.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Audition suivi dérogation mineure, 148, chemin Touzin

Point retiré de l'ordre du jour lors de son adoption étant donné l'absence des propriétaires ou de leur représentant.

5.3 Suivi dossier cour municipale

CONSIDÉRANT le courriel transmis au maire par un représentant des propriétaires du #190 et du #642, chemin du lac-Huron;

CONSIDÉRANT les résolutions # 2014-12-409 et #2015-01-037;

2015-04-132

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal maintienne sa décision relative aux résolutions # 2014-12-409 et #2015-01-037 pour les dossiers des propriétés portant les matricules # 8693-90-0979, # 8693-82-2766 et # 8794-32-6333.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Dépôt demande de subvention programme PIQM-MADA

Dépôt demande de subvention programme PIQM-MADA

CONSIDÉRANT qu'il est possible de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme PIQM volet MADA jusqu'au 8 mai;

CONSIDÉRANT la politique municipale MADA et le plan d'action adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel est une priorité de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des actions impliquant des investissements importants sont admissibles dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un budget prévu pour la réalisation de ce projet;

2015-04-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- DÉPOSE une demande d'aide financière dans le programme PIQM volet MADA pour le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc Louis-Philippe-Fugère favorisant l'accessibilité aux installations pour les personnes âgées;
- CONFIRME sa participation financière au projet de par le budget prévu au surplus accumulé affecté pour une somme totale n'excédant pas 250 000 \$;
- AFFIRME que les frais d'exploitation continue du projet seront assumés à même le budget annuel de la municipalité;
- AUTORISE la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Adhésion annuelle Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

2015-04-134

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'adhésion de la municipalité à l'association québécoise du loisir municipal (AQLM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Adhésion annuelle Culture Mauricie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables est membre de Culture Mauricie;

CONSIDÉRANT le comité Arts et Culture de la municipalité de Lac-aux-Sables;

2015-04-135

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion municipale à Culture Mauricie pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Tarification camp de jour 2015

CONSIDÉRANT le document préparé par la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative;

CONSIDÉRANT le budget pour le camp de jour estival;

2015-04-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables entérine

le tableau des frais d'inscription au camp de jour pour l'année 2015. Des frais supplémentaires de 25 % sont chargés pour les non-résidents de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Politique salariale employé d'été étudiant camp de jour

CONSIDÉRANT le document préparé par la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative;

CONSIDÉRANT le budget pour le camp de jour estival;

CONSIDÉRANT la comparaison des taux de salaire effectué avec les camps de jour de Mékinac;

2015-04-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte l'échelle salariale des employés étudiants embauchés au camp de jour de Lac-aux-Sables. Chaque année d'ancienneté à titre d'animateur donne 0,25 \$ de l'heure de plus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.6 Octroi de contrat rénovation centre communautaire salle Hervey-Jonction

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions publiques le 7 avril à 14h;

CONSIDÉRANT les résultats suivants;

Soumissionnaires	Montant total taxes incluses (livrée)
<i>Construction Charic</i>	122 117,24 \$
<i>Construction Claude Caron</i>	185 109,75 \$
<i>Construction Paul Béland</i>	132 706,04 \$
<i>Construction Richard Champagne</i>	127 607,05 \$
<i>Aplus Construction inc.</i>	146 639,63 \$
<i>Construction Mario Gélinas Ltée</i>	217 362,54 \$

2015-04-138

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil octroie le contrat de rénovation de la salle communautaire à Construction Charic au montant de 122 117,24 \$ incluant les taxes applicables et en incluant la soumission déposée pour l'escalier arrière au montant de 3 433 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Participation publicitaire Fabrique Saint-Rémi «Donner c'est payant»

2015-04-139

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 500 \$ à la Fabrique Saint-Rémi pour une participation publicitaire à la campagne 2015 "Donner c'est payant".

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Avis de motion de félicitations à mademoiselle Kimberly Bédard pour secondaire en spectacle Saint-Tite

2015-04-140

Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations à mademoiselle Kimberly Bédard pour sa participation à Secondaire en spectacle pour l'école secondaire Paul Le Jeune en février dernier. *Avec son groupe, elle représentera l'école secondaire Paul le Jeune à la finale régionale qui se tiendra les 8 et 9 avril prochain à Trois-Rivières. Toutes nos félicitations!*

7.3 Motion de remerciements pour les appuis au Garage G. Champagne

CONSIDÉRANT que BRP a confirmé en février dernier la fin de la relation d'affaires avec Garage G. Champagne de Lac-aux-Sables, à compter du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'environ 1 500 clients de différentes régions du Québec ont signé une pétition, sur le WEB ou sur papier, demandant à BRP de maintenir le point de service au Garage G. Champagne Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables, par résolution, conjointement avec la MRC de Mékinac et ses 10 municipalités ont fait la même demande à BRP;

CONSIDÉRANT que des organismes économiques, de loisirs et politiques de la région de Mékinac et de la Mauricie sont intervenus avec la même demande;

CONSIDÉRANT que le Garage G. Champagne, représentant SKI DOO depuis 49 ans, est apprécié de ses clients;

CONSIDÉRANT que suite à cette forte représentation de clients et d'organismes du milieu, BRP accepte de continuer la relation d'affaires avec Garage G. Champagne en maintenant le centre de service BRP, à l'exception de la vente de motoneiges neuves;

2015-04-141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-aux-Sables, conjointement avec Garage G, Champagne, remercie BRP de leur décision ainsi que les interventions de la MRC Mékinac, ses municipalités, les 1 500 clients, les organismes économiques, de loisirs et politiques de Mékinac et de la Mauricie pour leur intervention efficace auprès de BRP.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Autorisation point de vente pour la campagne de l'œillet 2015

2015-04-142

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise un point de vente pour la campagne de l'œillet 2015 tel que demandé par la Société canadienne de la sclérose en plaques.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 Varia

7.5.1 Offre achat piano à queue

CONSIDÉRANT l'offre reçue dans la correspondance pour que la municipalité puisse procéder à l'acquisition d'un piano à queue de type un quart pour la salle municipale de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la culture prend de l'expansion dans la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a adopté une politique culturelle;

CONSIDÉRANT que le comité de la culture de Lac-aux-Sables est l'un des plus actifs de la MRC et qu'il travaille présentement à l'élaboration d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT que le comité de la culture a reçu un prix de 1 000 \$ lors du gala Art Excellence de Culture Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'il y a une augmentation de l'intérêt des jeunes par rapport à cet instrument de musique;

2015-04-143

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu de procéder à l'achat du piano à queue de type un quart au prix de 3 000 \$ plus les frais de transport. Le comité culturel paie une somme de 1 000 \$ à même la bourse reçue par le prix Art Excellence.

Messieurs Nicolas Hamelin, Sylvain Robert et Réjean Gauthier s'enregistrent contre cette proposition.

Monsieur Yvon Bourassa et monsieur le maire s'enregistrent pour cette proposition.

La résolution EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers (3) et du vote du maire.

7.5.2 Demande de soumission sur invitation contrat d'entretien aménagements paysagers

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des aménagements paysagers du parc Julien-Rivard, des entrées de la municipalité et de l'hôtel de ville est échu;

2015-04-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité demande des soumissions sur invitation pour le contrat d'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.6 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début: 20 h 33

Fin : 20 h 57

7.7 Levée de l'assemblée

2015-04-145

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20h58.

N. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Retour au travail, journalier saisonnier et préposé à l'Éco-Centre et aux parcs
- 1.7 Autorisation de paiement travaux hôtel de ville DP # 1
- 1.8 Autorisation de paiement travaux centre communautaire Hervey-Jonction DP # 1

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'avril 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, avril 2015
- 2.4 Suivi demande facturation ordures lac Profond

3. Sécurité publique

- 3.1 Autorisation de paiement M. Gilles Brière feu du 10 avril 2015
- 3.2 Entériner paiement inscription formation RCR
- 3.3 Entériner dépôt du rapport annuel d'incendies 2014
- 3.4 Mandat ICO pour mise en commun des bases de données du SISEM

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Contrat d'entretien des fournaises
- 4.2 Adoption Politique mise à l'eau des embarcations
- 4.3 Aide financière politique de déneigement chemin lac Veillette nord et chemin lac Veillette Sud, rue Tessier
- 4.4 Chemin de l'Épinette (secteur lac-Blais)
- 4.5 Demande au MTQ concernant l'écoulement des eaux route 153 secteur rue St-Alphonse et secteur chemin St-Charles
- 4.6 Suivi demande de travaux ponceau chemin lac Ste-Anne
- 4.7 Demande d'intégration municipalité de Saint-Adelphe, entente cueillette et transport des matières résiduelles
- 4.8 Demande de raccordement d'eau réseau privé 190, rue Cloutier
- 4.9 Demande de soumission gestion des vidanges de fosses septiques par petits camions
- 4.10 Demande de municipalisation de chemin route Boutet
- 4.11 Contrat MTQ, entretien d'hiver et été, portion du chemin Tawachiche
- 4.12 Contrat transport conteneurs de matières résiduelles Éco-Centre

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 1740, chemin Sainte-Marie
- 5.2 Projet de règlement modification de zonage

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Suivi demande Club de golf le St-Rémi
- 6.2 Participation forum Culturel

7. Autres sujets

- 7.1 Varia

- 7.2 Information souper bénéfique homards Club de golf le St-Rémi
- 7.3 Période de questions – Parole à l’assemblée
- 7.4 Levée de l’assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 5^e jour du mois de mai deux mille quinze (5 mai 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l’assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l’ordre du jour.

2015-05-146

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte l’ordre du jour de la séance du 5 mai 2015 :

Demande de report du point :

4.11 Contrat MTQ, entretien d’hiver et été, portion du chemin Tawachiche

Ajout du point :

7.1.1 Mention de félicitations à madame Katy Bacon pour l’obtention du titre OMBE

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT les modifications suivantes :

- Monsieur Réjean Gauthier demande de faire ajouter au procès-verbal de la séance du 7 avril 2015 à l'effet que son opposition au point 2.2.2 concerne seulement l'achat des bouées nautiques.

- La résolution numéro # 2015-04-133 est également modifiée pour se lire ainsi :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- DÉPOSE une demande d'aide financière dans le programme PIQM volet MADA pour le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc Louis-Philippe-Fugère favorisant l'accessibilité aux installations pour les personnes âgées;
- CONFIRME sa participation financière au projet de par le budget prévu au surplus accumulé affecté pour une somme totale n'excédant pas 250 000 \$;
- AFFIRME que les frais d'exploitation continue du projet seront assumés à même le budget annuel de la municipalité;
- AUTORISE la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce projet.

2015-05-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que ce procès-verbal soit adopté en incluant les modifications indiquées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-05-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 44

Fin : 19 h 57

1.6 Retour au travail, journalier saisonnier et préposé à l'Éco-Centre et aux parcs

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'Éco-Centre municipal;

CONSIDÉRANT la programmation des travaux estivaux;

2015-05-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil entérine le retour au travail de monsieur Yves Simard à titre de préposé à l'Éco-Centre et aux parcs à compter du 2 mai 2015 et autorise le directeur des travaux publics à rappeler au travail monsieur Pierre Brouillette à titre

de journalier pour la saison 2015 selon les besoins du service et l'horaire des travaux à planifier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Autorisation de paiement travaux hôtel de ville DP # 1

CONSIDÉRANT la demande de paiement décompte progressif # 1 déposé par l'entrepreneur Construction Paul Béland pour les travaux exécutés du 13 février au 22 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

2015-05-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement décompte progressif # 1 de l'entrepreneur Construction Paul Béland dans le cadre du projet de rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville et de verser un montant de 28 422,73 \$, incluant les taxes applicables et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Autorisation de paiement travaux centre communautaire Hervey-Jonction DP # 1

CONSIDÉRANT la demande de paiement décompte progressif # 1 déposé par Construction Charic pour les travaux exécutés du 27 avril au 1^{er} mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

2015-05-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement décompte progressif # 1 de Construction Charic dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire Hervey-Jonction et de verser un montant de 27 286,25 \$, incluant les taxes applicables et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois d'avril 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Sylvain Robert et monsieur Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-05-152

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2015, au montant de 96 371,43 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 108 114,43 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2015.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

2015-05-153

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Bibliothèque

Description	Montant av. tx	Budget
Pancarte bibliothèque (indication et livresques)	400 \$	Budget bibliothèque 2015

2. Administration

Description	Montant av. tx	Budget
Système téléphonique	1 400 \$	Budget rénovation accueil hôtel de ville et Mada

3. Urbanisme

Description	Montant av. tx	Budget
<i>Frais juridiques</i> - Administration Service première ligne, 1 ^{er} versement	510 \$	# 02 19000 412
- Évaluation Contestation d'évaluation	2 710 \$	# 02 15000 459
- Urbanisme Dossier cour municipale	1 835 \$	# 02 61000 412
Vérification réglementaire	179 \$	# 02 61000 412

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, avril 2015

Les élus déclarent avoir déposé leur frais de déplacement autorisés pour le mois d'avril 2015.

2015-05-154

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard d'autoriser un déboursé de 78,14 \$ pour le paiement des frais du mois d'avril 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2.4 Suivi demande facturation ordures lac Profond

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour une modification de la taxation relativement aux ordures pour le secteur du lac Profond;

CONSIDÉRANT que les taux de taxation sont adoptés par règlement en fonction des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT que le taux de taxation pour la cueillette des ordures est le même pour un bâtiment résidentiel occupé en permanence ou de façon saisonnière et quelque soit le type de collecte;

CONSIDÉRANT que la collecte porte-à-porte et la collecte par conteneur est effectué à la même fréquence;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de collecte porte-à-porte à partir du chemin du lac-en-cœur;

2015-05-155

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables n'effectue pas de modification au règlement de taxation 2015 et n'octroie pas de crédit relatif à la taxation de la collecte de matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Autorisation de paiement M. Gilles Brière feu du 10 avril 2015

CONSIDÉRANT les événements relatifs à l'incendie du 10 avril 2015 sur la rue Côté;

CONSIDÉRANT le paragraphe 7 du 2^e alinéa de l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie;

2015-05-156

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise un paiement équivalent à 2 heures au taux de 15 \$ de l'heure à monsieur Gilles Brière en lien avec l'incendie du 10 avril 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Entériner paiement inscription formation RCR

CONSIDÉRANT la formation RCR suivi par trois pompiers dans le cadre de leurs fonctions pour le service de prévention incendie de Lac-aux-Sables;

2015-05-157

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables entérine le paiement de l'inscription à la formation RCR au montant de 444,95 \$ et autorise le paiement des heures de formation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Entériner dépôt du rapport annuel d'incendies 2014

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie doit déposer un rapport annuel de ses opérations;

2015-05-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables entérine le dépôt du rapport annuel d'incendies 2014 préparé par les directeurs incendies du Service incendie secteur est de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 Mandat ICO pour mise en commun des bases de données du SISEM

CONSIDÉRANT la résolution 2015-04-119;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac n'hébergera plus le logiciel Target utilisé par les municipalités à même son serveur;

CONSIDÉRANT l'offre proposée par la Régie des incendies Centre Mékinac afin d'héberger les licences à même son futur serveur pour un coût approximatif de 1 000 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts relatifs à ce changement;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

2015-05-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte l'offre de service de ICO Technologies au montant de 3 679 \$ incluant les taxes applicables pour la mise en commun de la base de données des trois municipalités visées par l'entente intermunicipale du SISEM. La somme sera payée à partir du budget annuel du SISEM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Contrat d'entretien des fournaises

CONSIDÉRANT que la compagnie Jean-Louis Lajoie Inc. effectue l'entretien des fournaises des bâtiments municipaux et que le contrat vient à échéance ;

2015-05-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la signature du contrat d'entretien des fournaises des bâtiments municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Adoption Politique mise à l'eau des embarcations

Monsieur Nicolas Hamelin demande le report de ce point à une séance ultérieure.

4.3 Aide financière politique de déneigement chemin lac Veillette nord et chemin lac Veillette Sud, rue Tessier

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour les chemins du lac Veillette côté Nord et côté Sud, et de la rue Tessier sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2015-05-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu d'accepter les demandes et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2014-2015 une somme de 660 \$ par km soit :

<u>Chemins</u>	<u>Distance</u>	<u>Montant</u>
Chemin du lac Veillette Nord	2 000 m	1 320,00 \$
Chemin du lac Veillette Sud	3 100 m	2 046,00 \$
Rue Tessier	1 000 m	660,00 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Chemin de l'Épinette (secteur lac-Blais)

CONSIDÉRANT que la demande déposée par le secteur du lac Blais pour le chemin de l'Épinette est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés en regard du nombre de signatures requises;

CONSIDÉRANT que l'accès au chemin de l'Épinette est contrôlé par une barrière ne permettant pas accès en tout temps, notamment aux services de secours;

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales de laquelle découle la présente politique d'aide au déneigement des chemins privés précise que le chemin doit être «*une voie privée ouverte au public*»;

CONSIDÉRANT la présence d'une barrière à l'entrée du chemin de l'Épinette;

2015-05-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables refuse la demande d'aide financière tant que la barrière à proximité du chemin Tawachiche donnant accès au chemin de l'Épinette sera présente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Demande au MTQ concernant l'écoulement des eaux route 153 secteur rue St-Alphonse et secteur chemin St-Charles

CONSIDÉRANT les événements d'avril 2015 lors de la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Charles, à proximité des numéros civiques #181 à #271, fut inondé durant quelques jours;

CONSIDÉRANT que des problèmes de drainage de la route ont été constatés durant la même période à proximité du numéro civique #482 du rang St-Alphonse

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Charles et le rang St-Alphonse sont des parties de la route 153 sous la responsabilité du ministère des Transports;

2015-05-163

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports de procéder à une vérification du drainage de la route 153 afin d'apporter les correctifs nécessaires au bon drainage de la route.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Suivi demande de travaux ponceau chemin lac Ste-Anne

CONSIDÉRANT la demande de réparation d'un ponceau du chemin du 2^e rang Price ;

CONSIDÉRANT les vérifications concernant la localisation de la partie publique et privée du 2^e rang Price en direction du lac Sainte-Anne, notamment auprès de la firme d'arpenteur responsable de la réforme cadastrale ;

CONSIDÉRANT que la limite de la partie publique du chemin du 2^e rang est située entre les parties de lot #403 et #404, du 2^e rang Price, paroisse de St-Ubalde;

2015-05-164

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables ne donnera pas suite à la demande car le ponceau est localisé dans la partie privée du 2^e rang Price et non dans la partie publique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Demande d'intégration municipalité de Saint-Adelphe, entente cueillette et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'entente avec la municipalité de Sainte-Thècle relativement à la collecte et le transport des matières résiduelles et la copropriété du camion;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Adelphe qui est intéressée à se joindre à l'entente des municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT le montage financier présenté;

CONSIDÉRANT les vérifications faites par les deux municipalités relatives à la desserte d'une troisième municipalité pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la marge bénéficiaire estimée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prône le développement des entreprises régionales et locales;

CONSIDÉRANT qu'en acceptant cette entente, les municipalités enlèveraient un contrat à une entreprise de la région;

2015-05-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables décline la demande de la municipalité de Sainte-Adelphe d'être desservie par l'entente intermunicipale conjointe avec Sainte-Thècle pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Demande de raccordement d'eau réseau privé 190, rue Cloutier

CONSIDÉRANT la demande de branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble du 190, rue Cloutier ;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est accessible par un chemin privé;

2015-05-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le service des travaux publics à procéder à l'installation d'un branchement au réseau d'aqueduc jusqu'à la limite de l'emprise publique de la rue Cloutier pour le raccordement de l'immeuble du 190, rue Cloutier. Le propriétaire devra assumer les coûts des travaux réalisés par les travaux publics tel que prescrit par le règlement # 2005-436. Tous les travaux pour raccorder l'immeuble au-delà de l'emprise publique devront être assumés et réalisés par le propriétaire. Avant d'effectuer les travaux, le propriétaire

devra s'assurer d'avoir par contrat notarié, toutes les servitudes nécessaires pour le passage des conduites jusqu'à son immeuble.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Demande de soumission gestion des vidanges de fosses septiques par petits camions

CONSIDÉRANT la résolution # 2015-03-091;

CONSIDÉRANT la rencontre avec les représentants de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, de la MRC de Mékinac et les représentants des municipalités les plus concernées par la problématique de vidanges de fosses par petits camions;

2015-05-167

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres regroupé avec les autres municipalités de la MRC de Mékinac pour les vidanges des fosses septiques par petits camions du territoire. L'engagement et la facturation se feront distinctement pour chacune des municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Demande de municipalisation de chemin route Boutet

CONSIDÉRANT la demande de municipalisation de la portion privée de la route Boutet;

CONSIDÉRANT la politique de reprise des chemins par la municipalité;

2015-05-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande au directeur des travaux de soumettre un rapport d'inspection au conseil et au promoteur indiquant l'état de conformité du chemin selon la présente politique. Ce rapport d'étape permettra au conseil de décider ultérieurement de la poursuite du traitement de la demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.11 Contrat MTO, entretien d'hiver et été, portion du chemin Tawachiche

Point reporté à l'adoption de l'ordre du jour.

4.12 Contrat transport conteneurs de matières résiduelles Éco-Centre

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a signé avec un nouveau transporteur pour le transport des conteneurs des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel de propositions pour la fourniture et le transport des conteneurs de type roll-off pour les matières résiduelles à l'éco-centre municipal;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant unitaire par levée avant taxes</u>
Transport J. Y. Martel	255,00 \$

Service Cité Propre Inc.	234,75 \$
--------------------------	-----------

2015-05-169

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accorde pour 2015 le contrat de fourniture et de transport des matières résiduelles par conteneur 40 verges de type roll-off pour l'éco-centre à Service Cité Propre inc. pour un montant unitaire de 269,91 \$ incluant les taxes par levée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 1740, chemin Sainte-Marie

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-0029 soumise par monsieur Martin Vallée le 7 avril 2015 pour la propriété du 1740, chemin Sainte-Marie.

Relativement à l'article 6.4 du règlement de zonage #2013-518, cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul minimale latérale à 1,75 mètre au lieu de 3 mètres (à même une marge protégée par droits acquis à 1,91 mètre) et l'abaissement de la somme minimale des marges latérales à 4,47 mètres (1,75 mètre du côté droit et 2,72 mètres du côté gauche) au lieu de 9 mètres dans la zone 35-Va.;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la demande tel que déposée mais recommande d'accepter l'abaissement de la somme des marges de recul à raison de 4,91 mètres (soit 1,91 mètre pour le côté droit et 3 mètres pour le côté gauche).

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Monsieur Martin Vallée, le propriétaire est présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est déposée dans le but d'obtenir un permis et avant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT l'occupation actuelle au sol du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'installation septique du bâtiment est dimensionnée de manière conforme pour le nombre de chambres qui seront présentes dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation n'est pas relative à la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux ni dans la rive;

CONSIDÉRANT que les travaux permettraient de régulariser une non-conformité par rapport à la véranda;

CONSIDÉRANT que les travaux impliqueront la démolition des galeries et la véranda existantes;

CONSIDÉRANT que les travaux augmenteront la distance du bâtiment par rapport à la rive;

CONSIDÉRANT les alternatives possibles pour diminuer les dérogations;

2015-05-170

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure # 2015-0027 telle que déposée par monsieur Martin Vallée le 7 avril 2015 pour le 1740, chemin Sainte-Marie mais accepte une dérogation présentant les marges suivantes :

- une marge de recul de 1,91 mètre du côté droit au lieu de 1,75 m afin de ne pas empiéter dans la marge de recul existante protégée par droit acquis;
- une marge de recul de 3 mètres du côté gauche au lieu de 2,72 m;
- une somme des marges latérales de 4,91 mètres au lieu de 4,47 mètres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Projet de règlement modification de zonage

Avant la présentation de cette résolution, Monsieur Sylvain Robert, conseiller mentionne aux membres du conseil ainsi qu'à l'assistance qu'il n'a participé à aucune délibération sur le sujet en raison de son intérêt direct dans cette question.

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage # 2013-518 suite à une demande d'un promoteur;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 2 décembre 2014;

2015-05-171

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers votants (5) que le premier projet de règlement # 2015-524 soit adopté.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Suivi demande Club de golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT que la principale activité du club de golf est de nature sportive et de loisirs;

CONSIDÉRANT que le club de golf n'est pas une entreprise privée;

CONSIDÉRANT les vérifications faites auprès du conseiller juridique de la municipalité;

CONSIDÉRANT le premier alinéa de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que le club de golf le St-Rémi est la seule entité locale de ce type et le seul terrain de golf de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut promouvoir le sport du golf en permettant l'initiation d'un groupe du camp de jour;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir la possibilité aux citoyens, villégiateurs et visiteurs de s'initier à ce loisir en offrant des billets lors d'événements;

2015-05-172

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables participe à la restructuration du club de golf le St-Rémi et octroie une aide de 4 500 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Participation forum Culturel

2015-05-173

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'inscription d'un membre du Comité Arts et Culture au coût de 35 \$ pour participer au Forum culturel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Mention de félicitations à madame Katy Bacon pour l'obtention du titre OMBE

2015-05-174

Madame Julie Ricard propose une mention de félicitations à madame Katy Bacon pour l'obtention du titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement. Monsieur le maire et les membres du conseil appuient cette motion.

7.2 Information souper bénéfice homards Club de golf le St-Rémi.

Monsieur le maire mentionne qu'il y aura au Club de golf le St-Rémi un souper aux homards au bénéfice de cet organisme le 13 juin et invite la population à y participer en grand nombre.

7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début: 20 h 32

Fin : 20 h 44

7.4 Levée de l'assemblée

2015-05-175

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 20 h 45.

Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Autorisation de paiement centre communautaire Hervey-Jonction DP # 2
- 1.7 Ouverture d'un poste d'adjointe administrative temporaire sur appel et signature lettre d'entente

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de mai 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, mai 2015

3. Sécurité publique

- 3.1 Émission de permis de feu et garde de feu autorisés
- 3.2 Camion incendie Fête Nationale
- 3.3 Demande autorisation utilisation d'équipements municipaux, 20 juin 2015
- 3.4 Dossier espace premiers répondants
- 3.5 Autorisation feux d'artifice

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Adoption Politique mise à l'eau des embarcations Règlement # 2015-525
- 4.2 Contrat MTQ, entretien d'hiver et été, portion du chemin Tawachiche
- 4.3 Autorisation paiement entente intermunicipale cueillette des matières résiduelles janvier à mars 2015
- 4.4 Autorisation de travaux suivi inspection des ponts du réseau routier municipal
- 4.5 Demande de subvention programme PAARRM
- 4.6 Autorisation de travaux, rechargement des chemins municipaux
- 4.7 Autorisation de travaux, pose de l'abat-poussière
- 4.8 Autorisation de travaux chemin du lac-Simon
- 4.9 Demande de raccordement d'eau réseau privé secteur rue Cloutier
- 4.10 Aide financière politique de déneigement

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aménagement plage rue Sainte-Marie
- 5.2 Contrat aménagement et entretien place Julien-Rivard et entrées de ville
- 5.3 Audition suivi dérogation mineure, 148, chemin Touzin

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Achat et installation air climatisé salle Lac-aux-Sables
- 6.2 Dépôt programmation Fête des Voisins
- 6.3 Demande Rallye Lac-aux-Sables
- 6.4 Demande licence annuelle moitié-moitié
- 6.5 Demande pickelball
- 6.6 Délégués municipaux à l'activité Fort Sabloyard
- 6.7 Nomination ajout organigramme municipal déléguée Sports et Loisirs
- 6.8 Lettre d'appui projet FADOQ Lac-aux-Sables, bâtiment au parc de l'Âge d'Or
- 6.9 Dépôt documents de suivi - Comité Arts et Culture

7. Autres sujets

- 7.1 Varia
- 7.2 Cahier spécial le Nouvelliste et Bulletin Mékinac
- 7.3 Annonce date de la consultation publique projet de règlement # 2015-524
- 7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.5 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 2^e jour du mois de juin deux mille quinze (2 juin 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourrassa, maire suppléant et conseiller
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire est absent
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller est absent

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourrassa, maire-suppléant et conseiller. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Bourrassa fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-06-176

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 2 juin 2015 en ajoutant le point suivant :

4.11 Achat et installation glissières de sécurité chemin Sainte-Marie

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-06-177

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de juin 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-06-178

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juin 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 19 h 45
Fin : 20 h 07

1.6 Autorisation de paiement travaux centre communautaire Hervey-Jonction DP # 2

CONSIDÉRANT la demande de paiement décompte progressif # 2 déposée par Construction Charic inc. pour les travaux exécutés du 28 avril au 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

2015-06-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement décompte progressif # 2 de Construction Charic dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire Hervey-Jonction et de verser un montant de 69 291,27 \$ incluant les taxes applicables et ce, après l’application de la retenue de 10 %.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

1.7 Ouverture de poste adjointe administrative temporaire sur appel et signature lettre d’entente

CONSIDÉRANT les périodes de remplacement à prévoir annuellement pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la rencontre avec le représentant du syndicat local et l’employée concernée;

2015-06-180

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- procède à la signature d’une lettre d’entente indiquant que l’horaire de travail de la secrétaire-trésorière adjointe sera de quatre jours semaine du lundi au jeudi pour un total de 32 heures semaine;
- autorise un appel de candidatures pour un poste d’adjointe administrative temporaire sur appel pour un total d’un peu plus de 500 heures par année.
- L’offre d’emploi paraîtra d’ici la fin du mois de juin et les entrevues d’embauche seront supervisées par la firme Claude Grenier ressources humaines.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de mai 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Nicolas Hamelin et monsieur Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-06-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 mai 2015, au montant de 38 524,76 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 140 102,29 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 mai 2015.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

2015-05-182

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Hygiène du milieu

Description	Montant av. tx	Budget
Pompe doseuse et installation <i>station de pompage aqueduc</i>	3 000 \$	Pièces et accessoires aqueduc
10 Bacs 1 100 l	3 900 \$	Achat contenants d'ordures

2. Parc et terrain de jeux

Description	Montant av. tx	Budget
Arrondir le coin des tables de granit	2 160 \$	Sous-traitance Parcs et terrains

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, mai 2015

Les élus déclarent n'avoir aucuns frais de déplacement à autoriser pour le mois de mai 2015.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Émission de permis de feu et garde de feu autorisés

CONSIDÉRANT l'organigramme actuel du service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT le règlement sur les brûlages # 2003-409;

2015-06-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise à émettre des permis de brûlage en vertu du règlement # 2003-409 et nomme à titre de garde de feu monsieur Jean-Pierre Delisle et autorise les pompiers suivants à émettre des permis de feu :

- Monsieur Yvon Bourassa;

- Monsieur Hugo-Stéphane Lavoie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Camion incendie Fête Nationale

2015-06-184

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la présence de deux (2) pompiers et l'utilisation d'un camion incendie pour une activité de prévention dans le cadre des activités de la Fête Nationale le 23 juin 2015 au centre communautaire Hervey-Jonction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Demande autorisation utilisation d'équipements municipaux, 20 juin 2015

CONSIDÉRANT la tenue de l'après-bal des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune sur le territoire de la municipalité sur la propriété du 441, rang St-Alphonse;

2016-06-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise :

- l'utilisation de quatre radios du service incendie par des pompiers volontaires sur une base bénévole;
- le raccordement d'un boyau incendie à une borne fontaine à proximité du site pour une protection incendie durant le feu de joie, sous réserve de l'émission d'un permis de brûlage valide pour la date de l'événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 Dossier espace premiers répondants

CONSIDÉRANT la demande d'espace supplémentaire par le service des Premiers Répondants;

2015-06-186

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables compose un groupe de travail pour étudier les possibilités dans le dossier d'occupation des espaces municipaux notamment pour les besoins des Premiers répondants. Ce groupe est composé du maire, des conseillers messieurs Yvon Bourassa et Réjean Gauthier, de la directrice générale et du directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.5 Autorisation feux d'artifice

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice sous conditions en vertu de l'article 6 des règlements # 2003-409 et # 2007-464;

CONSIDÉRANT que les demandeurs auront préalablement présenté au Service de sécurité incendie desservant la municipalité, un plan détaillé de l'activité et des mesures de sécurité qu'ils entendent mettre en place;

2015-06-187

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise la tenue des feux d'artifice suivant sous réserve de l'émission d'un permis de brûlage à la date de l'événement :

Organisme	Adresse	Date
Camping du Domaine de la rivière Tawachiche	74, chemin des Cèdres	Samedi 20 ou 27 juin 2015
Camping Lac-aux-Sables	200, rue Sainte-Marie	Samedi 27 juin 2015
Corp. Camping Le Relais	1000, de la Traverse	Samedi 27 juin 2015
Camping de la Petite Rivière	551, chemin Ste-Marie	8 août 2015

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adoption Politique mise à l'eau des embarcations Règlement # 2015-525

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015 par monsieur Nicolas Hamelin;

ATTENDU QUE l'élaboration de ce code est le fruit d'une réflexion afin que les mesures qui sont incluses soient favorisantes pour la protection de la prise d'eau du réseau d'aqueduc du secteur Lac-aux-Sables, tout en utilisant d'une façon optimum les qualités de villégiature du lac, ainsi que la qualité de vie des riverains;

ATTENDU QUE la Corporation du Camping le Relais a participé de façon volontaire aux travaux de réflexion sur l'élaboration de cette nouvelle politique;

ATTENDU QUE la Corporation du Camping le Relais a manifesté son intention d'adhérer par voie de résolution à cette nouvelle politique et d'en faire l'application sur son site;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

2015-06-188

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte le règlement # 2015-525 concernant l'adoption de la Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin telle que modifiée et présentée.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (3) et du maire-suppléant.

Monsieur Réjean Gauthier s'enregistre contre cette proposition du fait de l'allègement des conditions d'accès pour les motomarines qui étaient exclues depuis plus de dix ans. Il mentionne que la politique ne va pas dans le sens de l'ensemble des recommandations émises par le comité consultatif en environnement.

4.2 Contrat MTO, entretien d'hiver et été, portion du chemin Tawachiche.

CONSIDÉRANT l'offre de contrat du Ministère des Transports pour l'entretien d'un tronçon de 1,73 km du chemin Tawachiche par la municipalité;

2015-06-189

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil de Lac-aux-Sables :

- accepte le devis # 7006-15-4915 pour l'entretien hivernal au montant de 7 140 \$ et le devis # 7006-15-PZ01 pour l'entretien estival du tronçon de 1,73 km du chemin Tawachiche au montant de 2 080,94 \$.
- autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à l'approbation des contrats.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Autorisation paiement entente intermunicipale cueillette des matières résiduelles janvier à mars 2015

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre les municipalités de Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables concernant la cueillette des matières résiduelles;

2015-06-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal autorise le paiement relatif à la cueillette sur le territoire de Lac-aux-Sables à la municipalité de Sainte-Thècle pour les mois de janvier à mars 2015 selon les termes de l'entente au montant de 11 380,73 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Autorisation de travaux suivi inspection des ponts du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT le rapport soumis par le ministère des Transports du Québec suite à l'inspection des ponts;

2015-06-191

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le directeur des Travaux publics à procéder aux travaux de responsabilité municipale selon le rapport du 1^{er} mai 2015 soumis par le ministère des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Demande de subvention programme PAARRM

CONSIDÉRANT la lettre reçue afin de déposer une demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM);

2015-06-192

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au Ministère des Transports pour des travaux de voirie sur les rues des Pins, Saint-Rémi, de la Montagne et de pose de glissières de sécurité sur le chemin Sainte-Marie;

- que les travaux soient exécutés conformément aux règles de la subvention et que le conseil confirme que les dépenses seront effectuées sur des routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Autorisation de travaux, rechargement des chemins municipaux

CONSIDÉRANT la programmation des travaux estivaux 2015 et le budget;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres déjà réalisé pour la fourniture et le transport de matériaux;

2015-06-193

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le directeur des Travaux publics à procéder aux travaux de rechargement des chemins municipaux pour un montant maximal de 45 000 \$ de pierre concassée et de 19 800 \$ de transport.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Autorisation de travaux, pose de l'abat-poussière

CONSIDÉRANT la programmation des travaux estivaux 2015;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres déjà réalisé pour la fourniture et le transport de l'abat-poussière;

2015-06-194

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le directeur des Travaux publics à procéder à une opération d'épandage de l'abat-poussière durant la semaine du 15 juin 2015 si les conditions météorologiques le permettent.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Autorisation de travaux chemin du lac-Simon

CONSIDÉRANT la demande des gens du secteur du lac-Simon;

2015-06-195

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le directeur des Travaux publics à procéder à des travaux de creusage de fossés sur la portion municipale du chemin du lac-Simon. Les coûts approximatifs d'un montant de 10 000 \$ seront répartis dans une proportion de 50 % dans le Fond local 1 et l'autre portion de 50 % au budget d'amélioration de voirie 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Demande de raccordement d'eau réseau privé secteur rue Cloutier

Monsieur Sylvain Robert se retire pour la présentation et le vote de cette résolution.

CONSIDÉRANT la demande de branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble portant le matricule # 8892-97-3457 de la rue Cloutier;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est accessible par un chemin privé;

2015-06-196

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le service des travaux publics à procéder à l'installation d'un branchement au réseau d'aqueduc jusqu'à la limite de l'emprise publique de la rue Cloutier pour le raccordement de l'immeuble portant le matricule # 8892-97-3457 de la rue Cloutier. Le propriétaire devra assumer les coûts des travaux réalisés par les travaux publics tel que prescrit par le règlement # 2005-436. Tous les travaux pour raccorder l'immeuble au-delà de l'emprise publique devront être assumés et réalisés par le propriétaire. Avant d'effectuer les travaux, le propriétaire devra s'assurer d'avoir par contrat notarié, toutes les servitudes nécessaires pour le passage des conduites jusqu'à son immeuble.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4) et du maire-suppléant.

4.10 Aide financière politique de déneigement

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour les chemins du lac Simon et chemin du lac-des-Américains sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2015-06-197

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu d'accepter les demandes et de verser, selon la

politique d'aide au déneigement pour la saison 2014-2015 une somme de 660 \$ par km soit :

<u>Chemins</u>	<u>Distance</u>	<u>Montant</u>
Chemin du lac Simon (côté sud-est)	480 m	316,80 \$
Chemin du lac des Américains (côté sud-est)	1 000 m	660,00 \$
Chemins des Sittelles et Tangara	1 500 m	990,00 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.11 Achat et installation glissières de sécurité chemin Sainte-Marie

Suite à l'ajout du point 4.11 lors de l'adoption de l'ordre du jour, madame Dominique Lavallée fait la présentation d'un projet de résolution.

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues pour l'achat et l'installation de glissières de sécurité sur une longueur de 1017 mètres;

Soumissionnaires	Montant avant les taxes applicables
9065-5267 Québec inc.	56 676,54 \$
Les Glissières Desbiens inc.	52 850,00 \$

CONSIDÉRANT le rapport du coroner qui avait été transmis à la fin de 2013 suite à un accident mortel survenu le long du chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le nombre de propriétés dont l'accès se fait par le chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut sécuriser le passage des véhicules sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT que la municipalité demandera une subvention pour ces travaux répartis sur deux exercices financiers ;

2015-06-198

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité procède à l'achat et à l'installation de glissières de sécurité sur une portion de 1017 mètres sur le chemin Sainte-Marie. L'achat est échelonné sur deux exercices financiers et financer pour chacune des deux années à partir du fond amélioration voirie (10 000 \$ plus les taxes applicables), Fond local 1 (16 425 \$ plus les taxes applicables). Si le projet reçoit une subvention, elle sera appliquée au montant affecté au fond amélioration voirie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers et du maire suppléant.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Aménagement plage rue Sainte-Marie

Monsieur Sylvain Robert se retire pour la présentation et le vote de cette résolution.

CONSIDÉRANT que le c.a. du MDDELCC mentionne la façon de réaliser des travaux d'aménagement sur le bord de la rue Sainte-Marie face à la plage du lac aux Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité travaille pour trouver une solution permanente aux problèmes d'érosion causés par les eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT que l'aménagement temporaire d'une zone tampon sur la partie pavée de la rue Ste-Marie permettrait de pallier à cette problématique pour la saison 2015 étant donné que les plans définitifs ne sont pas encore terminés;

CONSIDÉRANT que les aménagements réalisés en 2013 faisaient suite à un consensus entre la municipalité et les acteurs concernés par les aménagements temporaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que l'aménagement temporaire soit réalisé de manière uniforme;

2015-06-199

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les aménagements temporaires seront reproduits pour la saison 2015, soit l'utilisation d'une partie de la rue pavée pour la création d'une zone tampon du côté de la plage pour pallier aux problèmes d'érosion sur toute la longueur de la rue Sainte-Marie entre le quai municipal et le pont. Il est de plus résolu que le conseil n'autorise aucun aménagement privé dans l'emprise de la rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4) et du maire-suppléant.

5.2 Contrat aménagement et entretien place Julien-Rivard et entrées de ville

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel de soumissions sur invitation selon le devis # 2015-05-01 pour l'entretien des aménagements paysagers de la Place Julien-Rivard, de l'hôtel de ville et de l'affiche d'accueil secteur Hervey-Jonction pour les années 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant deux ans (avant les taxes)</u>
Bulbi-serres inc.	N'a pas soumissionné
Centre-Jardins Luc Gravel multi-fleurs	N'a pas soumissionné
Paysagiste Claudette Piché	9 236 \$
Les Cultures Tournesol inc.	11 700 \$

2015-06-200

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallé et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables entérine le document de demande de soumissions # 2015-05-01 et accorde pour 2015 et 2016 le contrat d'entretien des aménagements paysagers municipaux à Paysagiste Claudette Piché pour un montant avant les taxes applicables de 4 558 \$ pour 2015 et de 4 678 \$ pour 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Audition suivi dérogation mineure, 148, chemin Touzin

2015-06-201

Cette audition fait suite à la résolution # 2015-01-034 et concerne la demande de dérogation mineure # 2014-0332, soumise par madame Madeleine Gervais pour la propriété du 148, chemin Touzin.

Monsieur le maire suppléant demande si les propriétaires ou leur représentant sont présents dans la salle.

Me Girard est le représentant des propriétaires et est accompagné de madame Jacinthe Gervais fille des propriétaires et de monsieur Réjean Lavoie entrepreneur en travaux de bétonnage.

Monsieur Bourassa demande aux propriétaires et représentants s'ils ont un document à déposer séance tenante à l'attention du conseil municipal et leur indique que le conseil accorde un délai maximal de quinze (15) minutes pour en faire la présentation. Il informe que le conseil prendra en délibéré l'argumentaire et rendra sa décision à une séance ultérieure.

Me Girard dépose un addenda à la demande de dérogation mineure déposée antérieurement. Il présente le contenu de celui-ci de 20h35 à 20h42. Monsieur Lavoie présente les données techniques nécessaires aux travaux inclus à la proposition des travaux à réaliser sur la fondation présentés dans l'addenda soumis.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Achat et installation air climatisé salle Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT les propositions pour la fourniture et l'installation d'un système d'air climatisé de marque Gree pour la salle Lac-aux-Sables comprenant quatre unités intérieures :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Montant avant taxes</i>
GG Réfrigération	13 700 \$
Mauricie Réfrigération inc.	11 445 \$

2015-06-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'achat et l'installation d'un système d'air climatisé pour la salle municipale Lac-aux-Sables à Mauricie Réfrigération inc. pour un montant de 11 445,00 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Dépôt programmation Fête des Voisins

CONSIDÉRANT que la Fête des Voisins est prévue le 6 juin 2015 au parc Louis-Philippe-Fugère;

2015-06-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables entérine la programmation des activités et invite la population à participer en grand nombre à la Fête des Voisins 2015 du 6 juin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demande Rallye Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande de Rallye Lac-aux-Sables pour son édition estivale du 15 août 2015;

2015-06-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte les demandes suivantes faites par les coordonateurs du Rallye Lac-aux-Sables, soient :

- deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement, avec extincteurs à poudre et une pompe en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur, le samedi 15 août de 10h à 19h;

- deux (2) premiers répondants pour la voiture de fermeture le 15 août 2015;
- l'utilisation d'une camionnette du service des travaux publics par les premiers répondants;
- l'utilisation du terrain de la salle communautaire d'Hervey-Jonction située au 830, rue Auguste-Lagacé, pour le stationnement et la zone de ravitaillement, considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination de sol. Les équipes pourront également camper près de l'aire de service afin de surveiller leurs équipements (aucun rejet d'eau usée au sol) à compter de 12 h le 14 août jusqu'à 12 h le 16 août;
- l'utilisation exclusive sans frais de la salle municipale, du sous-sol et de la salle de réunion du centre communautaire d'Hervey-Jonction pour l'inscription des compétiteurs et le centre des opérations, à compter de 12 h le 14 août jusqu'à 12 h le 16 août;
- l'autorisation à la FADOQ Hervey-Jonction de permettre l'utilisation du local du centre communautaire Hervey-Jonction à l'organisation du rallye pour les besoins de l'édition 2015;
- les coordonnateurs du rallye devront faire les démarches pour l'obtention du permis de réunion et/ou vente et consommation de boissons alcoolisées sur le site et défrayer les coûts relatifs à ces permis;
- le prêt de deux (2) bacs 1100 litres et deux (2) affiches avec la mention (lentement);
- d'autoriser la fermeture du rang St-Georges à partir du numéro civique 511 jusqu'au chemin St-Alphonse, le chemin St-Alphonse jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Thècle, afin d'y tenir une étape de la compétition samedi le 15 août entre 16h et 18h, la Sûreté du Québec doit être informée de cette fermeture.

La municipalité ne peut autoriser le prêt de 30 balises coniques TRV-7 ou cônes car ces équipements ne sont pas disponibles. Une autorisation de la municipalité n'est plus nécessaire pour la location de barrières anti-émeute auprès de l'organisation du Festival Western de St-Tite.

Les promoteurs doivent fournir à la municipalité une copie de leur police d'assurance couvrant les activités de l'événement.

La participation de la municipalité représente une somme de plus de 2 000 \$ en support à l'organisation du Rallye Lac-aux-Sables en prêts de locaux, de main d'oeuvre et d'équipements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers et du maire suppléant.

6.4 Demande licence annuelle moitié-moitié

CONSIDÉRANT que la Régie des Alcools, des courses et des jeux doit délivrer une licence pour les activités de tirage de moitié-moitié dans le cadre d'activités d'organisme;

2015-06-205

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que madame Stéphanie Ricard, coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative soit désignée comme personne-ressource pour la demande annuelle de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et autorise le paiement de la licence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Demande pickelball

CONSIDÉRANT que les activités sportives durant les activités de la Fête Estivale sur la patinoire dont du deck-hockey;

CONSIDÉRANT qu'il est également prévu des activités de démonstration de Pickelball;

2015-06-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise un lignage temporaire à l'aide de ruban autocollant sur le terrain de tennis pour la période des activités de la Fête Estivale en août prochain. Le ruban utilisé ne devra pas endommager la surface de jeu du terrain de tennis. Il est de plus autorisé de procéder à l'achat de balles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.6 Délégués municipaux à l'activité Fort Sabloyard

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité Fort Sabloyard le 19 juin 2015 par l'école le Sablon d'Or;

2015-06-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables désigne madame Dominique Lavallée et un membre du service de sécurité incendie comme représentant municipaux à l'activité Fort Sabloyard et permette l'utilisation du camion autopompe.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers et du maire suppléant.

6.7 Nomination ajout organigramme municipal déléguée Sports et Loisirs

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers pour la fonction Sport et Loisirs;

2015-06-208

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil ajoute madame Julie Ricard à la fonction Sports et Loisirs de l'organigramme municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers et du maire suppléant.

6.8 Lettre d'appui projet FADOQ Lac-aux-Sables, bâtiment au parc de l'Âge d'Or

CONSIDÉRANT la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par les membres de la FADOQ;

2015-06-209

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la FADOQ Lac-aux-Sables dans ses démarches d'obtention d'aide financière pour le projet d'amélioration de son bâtiment d'accueil sur le site de leur terrain de jeux de la rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers et du maire suppléant.

6.9 Dépôt documents de suivi - Comité Arts et Culture

2015-06-210

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil accepte le dépôt du document de suivi daté du 20 mai 2015 du Comité Arts et Culture.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers et du maire suppléant.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Varia

Aucun point

7.2 Cahier spécial le Nouvelliste et Bulletin Mékinac

2015-06-211

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables participe au cahier spécial de la MRC de Mékinac dans le journal Le Nouvelliste et au cahier spécial du Bulletin Mékinac relatif aux activités estivales dans les MRC de Mékinac et des Chenaux par l'achat de publicités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers et du maire suppléant.

7.3 Annonce date de la consultation publique projet de règlement # 2015-524

2015-06-212

Monsieur le maire suppléant informe les membres du conseil et la population que la consultation publique suivant l'adoption du premier projet de règlement # 2015-524 concernant des modifications au règlement de zonage se tiendra le 29 juin 2015 à 19h à l'endroit habituel des séances du conseil soit à la salle municipale de Lac-aux-Sables.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité dans l'onglet *Avis et communiqués* ainsi qu'au bureau municipal.

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début: 20 h 53

Fin : 21 h 19

7.5 Levée de l'assemblée

2015-06-213

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la séance soit levée à 21 h 20.

O. Yvon Bourassa
Maire suppléant

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015

- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Directive de changement contrat accueil travaux hôtel de ville DC # 3
- 1.7 Autorisation de paiement travaux hôtel de ville DP # 2
- 1.8 Paiement facture avenant assurance
- 1.9 Inscription d'un conseiller au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de juin 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, juin 2015

3. Sécurité publique

- 3.1 Suivi dossiers de formation incendie
- 3.2 Paiement des repas après quatre heures d'intervention
- 3.3 Prêt du traineau de secours – Service ambulancier de Sainte-Thècle

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Résolution # 2015-06-198 suite au droit de veto du maire
- 4.2 Mise aux normes du chemin Ste-Marie longeant le Lac-aux-Sables
- 4.3 Suivi travaux ponceau rue Bourassa
- 4.4 Aide financière - Politique de déneigement chemins Batiscan, Léveillé-Denis et Simard
- 4.5 Égout sanitaire rue Bourassa et rue du Parc
- 4.6 Demande de subvention Réhabilitation du réseau routier (RRRL), volet redressement des infrastructures routières locales
- 4.7 Demande de subvention Réhabilitation du réseau routier (RRRL), volet accélération des investissements sur le réseau routier local
- 4.8 Suivi dossier lac Sainte-Anne, soumission des travaux et du budgétaire
- 4.9 Dépôt résultats soumissions sur invitation # 2015-06-01 vidange de fosses septiques par petit camion
- 4.10 Dossier raccordement aqueduc et égout bâtiment Fadoq Lac-aux-Sables
- 4.11 Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 4.12 Règlement d'emprunt travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 136, rue Bourassa
- 5.2 Demande de dérogation mineure - 310, chemin du lac-Simon
- 5.3 Demande de dérogation mineure - lot 19-p, ch. de la Perdrix
- 5.4 Journée Canot-Kayak – ARPLAS
- 5.5 Renouvellement contrat Xittel
- 5.6 Avis consultation pour rénovation cadastrale
- 5.7 Dépôt rapport consultation publique règlement d'urbanisme # 2015-524 et des mémoires
- 5.8 Adoption du second projet de règlement # 2015-524
- 5.9 Demande d'appui CPTAQ dossier Raymond Lefebvre
- 5.10 Suivi dossier 148, chemin Touzin
- 5.11 Avis de motion modification règlement # 2013-518, article 15.5.2 concernant les constructions autorisées sur un camping

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Confirmation assuré additionnel Fête Estivale
- 6.2 Commission scolaire de l'Énergie
- 6.3 Inscription RQVVS
- 6.4 Dépôt bilan Fête des Voisins 2015
- 6.5 Dépôt programmation Journées de la Culture et demande budgétaire

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 *Demande d'une commandite publicitaire pour la carte routière du Club Quad Mékinac (2011) Inc.*
- 7.2 Inscription Omnium de golf MRC de Mékinac
- 7.3 Avis de motion de félicitations Fête des Voisins et Fête Nationale
- 7.4 La Grande Journée des Petits Entrepreneurs
- 7.5 Varia
- 7.6 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.7 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 7^e jour du mois de juillet deux mille quinze (7 juillet 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourrassa, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-07-214

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourrassa et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2015 :

en reportant le point suivant 5.10 à une séance ultérieure
et en ajoutant le point 7.5.1 Avis de motion rapport du CCE sur les bateaux
et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT que le maire a exercé son droit de veto pour la résolution # 2015-06-198;

2015-07-215

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé en ajoutant la mention du droit de veto du maire pour la résolution # 2015-06-198.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de juillet 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-07-216

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 46

Fin : 20 h 11

1.6 Directive de changement contrat accueil travaux hôtel de ville DC # 3

CONSIDÉRANT les directives de changement déposées et étudiées dans le cadre des travaux de rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'architecte;

2015-07-217

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables entérine les avenants au contrat # 3 avec l'entrepreneur Construction Paul Béland inc. comprenant les directives de changements # A-08 pour un crédit de (21,20 \$) avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Autorisation de paiement travaux hôtel de ville DP # 2

CONSIDÉRANT la demande de paiement décompte progressif # 2 déposé par l'entrepreneur Construction Paul Béland pour les travaux exécutés du 23 avril 2015 au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

2015-07-218

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier et monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement décompte progressif # 2 de l'entrepreneur Construction Paul Béland dans le cadre du projet de rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville et de verser un montant de 34 697,82 \$, incluant les taxes applicables et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Paiement facture avenant assurance

2015-07-219

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par Monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la facture concernant un avenant

au contrat d'assurance à Groupe Ultima inc. pour un montant de 1 848 \$ pour couvrir les frais d'assurance responsabilité selon l'augmentation de la population saisonnière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Inscription d'un conseiller au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

2015-07-220

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Yvon Bourassa, conseiller au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec du 23 au 26 septembre 2015 à Québec. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de juin 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Julie Ricard et monsieur Yvon Bourassa;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-07-221

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 juin 2015, au montant de 48 106,85 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 235 209,03 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2015.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2015-07-222

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Sécurité publique - Incendie

Description	Montant av. tx	Budget
<i>Achat d'équipement de protection individuelle (bunker, casques, bottes, gants, bama, lampe)</i>	6 000 \$	Budget de fonctionnement – Vêtements, pièces et accessoires incendie

<i>Mousse pour camion</i>	456 \$	Budget de fonctionnement – pièces et accessoires camion incendie
---------------------------	--------	--

2. Parc et terrain de jeux

Description	Montant av. tx	Budget
<i>Tube de sauvetage pour activités plage</i>	88 \$	Matériel parcs et loisirs

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, juin 2015

Les élus déclarent n'avoir aucuns frais de déplacement à autoriser pour le mois de juin 2015.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Suivi dossiers de formation incendie

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère de la Sécurité Publique concernant la formation des pompiers au sein d'un service incendie ;

CONSIDÉRANT que seule la reconnaissance de l'École Nationale des pompiers du Québec (ENPQ) est reconnue;

2015-07-223

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le directeur incendie à procéder aux demandes d'étude de dossier d'équivalence et que la municipalité paie les frais de 34,49 \$ par demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Paiement des repas après quatre heures d'intervention

CONSIDÉRANT la politique salariale pour les services d'urgence;

215-07-224

CONSEQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables confirme que le paiement de repas après quatre heures d'intervention est payable lorsque l'intervention dépasse quatre heures. Le paiement se fait suite à la présentation de facture par le réclamant selon les tarifs octroyés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Prêt du traineau de secours – Service ambulancier de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la tenue d'une compétition de motocross les 1^{er} et 2 août 2015 à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le service ambulancier de Sainte-Thècle demande de pouvoir emprunter cet équipement pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT que le responsable du service des Premiers répondants de Lac-aux-Sables est en accord avec ce prêt et s'assurera du support du service des premiers répondants de Saint-Adelphe en cas de besoin durant cette fin de semaine sur le territoire de Lac-aux-Sables;

2015-07-225

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le prêt du traineau de sauvetage au Service ambulancier St-Amand et fils de Sainte-Thècle les 1^{er} et 2 août 2015. S'il advenait que Lac-aux-Sables ait une intervention durant ces deux journées, les frais applicables seraient alors réclamés au Service ambulancier St-Amand et fils.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Résolution # 2015-06-198 suite au droit de veto du maire

Attendu que le maire a mis son droit de veto sur la résolution # 2015-06-198, les membres du conseil doivent passer au vote sur cette résolution qui pour être adoptée doit être votée à la majorité absolue soit quatre (4) votes;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues pour l'achat et l'installation de glissières de sécurité sur une longueur de 1 017 mètres;

Soumissionnaires	Montant avant les taxes applicables
9065-5267 Québec inc.	56 676,54 \$
Les Glissières Desbiens inc.	52 850,00 \$

CONSIDÉRANT le rapport du coroner qui avait été transmis à la fin de 2013 suite à un accident mortel survenu le long du chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le nombre de propriétés dont l'accès se fait par le chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut sécuriser le passage des véhicules sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT que la municipalité demandera une subvention pour ces travaux répartis sur deux exercices financiers ;

2015-07-226

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité procède à l'achat et à l'installation de glissières de sécurité sur une portion de 1 017 mètres sur le chemin Sainte-Marie. L'achat est échelonné sur deux exercices financiers et financé pour chacune des deux années à partir du fond amélioration voirie (10 000 \$ plus les taxes applicables), Fond local 1 (16 425 \$ plus les taxes applicables). Si le projet reçoit une subvention, elle sera appliquée au montant affecté au fond amélioration voirie.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (5)

Monsieur Sylvain Robert s'enregistre contre cette proposition en regard à la séquence projetée des travaux à réaliser.

4.2 Mise aux normes du chemin Ste-Marie longeant le Lac-aux-Sables

Monsieur Nicolas Hamelin propose de retirer ce point étant donné le vote de la résolution précédente.

4.3 Suivi travaux ponceau rue Bourassa

CONSIDÉRANT la rencontre sur les lieux avec le maire et le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT les informations prises auprès du conseiller juridique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le ponceau d'égout pluvial installé sur le terrain du 81, rue Bourassa appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'état avancé du ponceau nécessite son remplacement à très court terme;

2015-07-227

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise le remplacement sur le site du 81, rue Bourassa du ponceau d'égout pluvial et du muret de soutènement situé à proximité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Aide financière - Politique de déneigement

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour les chemins de la Batiscan, Léveillé-Denis et Simard sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2015-07-228

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu d'accepter les demandes et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2014-2015 une somme de 660 \$ par km soit :

<u>Chemins</u>	<u>Distance</u>	<u>Montant</u>
Chemin de la Batiscan	3 500 m	2 310 \$
Chemins Léveillé-Denis et Simard	800 m	528 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Égout sanitaire rue Bourassa et rue du Parc

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires préparées par monsieur Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac pour faire l'isolation des conduites d'égout sanitaire des rue Bourassa et du Parc;

2015-07-229

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la réalisation des travaux d'isolation des conduites d'égouts sanitaires selon les coûts estimés suivants incluant les taxes applicables soient :

- portion de la rue Bourassa 16 332 \$;
- portion de la rue du Parc 17 744 \$.

Le conseil municipal affecte le surplus accumulé du montant des travaux réalisés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Demande de subvention Réhabilitation du réseau routier (RRRL), volet redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-aux-Sables a pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux de redressement des infrastructures du réseau routier local;

ATTENDU QUE les travaux situés sur le réseau routier local soit sur la rue Bourassa et la route de la Traverse sont identifiés dans le PIIRL de la MRC de Mékinac;

2015-07-230

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Nicolas Hamelin, appuyé de monsieur Réjean Gauthier il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Demande de subvention Réhabilitation du réseau routier (RRRL), volet accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-aux-Sables a pris connaissance des modalités d'application du volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

ATTENDU QUE les travaux sont situés sur le réseau routier local soit le chemin St-Alphonse et le chemin Sainte-Marie;

2015-07-231

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Dominique Lavallée, appuyé de monsieur Yvon Bourassa, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Suivi dossier lac Sainte-Anne, soumission des travaux et du budgetaire

CONSIDÉRANT la préparation du dossier pour les travaux de stabilisation du niveau du lac Sainte-Anne et de la libre circulation de l'eau de la décharge du lac Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la demande de l'association des propriétaires du lac Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que le lac est localisé approximativement dans une proportion de 15% sur le territoire de Lac-aux-Sables et 85% à Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT la politique de gestion relative aux cours d'eau de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est impliquée dans le dossier par son gestionnaire des cours d'eau et que ce type d'ouvrage ne nécessite pas de résolution de la part de cette MRC;

CONSIDÉRANT les discussions avec la municipalité de Saint-Ubalde;

2015-07-232

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables :

- DEMANDE à la MRC de Mékinac d'autoriser les travaux d'aménagement d'un pré-barrage ainsi que l'installation d'un dispositif de contrôle de niveau d'eau en présence de barrage de castors sur la décharge du lac Sainte-Anne;
- DEMANDE à la MRC de Mékinac de lui confier la gestion des travaux;
- CONFIRME que les coûts du projet sont estimés à 6 900,00 \$ plus les taxes applicables et que les coûts seront assumés à la hauteur de 1 000 \$ par la municipalité de Lac-aux-Sables en plus des frais de trappage de castors et le solde par la municipalité de Saint-Ubalde;
- CONFIRME que l'Association des propriétaires du lac Sainte-Anne sera le responsable des travaux qui seront réalisés par la CAPSA et du suivi des ouvrages et de leur entretien subséquent;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Dépôt résultats soumissions sur invitation # 2015-06-01 vidange de fosses septiques par petit camion

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel de soumissions sur invitation selon le devis # 2015-06-01 pour la vidange de fosses septiques par petit camion pour les municipalités de Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant deux ans (avant les taxes)</u>
Sani St-Basile (2011) inc.	27 019,13
Les Entreprises St-Ubalde inc.	N'a pas soumissionné
Buro mobil	N'a pas soumissionné
ABC Environnement	47 335,38

2015-07-233

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables rejette les soumissions étant donné l'écart budgétaire important vis-à-vis l'estimé du contrat qui était établi selon le prix payé antérieurement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Dossier raccordement aqueduc et égout bâtiment Fadoq Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande de la FADOQ Lac-aux-Sables pour le raccordement de son bâtiment sur le site du 385, rue Principale aux services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT l'accréditation MADA;

2015-07-234

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables procède à l'installation des boîtes de services pour l'aqueduc et l'égout et aux travaux relatifs jusqu'aux limites de l'emprise de rue selon le règlement # 2005-436 relatif aux services rendus par la municipalité et en fourniture de matériel s'il y a lieu, pour une aide maximale équivalente à 2 000 \$ en coût relié aux ressources humaines et au matériel. Selon ce règlement, la municipalité charge un coût minimal de 500 \$ par branchement ou le prix coûtant cette aide permettra de payer minimalement ces frais. La localisation des travaux sera déterminée selon le choix de l'organisme qui devra obtenir préalablement les servitudes nécessaires à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.11 Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 89 343 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

2015-07-235

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.12 Règlement d'emprunt travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL

2015-07-236

Monsieur Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance ultérieure un règlement d'emprunt pour le paiement de travaux de voirie qui pourront être subventionnés dans le cadre du programme RRRL du ministère des Transports du Québec.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 136, rue Bourassa

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-135 déposée le 14 mai 2015 concernant l'implantation du bâtiment principal et secondaire, soumise par monsieur Marcel Julien et madame Maryline Légaré pour le 135, rue Bourassa.

Relativement aux articles 7.1 et 9.3 du règlement de zonage # 2013-518. , cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul avant à 8,18 mètres au lieu de 9 mètres pour le bâtiment principal et à 0,28 mètre pour le bâtiment secondaire par rapport à la rue des Érables.;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté majoritairement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation avec la condition que toute rénovation ou modification du bâtiment secondaire implique une relocalisation conforme de ce dernier et l'obtention d'un permis avant les travaux.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la régularisation d'une propriété existante;

CONSIDÉRANT qu'il y a un permis au dossier pour le bâtiment principal;

Après délibération du conseil,

2015-07-237

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2015-135 pour le bâtiment principal tel que présenté déposée le 14 mai 2015, par monsieur Marcel Julien et madame Maryline Légaré pour le 136, rue Bourassa sous condition que toute rénovation ou modification du bâtiment secondaire implique une relocalisation conforme de ce dernier et l'obtention d'un permis avant les travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure - 310, chemin du lac-Simon

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-134 déposée le 19 mai 2015 concernant l'agrandissement du bâtiment secondaire, soumise par madame Suzie Rivard pour le 310, chemin du lac-Simon.

Relativement à l'article 9.3 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul avant à 5,2 et 4,6 mètres au lieu de 9 mètres pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire dans la zone 98-Va.;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté majoritairement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation tel que présenté. Cependant le CCU recommanderait un agrandissement latéral (dans le prolongement de la façade avant), du côté intérieur du terrain malgré un empiètement dans la marge de recul avant (maximum 1.5m)

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est déposée dans le but d'obtenir un permis et avant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est déjà à une distance moindre que la marge avant actuelle;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de permis au dossier pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que le terrain permet un agrandissement de manière conforme;

CONSIDÉRANT que la demande ne concerne pas une dérogation par rapport à la bande riveraine;

Après délibération du conseil,

2015-07-238

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil refuse la demande de dérogation mineure 2015-134 pour le bâtiment principal telle que présentée déposée le 19 mai 2015, par madame Suzie Rivard pour le 310, chemin du lac-Simon mais accepterait un empiètement maximal de 1,5 mètre dans la marge de recul avant si l'agrandissement est réalisé dans le prolongement de la façade avant, du côté intérieur du terrain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Demande de dérogation mineure - lot 19-p, ch. de la Perdrix

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-136 déposée le 4 juin 2015 concernant le lotissement d'un terrain, soumise par Les chalets Camp Eau Rive pour le lot 19-p, chemin de la Perdrix, matricule 8399-93-0113.

Relativement à l'article 6.3 du règlement de lotissement zonage # 2013-516, cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul avant à 5,2 et 4,6 mètres au lieu de 9 mètres pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire dans la zone 98-Va.;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT que le terrain est bordé par des propriétés qui n'appartiennent pas au propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les tenants et aboutissants du terrain;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne peut lotir d'aucune autre façon ce terrain pour diminuer la dérogation par rapport à la largeur de rive;

CONSIDÉRANT que le lotissement présenté permettra seulement un bâtiment principal alors que les dimensions pourraient permettre le lotissement d'au moins deux terrains;

CONSIDÉRANT que l'établissement de la largeur de rive a pour but d'éviter la densification des constructions principales en bordure des plans d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de préjudice;

Après délibération du conseil,

2015-07-239

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2015-136 pour le lot 19-p sur le chemin de la Perdrix telle que présentée déposée le 4 juin 2015, par Les chalets Camp Eau Rive sur le matricule 8399-93-0113, sous condition que la rive d'une largeur de 10,2 mètres au lieu de 50 mètres soit toujours comprise à l'intérieur d'un seul lot.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Journée Canot-Kayak – ARPLAS

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des résidants pour la protection du lac aux Sables (ARPLAS);

CONSIDÉRANT la tenue de la 5^e édition de la journée Canot/Kayak ayant pour but la promotion des activités de loisirs sans l'utilisation d'une embarcation avec moteur à essence;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal priorise la mise en place de mesures préservant la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en environnement a suggéré la mise en place d'une journée favorisant l'utilisation des embarcations à «propulsion humaine»;

2015-07-240

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise pour le 1er août 2015 :

- l'utilisation du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin par l'ARPLAS pour la tenue d'un dîner aux hot-dog, lors de la journée « Canot/Kayak »;
- le stationnement gratuit pour l'activité au parc de la Pointe-du Vieux-Moulin;
- l'installation par l'ARPLAS d'une tente (abri style petit chapiteau) pour les besoins du comité;
- le prêt d'une table;
- s'il y a lieu, le prêt de l'embarcation municipale pour l'utilisation par un bénévole du comité. Le conducteur de l'embarcation devra être détenteur de la carte de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Renouvellement contrat Xittel

CONSIDÉRANT le contrat actuel pour l'utilisation des sites du réservoir et du centre communautaire Hervey-Jonction pour les équipements de télécommunication appartenant à Xittel est à échéance;

2015-07-241

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables le renouvellement du contrat de location des tours de communication avec la compagnie Xittel aux mêmes conditions qu'antérieurement et en demandant à la compagnie de relier gratuitement le centre communautaire Hervey-Jonction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.6 Avis consultation pour rénovation cadastrale

CONSIDÉRANT la demande d'avis technique des grands propriétaires pour le mandat 2280 dans le cadre de la rénovation cadastrale de la paroisse cadastrale de Saint-Ubalde;

2015-07-242

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le dépôt du rapport du 7 juillet 2015 préparé par la directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment et environnement à la Direction générale de l'arpentage et du cadastre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.7 Dépôt rapport consultation publique règlement d'urbanisme # 2015-524 et des mémoires

Monsieur Sylvain Robert mentionne ne pas prendre part aux discussions ayant un intérêt sur le présent point.

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation du 29 juin dernier concernant le premier projet de règlement 2015-524;

2015-07-243

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du rapport faisant état du déroulement de la consultation du 29 juin 2015 sur le premier projet de règlement # 2015-524 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 concernant la modification des zones 89-Vb et 154-Ca et de l'article 13.2 et de trois mémoires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.8 Adoption du second projet de règlement # 2015-524

Monsieur Nicolas Hamelin, appuyé de madame Dominique Lavallée demande le report de ce point à une séance ultérieure. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.9 Demande d'appui CPTAQ dossier 2333-5276 Québec inc.

ATTENDU QUE les lots visés par la présente demande sont adjacents à des lots ayant déjà fait l'objet d'une décision de la part de la Commission au dossier 35010-193461;

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande n'est pas cultivé et n'est pas constitué d'une plantation et d'arbres de différentes espèces autres que des érables (friches);

ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire;

ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu que ces derniers sont utilisés à des fins de plantations de résineux et à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté;

ATTENDU QUE la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;

ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la localisation projetée du chemin est beaucoup plus sécuritaire pour l'accès à la route 363 que le premier projet sur le lot 364-p;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

2015-07-244

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par la compagnie 2333-5276 Québec inc, signée par monsieur Mario Lefebvre pour une partie du lot 361 du 1er rang Price, paroisse de St-Ubalde auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.10 Suivi dossier 148, chemin Touzin

Point reporté à l'adoption de l'ordre du jour

5.11 Avis de motion modification règlement # 2013-518, article 15.5.2 concernant les constructions autorisées sur un camping

2015-07-245

Madame Julie Ricard donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 concernant l'article 15.5.2 précisant les constructions autorisées sur un camping.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Confirmation assuré additionnel Fête Estivale

CONSIDÉRANT que la protection d'assurance de la Fête Estivale est assumé par la municipalité depuis plusieurs années;

2015-07-246

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables confirme qu'elle maintient à titre d'assuré additionnel, la Fête Estivale dans sa police d'assurance responsabilité auprès de la MMQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Commission scolaire de l'Énergie

2015-07-247

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le paiement d'une somme de 300 \$ pour les frais relatifs à l'achat de cartes de Noël et de Bonne Année 2014-2015 de la campagne de financement de l'école le Sablon d'Or.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Inscription RQVVS

2015-07-248

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables renouvelle son inscription au Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé (RQVVS) pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Dépôt bilan Fête des Voisins 2015

CONSIDÉRANT la tenue des activités dans le cadre de la Fête des voisins du 6 juin dernier;

2015-07-249

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du bilan de la fête des Voisins 2015, préparé par la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Dépôt programmation Journées de la Culture et demande budgétaire

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Lac-aux-Sables et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables a déjà manifesté sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, «Les Journées nationales de la culture», visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT la résolution # 1999-07-189;

2015-07-250

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil:

- déclare la tenue des Journées de la Culture les 25 et 26 septembre 2015;
- accepte le dépôt de la programmation préparée par le Comité Art et Culture;
- réserve la salle municipale de Lac-aux-Sables exclusivement pour les Journées de la Culture pour les 25 et 26 septembre 2015;
- confirme au comité Arts et Culture de Lac-aux-Sables, un budget de 1 200 \$ pour l'organisation des activités de ces journées, soit 600 \$ du budget alloué aux journées de la Culture et 600 \$ provenant du budget Formation et Colloque alloué à la culture.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Demande d'une commandite publicitaire pour la carte routière du Club Quad Mékinac (2011) Inc.

2015-07-251

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables achète une publicité pour la carte routière du Club Quad Mékinac (2011) Inc. au montant de 150 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Inscription Omnium de golf MRC de Mékinac

2015-07-252

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'inscription d'une équipe au montant de 510 \$ pour l'Omnium de golf de la MRC de Mékinac au Club de Golf le St-Rémi qui se tiendra le 26 août 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Avis de motion de félicitations Fête des Voisins et Fête Nationale

2015-07-253

Monsieur le maire auquel se joignent les membres du conseil pour un avis de motion de félicitations aux comités organisateurs de la Fête des voisins et de la Fête Nationale. Ces activités ont su plaire aux participants et furent des évènements rassembleurs. Bravo!

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 La Grande Journée des Petits Entrepreneurs

CONSIDÉRANT le nombre important de participants sablois à la journée des petits entrepreneurs soit cinq participants pour un total de neuf dans la MRC de Mékinac;

2015-07-254

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables félicite l'entrepreneurship de ses participants et publie un article sur ce sujet dans l'écho du lac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 Varia

7.5.1 Avis de motion rapport bateau CCE

2015-07-255

Monsieur Réjean Gauthier fait un avis de motion que lors d'une séance ultérieure le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement concernant le rapport déposé par le comité consultatif en environnement concernant les bateaux.

7.5.2 Feu d'artifice au 511 rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice sous conditions en vertu de l'article 6 des règlements # 2003-409 et # 2007-464;

CONSIDÉRANT que les demandeurs auront préalablement présenté au Service de sécurité incendie desservant la municipalité, un plan détaillé de l'activité et des mesures de sécurité qu'ils entendent mettre en place;

2015-07-256

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamlein, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise la tenue des feux d'artifice suivant sous réserve de l'émission d'un permis de brûlage à la date de l'événement :

Adresse	Date
511, rue St-Alphonse	Samedi

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.6 Période de questions – Parole à l’assemblée

Début: 21 h 09
Fin : 21 h 37

7.7 Levée de l’assemblée

2015-07-257

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la séance soit levée à 21 h 38.

P. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ juillet 2015.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l’assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l’assemblée (15 minutes)
- 1.6 Autorisation de paiement final travaux hôtel de ville DP # 3
- 1.7 Embauche de madame Manuella Perron, adjointe administrative
- 1.8 Lettre d’entente # 6, convention collective 2012-2016 syndicat SCFP # 3872
- 1.9 Contrat acquisition photocopieur

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de juillet 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, juillet 2015
- 2.4 Demande d’annulation d’intérêts et de pénalités

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Octroi contrat de pavage soumission sur invitation # 2015-07-01
- 4.2 Autorisation paiement dommage 580, rue Principale
- 4.3 Vidange de fosses septiques par petit camion
- 4.4 Dépôt des demandes de subvention dans le cadre des programmes RRRL et AIRRL
- 4.5 Règlement d’emprunt travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL
- 4.6 Suivi dossier MDDELCC, rampe de mise à l’eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin
- 4.7 Résolution sifflement du train Hervey-Jonction, secteur chemin Saint-Charles

- 4.8 Dépôt assurance chemin lac-à-la-Roche et chemin Ste-Marie
- 4.9 Aide financière politique de déneigement chemin de l'Épinette
- 4.10 Demande de participation financière au programme du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) pour le lac aux Sables
- 4.11 Accès aux données nécessaires à l'élaboration du PGMR

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de la patrouille nautique
- 5.2 Dépôt des mémoires règlement d'urbanisme # 2015-524
- 5.3 Adoption du second projet de règlement # 2015-524
- 5.4 Adhésion annuelle 2015-2016 Chambre de commerce de Mékinac
- 5.5 Fond réservé projet équestre à Lac-aux-Sables

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Dépôt bilan Fête Nationale 2015
- 6.2 Comité d'animation et d'usagers bibliothèque Rita-Brouillette
- 6.3 Demande jeu de fers, parc Louis-Philippe-Fugère
- 6.4 Demande Rallye Lac-aux-Sables, aire de spectateurs
- 6.5 Appui pour le maintien de la gestion des OMH dans les territoires locaux

7. Autres sujets

- 7.1 Varia
- 7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.3 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 11^e jour du mois d'août deux mille quinze (11 août 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-08-258

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 11 août 2015 :

en reportant à une séance ultérieure les points :

1.9 Contrat acquisition photocopieur
et le point 5.3 Adoption du second projet de règlement # 2015-524

et en ajoutant les points : 7.1.1 Inscription au colloque RQVVS
7.1.2 Travaux d'asphalte rue de la Montagne

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-08-259

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'août 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juillet et de la première semaine du mois d'août 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-08-260

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 48

Fin : 20 h 09

1.6 Autorisation de paiement final travaux hôtel de ville DP # 3

CONSIDÉRANT la demande de paiement décompte progressif # 3 déposé par l'entrepreneur Construction Paul Béland pour les travaux exécutés du 1^{er} juillet 2015 au 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

2015-08-261

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement décompte progressif # 3 de l'entrepreneur Construction Paul Béland dans le cadre du projet de rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville et de verser un montant de 7 013,40 \$, incluant les taxes applicables et ce, sans application de retenue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Embauche de madame Manuella Perron, adjointe administrative

CONSIDÉRANT la résolution 2015-06-180 relativement à l'ouverture d'un poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche réalisé;

CONSIDÉRANT l'évaluation des tests techniques et administratifs compilés;

CONSIDÉRANT les références prises;

2015-08-262

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables procède à l'embauche de madame Manuella Perron au poste d'adjointe administrative à raison d'une journée par semaine et pour les remplacements à compter du 24 juillet 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Lettre d'entente # 6 convention collective 2012-2016 syndicat SCFP #3872

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste d'adjointe administrative;

2015-08-263

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer, avec les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3872, la lettre d'entente numéro 6 concernant les modifications d'horaire de travail de madame Madeleine Hébert au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Contrat acquisition photocopieur

Point reporté à l'adoption de l'ordre du jour.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de juillet 2015

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-08-264

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 juillet 2015, au montant de 48 104,81 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 188 962,73 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 juillet 2015.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

2015-08-265

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant av. tx	Budget
Achat des Ipad pour conseil sans papier	4 352 \$	Budget investissement 2015

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, juillet 2015

Les conseillers déclarent n'avoir aucuns frais de déplacement à autoriser pour le mois de juillet 2015.

2.4 Demande d'annulation d'intérêts et de pénalités

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires concernant les matricules #8992 92 8813 et #8992-44-7541 relativement à l'annulation d'intérêts et de pénalités;

2015-08-266

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal n'autorise pas l'annulation d'intérêts et de pénalités pour les matricules # 8992 92 8813 et # 8992-44-7541.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Octroi contrat de pavage soumission sur invitation # 2015-07-01

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues pour des travaux de pavage selon le devis #2015-07-01;

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes applicables
Construction et Pavage Portneuf Inc.	45 326,59 \$
Lebel Asphalte 2008 inc.	19 964,26 \$
Asphalte RV Inc.	17 583,13 \$

2015-08-267

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour les travaux de pavage selon le document de soumission # 2015-07-01 à Asphalte RV Inc. selon le bordereau de soumission déposé au montant de 17 583,13 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Autorisation paiement dommage 580, rue Principale

CONSIDÉRANT la résolution 2014-06-175;

CONSIDÉRANT qu'une demande reçue est conforme à cette résolution;

2015-08-268

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise le remboursement final de

l'avis de réclamation de Garage Michel Gingras pour un montant de 882,90 \$ plus les taxes applicables selon l'évaluation des dommages et le taux payable au mètre carré d'asphalte conditionnellement à la signature par le demandeur de la quittance pour ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Vidange de fosses septiques par petit camion

CONSIDÉRANT la résolution 2015-07-233;

CONSIDÉRANT la demande d'offre de service pour la vidange des fosses non accessibles par le camion régulier pour la saison 2015 sur le territoire de Lac-aux-Sables;

2015-08-269

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal demande à Les Entreprises St-Ubaldo inc d'effectuer la vidange des fosses par petit camion sur le territoire de Lac-aux-Sables pour la saison 2015. Le taux horaire et la facturation unitaire des fosses seront vérifiés par le directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Dépôt des demandes de subvention dans le cadre des programmes RRRL et AIRRL

La directrice générale informe les membres du conseil que les trois demandes d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) du ministère des Transports du Québec ont été déposées, tel que demandé, pour les chemins Saint-Alphonse, Sainte-Marie, de la Traverse et la rue Bourassa dont la part municipale totale pourrait représenter une somme de 237 529 \$ et une part subventionnée de 355 539 \$.

4.5 Règlement d'emprunt travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL

ATTENDU QUE la municipalité a fait des demandes de subvention dans le cadre du programme d'aide Réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

2015-08-270

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt # 2015-526 décrétant des travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL pour un montant total de 593 000 \$ et une part d'emprunt ne pouvant excéder 520 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Suivi dossier MDDELCC, rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin

CONSIDÉRANT l'avis du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques relativement à des travaux à la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC a accordé à la municipalité un délai pour transmettre un plan de mesures correctives d'ici le 24 août 2015;

2015-08-271

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt d'un plan de mesures correctives pour la réfection de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin et procédera à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour des travaux en 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Résolution sifflement du train Hervey-Jonction, secteur chemin Saint-Charles

CONSIDÉRANT la demande de résidents de la municipalité, notamment du secteur Hervey-Jonction;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec ont un système anti-sifflet dans leur périmètre urbain;

CONSIDÉRANT la proximité des résidences situées près de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT l'augmentation du passage de trains depuis la modification des voies ferroviaires dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la voie ferrée visée traversant la route 153 est déjà munie d'un système de barrières et de clignotants;

2015-08-272

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal demande au Canadien National si les conditions de l'instauration d'un système anti-sifflet sont réunies dans le secteur Hervey-Jonction pour la voie ferrée située près de la rue Auguste-Lagacé et demande au Canadien National les délais à prévoir pour l'instauration de ce système.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Dépôt assurance chemin lac-à-la-Roche et chemin Ste-Marie

CONSIDÉRANT les événements survenus les 4 et 5 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le décret du ministère de la Sécurité Publique du 16 juin 2015 inclut la municipalité de Lac-aux-Sables;

2015-08-273

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au dépôt d'une demande de compensation auprès du ministère de la Sécurité Publique pour les dommages survenus sur le chemin Sainte-Marie et le secteur du lac-à-la-Roche suite aux événements du début juin 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Aide financière - Politique de déneigement chemin de l'Épinette

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour le chemin de l'Épinette en regard à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

CONSIDÉRANT que la barrière a été enlevée et que le chemin répond maintenant aux conditions de ladite politique;

2015-08-274

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2014-2015 une somme de 660 \$ par km soit 884,40 \$ pour 1,34 km au nom de messieurs Grégoire Denis et Louis Robert pour le chemin de l'Épinette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.10 Demande de participation financière au programme du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) pour le lac aux Sables

CONSIDÉRANT la participation de l'Association des résidents pour la protection du lac aux Sables (ARPLAS) au programme du Réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'association participe à ce programme depuis plusieurs années sans avoir jamais fait de demande de remboursement de frais d'analyse;

CONSIDÉRANT que le lac aux Sables est la source d'eau brute du réseau municipal de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la superficie du lac, deux stations doivent être échantillonnées;

2015-08-275

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de l'Association des résidents pour la protection du lac aux Sables au programme de surveillance volontaire des lacs pour un montant de 608,78 \$ incluant les taxes pour 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.11 Accès aux données nécessaires à l'élaboration du PGMR

CONSIDÉRANT que pour compléter leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC de Mékinac a besoin des données de la municipalité inscrites au portail GMR (Gestion des matières résiduelles) de RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC ne peut fournir ces renseignements confidentiels sans autorisation de la part de la municipalité;

2015-08-276

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande à RECYC-QUÉBEC d'accorder l'accès à la MRC de Mékinac aux données de la municipalité nécessaires à l'élaboration du PGMR.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de la patrouille nautique

2015-08-277

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du procès-verbal du groupe de travail restreint découlant des travaux d'harmonisation des rampes de mise à l'eau du 16 juillet 2015 portant sur l'établissement d'une patrouille nautique et la possibilité de la création d'un organisme indépendant à but non-lucratif pour la gérance de la dite patrouille.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Dépôt des mémoires règlement d'urbanisme # 2015-524

CONSIDÉRANT la consultation publique du 29 juin 2015 portant sur le premier projet de règlement #2015-524;

CONSIDÉRANT le dépôt des mémoires au bordereau de correspondance du mois de juillet et du mois d'août 2015;

2015-08-278

Madame la directrice générale fait mention au conseil du dépôt de huit mémoires reçus depuis la séance du mois de juillet et portant sur le 1^{er} projet de règlement # 2015-524.

5.3 Adoption du second projet de règlement # 2015-524

Point reporté à une séance ultérieure lors de l'adoption de l'ordre du jour.

5.4 Adhésion annuelle 2015-2016 Chambre de commerce de Mékinac

2015-08-279

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de la municipalité auprès de la Chambre de commerce de Mékinac pour 2015-2016 pour un montant de 131,07 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Fond réservé projet équestre à Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de St-Tite concernant l'utilisation de fonds réservés pour l'implantation d'une halte équestre à Lac-aux-Sables;

2015-08-280

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal mentionne son accord à l'utilisation de ces sommes conditionnellement à ce que la majorité des maires de la MRC de Mékinac mentionne leur accord à ce qu'une somme équivalente soit réservée dans le nouveau pacte rural pour la réalisation future de ce projet et que cette somme ne soit pas utilisée à même l'enveloppe locale de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Dépôt bilan Fête Nationale 2015

CONSIDÉRANT la tenue des activités dans le cadre de la Fête Nationale du 23 juin dernier;

2015-08-281

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte le dépôt

du bilan de la Fête Nationale 2015, préparé par la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Comité d'animation et d'usagés bibliothèque Rita-Brouillette

2015-08-282

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal crée un comité d'animation et d'usagés de la bibliothèque Rita-Brouillette formé de la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative, l'élu responsable de la bibliothèque, la responsable de la bibliothèque et cinq usagés provenant de différentes catégories d'âge. La formation et le suivi du comité seront faits par mesdames Stéphanie Ricard et Dominique Lavallée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demande jeu de fers, parc Louis-Philippe-Fugère

CONSIDÉRANT la demande pour l'installation de jeux de fers temporaires pour les besoins du tournoi qui se tiendra dans le cadre de la Fête Estivale au parc Louis-Philippe-Fugère;

CONSIDÉRANT la recommandation de procéder à l'installation pour des jeux permanents,

2015-08-283

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal entérine la réalisation des travaux d'installation de jeux de fers permanents à proximité du terrain de pétanque sur le site du parc Louis-Philippe-Fugère.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Demande Rallye Lac-aux-Sables, aire de spectateurs

CONSIDÉRANT la demande du comité du Rallye Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT la fermeture déjà autorisée d'une portion du chemin St-Alphonse et du rang St-Georges le samedi 15 août 2015;

2015-08-284

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise l'installation d'une aire de spectateurs entre le pont du chemin St-Alphonse et le rang St-Georges et la mise en place d'un bloqueur en béton pour la moitié de la chaussée et d'un tréteau pour l'autre moitié. Si l'organisation utilise deux blocs de bétons en tout temps l'espace entre ceux-ci devra permettre le passage des véhicules d'urgence notamment un camion incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Appui pour le maintien de la gestion des OMH dans les territoires locaux

CONSIDÉRANT la présence sur le terrain de Lac-aux-Sables d'un office municipal d'habitation (OMH) dont la municipalité doit verser une part du budget de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la gestion de cet organisme se fait par des personnes responsables provenant du territoire de la municipalité;

2015-08-285

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal appuie la démarche pour le maintien de la gestion des OMH locales dans les territoires locaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Inscription au colloque RQVVS

2015-08-286

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal autorise une inscription au colloque du Réseau Québécois des Villes et Villages en Santé qui se tiendra 17 et 18 septembre 2015. Les frais d'inscription et de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Travaux d'asphalte rue de la Montagne

2015-08-287

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des Travaux publics à voir au pavage d'une section endommagée entre le # 5 et le # 12 de la rue de la Montagne selon les limites budgétaires de cette année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le maire demande au conseil l'ajout du point 7.1.3 au Varia

7.1.3 Mandat firme Claude Grenier ressources humaines

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité des ressources humaines et la recommandation faite au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'organigramme municipal;

2015-08-288

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil mandate la firme Claude Grenier ressources humaines inc. pour effectuer une analyse des postes des cadres municipaux et des tâches affectées aux officiers municipaux.

7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début: 20 h 37

Fin : 20 h 54

7.3 Levée de l'assemblée

2015-08-289

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 55.

Q. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Autorisation avenant # 1 travaux centre communautaire Hervey-Jonction
- 1.7 Autorisation de paiement final travaux centre communautaire Hervey-Jonction DP # 3
- 1.8 Contrat acquisition photocopieur
- 1.9 Présentation du projet *Par'enfants au cœur de nos actions* (10 minutes)

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, août 2015

3. Sécurité publique

- 3.1 Protocole signalisation lors d'accident routier

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Vidange de fosses septiques par petit camion
- 4.2 Dossier facture 761, rue Principale
- 4.3 Demande transport scolaire rue Bourassa et rue des Érables
- 4.4 Demande au MTQ pour le positionnement d'une lumière clignotante au coin de la rue Principale et de la rue St-Alphonse

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Appui à la demande de lettres patentes – Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables
- 5.2 Adoption du second projet de règlement modifié # 2015-524
- 5.3 Demande de dérogation mineure 1080, chemin Sainte-Marie
- 5.4 Demande de dérogation mineure 220, rue Bourassa

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Dépôt rapport suivi plan d'action MADA
- 6.2 Demande changement d'horaire Fadoq Lac-aux-Sables
- 6.3 Avis de motion règlement Tarification des salles

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
- 7.2 Nomination prix coup de cœur Gala reconnaissance Chambre de commerce de Mékinac
- 7.3 Varia
 - 7.3.1 Entreposage matériel Club de Motos Neige de la Mauricie inc.
- 7.4 Annonce inauguration centre communautaire Hervey-Jonction
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 08^e jour du mois de septembre deux mille quinze (08 septembre 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Sylvain Robert, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-09-290

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 08 septembre 2015 tel que présenté et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-09-291

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de septembre 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'août et de la première semaine du mois de septembre 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-09-292

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 39
Fin : 20 h 14

1.6 Autorisation avenants # 1 et # 2 travaux centre communautaire Hervey-Jonction

CONSIDÉRANT les directives de changement déposées et étudiées dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire Hervey-Jonction;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'architecte;

2015-09-293

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables entérine les avenants au contrat # 1 et # 2 avec l'entrepreneur Construction Charic inc. pour des travaux supplémentaires de menuiserie et d'électricité et selon les travaux autorisés lors de l'octroi du contrat incluant la rampe d'escalier pour un montant total de 8 735 \$ avant les taxes applicables. Cette somme est incluse dans la demande de paiement # 3.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Autorisation de paiement final travaux centre communautaire Hervey-Jonction DP # 3

CONSIDÉRANT la demande de paiement décompte progressif # 3 déposée par l'entrepreneur Construction Charic inc. pour les travaux exécutés après le 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT que la demande de paiement # 3 inclus les avenants # 1 et # 2;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

2015-09-294

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement final décompte progressif # 3 de l'entrepreneur Construction Charic inc. dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire Hervey-Jonction et verse un montant de 22 367,03 \$, incluant les taxes applicables, après avoir appliqué la retenue de 10%.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Contrat acquisition photocopieur

CONSIDÉRANT le contrat actuel de location et la possibilité d'acquisition du photocopieur actuel;

2015-09-295

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables achète le photocopieur de marque Sharp MX-4101 du fournisseur Systèmes de bureautique SBM pour un montant de 2 843,00 \$ payable en 5 versements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Présentation du projet *Par'enfants au cœur de nos actions* (10 minutes)

À 20h18

Monsieur le maire donne la parole à mesdames Annie Proulx et Maude Grenier de la Maison des Familles de Mékinac qui présentent au conseil municipal, le projet *Par'enfants au cœur de nos actions*. Elles remettent à la municipalité un laminé de la famille récipiendaire de cette année la famille Gendron-Lavallée (*Une période de 10 minutes est allouée à cette présentation*).

Fin 20h23

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Dominique Lavallée et monsieur Nicolas Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-09-296

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 août 2015, au montant de 28 375,02 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 121 709, 30 \$

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2015.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2015-09-297

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant av. tx	Budget
<i>Honoraires professionnels au TAQ</i>	7 208,45 \$	02-15000-459
<i>Achat classeurs</i>	1 200,00 \$	Immobilisation – Administration

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, août 2015

Les conseillers déclarent n'avoir aucuns frais de déplacement à autoriser pour le mois d'août 2015.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Protocole signalisation lors d'accident routier

Monsieur Nicolas Hamelin demande le report de ce point, madame Dominique Lavallée appuie. Le point est reporté à une séance ultérieure.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Vidange de fosses septiques par petit camion

CONSIDÉRANT la résolution 2015-08-269;

2015-09-298

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal entérine l'offre de services de Les Entreprises St-Ubaldo inc pour effectuer la vidange des fosses par petit camion sur le territoire de Lac-aux-Sables pour la saison 2015 selon un taux horaire de 105,00 \$ et un taux unitaire de 0,25 \$ du gallon pour le traitement des boues, en ajoutant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Dossier facture 761, rue Principale

CONSIDÉRANT qu'une réclamation a été déposée par le propriétaire à la municipalité suite à des dommages à la propriété du 761, rue Principale;

CONSIDÉRANT la date des dommages, la date de la facture et le délai de transmission;

2015-09-299

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil n'autorise pas le remboursement de la réclamation de monsieur Jean-Marc Genest pour la propriété du 761, rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Demande transport scolaire rue Bourassa et rue des Érables

CONSIDÉRANT que des parents du secteur de la rue Bourassa et des Érables ont été informés par la Commission scolaire de l'Énergie que l'arrêt d'autobus scolaire est situé à l'intersection des rues Bourassa et Principale plutôt qu'au coin de la rue des Érables et Bourassa tel que les années passées;

CONSIDÉRANT que la rue Bourassa et la route de la Traverse sont des routes locales de catégorie 1 selon le ministère des Transports du Québec,

CONSIDÉRANT l'étroitesse de la rue Bourassa notamment en période hivernale, l'absence de trottoirs, la présence d'une courbe serrée et d'une pente;

CONSIDÉRANT que le nombre de véhicules circulant sur la rue des Érables est de beaucoup inférieur à celui de la rue Bourassa, cette dernière étant une route collectrice;

2015-09-300

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil appuie la demande de madame Isabelle St-Amand et monsieur Pierre Bourassa afin que l'arrêt d'autobus à l'intersection des rues Bourassa et des Érables soit autorisé pour le transport scolaire des enfants à proximité de la rue des Érables afin d'assurer la sécurité des élèves concernés. La municipalité demeure disponible pour toute information supplémentaire concernant ces rues pour le bénéfice du transport scolaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Demande au MTQ pour le positionnement d'une lumière clignotante au coin de la rue Principale et de la rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT que les routes 363 et 153 sont des routes régionales;

CONSIDÉRANT la circulation à l'intersection de ces deux rues (Principale et Saint-Alphonse);

CONSIDÉRANT qu'en période estivale des villégiateurs et visiteurs ont de la difficulté à bien comprendre la signalisation à cette intersection croyant faussement que c'est un arrêt obligatoire sur chacun des côtés;

CONSIDÉRANT la proximité de l'école primaire le Sablon d'Or;

2015-09-301

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil demande au ministère des Transport du Québec la possibilité que ce dernier positionne une lumière clignotante à l'intersection des rues Principale (route 363) et Saint-Alphonse (route 153).

Madame Dominique Lavallée, messieurs Nicolas Hamelin, Sylvain Robert et Réjean Gauthier s'enregistrent contre cette proposition.

Résolution non adoptée par le conseil municipal.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Appui à la demande de lettres patentes – Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la résolution # 2015-08-277 relative au dépôt du procès-verbal du groupe de travail restreint découlant des travaux d'harmonisation des rampes de mise à l'eau du 16 juillet 2015 portant sur l'établissement d'une patrouille nautique et la possibilité de la création d'un organisme indépendant à but non lucratif pour la gérance de la dite patrouille;

2015-09-302

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil :

- appuie le comité provisoire, nommé dans le procès-verbal du 16 juillet 2015 du groupe de travail restreint, dans ses démarches pour la constitution d'une personne morale sans but lucratif indépendant. Cet organisme a pour objectif la création et la gérance d'une patrouille nautique sur le territoire de la municipalité, notamment sur le lac aux Sables;
- autorise la préparation de la demande de constitution par l'administration municipale;
- ajoute madame Dominique Lavallée, conseillère municipale à titre de membre du comité provisoire;
- autorise le paiement des frais d'immatriculation de 34 \$ à même le fond réservé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Adoption du second projet de règlement modifié # 2015-524

Messieurs Sylvain Robert et Réjean Gauthier mentionnent ne pas avoir pris part aux discussions et rencontres ayant trait avec le présent dossier ayant un intérêt sur celui-ci.

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage 2013-518 suite à une demande d'un promoteur;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 2 décembre 2014;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 juin 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la consultation publique pour le règlement d'urbanisme # 2015-524 et des mémoires déposés;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu une copie du deuxième projet de règlement # 2015-524;

2015-09-303

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers votants (4) que le deuxième projet de règlement # 2015-524 soit adopté avec modification par rapport au premier projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4).

5.3 Demande de dérogation mineure 1080, chemin Sainte-Marie

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-272 déposée le 23 juin 2015 concernant l'agrandissement du bâtiment secondaire, soumise par monsieur Marion Mailhot pour le 1080, chemin Sainte-Marie.

Relativement à l'article 9.3 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul avant à 3,05 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment secondaire dans la zone 35-Va.;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation tel que présentée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire *est* présent dans l'assemblée et présente au conseil l'historique de son bâtiment. Il souligne que depuis les années 40 il y a toujours eu un espace réservé pour mettre le bois sur son terrain.

CONSIDÉRANT que l'abri a été construit sans permis en 2011;

CONSIDÉRANT que la demande de permis de 2012 a été refusé en raison de la non-conformité de l'implantation;

CONSIDÉRANT que l'implantation présente une dérogation par rapport à la marge de recul avant, la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux et la rive, ces trois marges se chevauchant en raison de la profondeur du terrain qui rend impossible de conformer un bâtiment secondaire sur ce terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a un empiètement important dans la rive du lac aux Sables, source d'eau potable municipale;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté dans l'étude de la demande que le projet présente plutôt un abaissement à 1,55 mètres plutôt que 3,05 mètres.

Après délibération du conseil,

2015-09-304

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil refuse la demande de dérogation mineure # 2015-272 pour le bâtiment secondaire telle que déposée le 23 juin 2015, par monsieur Marion Mailhot pour le 1080, chemin Sainte-Marie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.6 Demande de dérogation mineure 220, rue Bourassa

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-273 déposée le 24 juillet 2015 concernant une roulotte, soumise par monsieur Jean-François Chevalier pour le 220, rue Bourassa.

Relativement à l'article 13.2 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :

- la possibilité d'avoir une roulotte sur une propriété sans la présence d'un bâtiment principal dans la zone 157-Ra.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation telle que présentée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire n'est pas présent dans l'assemblée.

CONSIDÉRANT que la propriété est localisée dans une zone résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de demande de permis déposée ni de permis émis;

CONSIDÉRANT que le demandeur a été informé que durant la période de validité d'un permis, le site est considéré chantier de construction et qu'une roulotte est permise;

CONSIDÉRANT que le propriétaire antérieur a également été avisé qu'il ne peut y avoir de roulotte sur un terrain vacant;

Après délibération du conseil,

2015-09-305

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil refuse la demande de dérogation mineure # 2015- 273 déposée par monsieur Jean-François Chevalier, pour la propriété du 220, rue Bourassa.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Dépôt rapport suivi plan d'action MADA

2015-09-306

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du rapport relatif au suivi du plan d'action MADA d'août 2015, pour la période 2013-2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Demande changement d'horaire Fadoq Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande de changement d'horaire de la Fadoq Lac-aux-Sables pour l'utilisation de la salle le mercredi après-midi plutôt que le jeudi durant la période hivernale ainsi que leur demande de réservation pour leur soirée de Noël le samedi 12 décembre 2015;

CONSIDÉRANT l'utilisation et les réservations actuelles de la salle;

CONSIDÉRANT que la salle Lac-aux-Sables est habituellement disponible à compter de 9 h 30 le mercredi;

CONSIDÉRANT que la salle Lac-aux-Sables sera disponible à compter de midi (12h) le 12 décembre 2015;

2015-09-307

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal autorise le changement d'horaire pour le mercredi après-midi au lieu du jeudi à compter du 16 septembre 2015 et autorise la réservation de la salle pour le 12 décembre 2015 à compter de 12h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Avis de motion règlement Tarification des salles

2015-09-308

Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement visant la tarification de location des salles municipales comprenant notamment un taux de tarification différent pour le vendredi et le samedi pour les nouvelles réservations faites à compter du 11 septembre 2015.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

Aucune demande

7.2 Nomination prix coup de cœur Gala reconnaissance Chambre de commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac tient depuis plusieurs années un gala reconnaissance afin d'honorer les entreprises d'ici et de reconnaître leurs efforts et de souligner leurs réalisations;

CONSIDÉRANT la présentation des prix coup de cœur des municipalités permettant de décerner un prix spécial à une entreprise s'étant démarquée au cours des dernières années;

2015-09-309

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables honore, cette année, dans la catégorie « Prix Coup de cœur », une entreprise du territoire nommée dans le dossier de candidature présenté dans le cadre du Gala Reconnaissance 2015 de la Chambre de commerce de Mékinac. Le conseil présente toutes ses félicitations aux dirigeants de l'entreprise qui sera dévoilée à la population suite au gala honorifique. Il est de plus résolu de procéder à l'achat de six (6) billets pour la soirée du 20 novembre 2015 et de payer une somme de 100 \$ pour l'inscription.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Varia

7.3.1 Entreposage matériel Club de Motos Neige de la Mauricie inc.

2015-09-310

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise le Club de Motos Neige de la Mauricie à utiliser comme espace de rangement l'abri annexé à l'arrière du garage municipal du 450, rang St-Alphonse pour l'entreposage du matériel de signalisation du club. La municipalité ne se tient pas responsable des bris ou de vols pouvant résulter de l'entreposage de ce matériel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Annonce inauguration centre communautaire Hervey-Jonction

Monsieur le maire invite la population à participer à l'inauguration du centre communautaire Hervey-Jonction suite aux travaux de rénovations. Cette inauguration se tiendra dans le cadre d'un 5 à 7, le 23 octobre 2015. Des détails suivront sous peu dans le journal Écho du Lac.

Bienvenue à tous!

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début: 20 h 47

Fin : 21 h 10

Madame Nicole Baril mentionne qu'elle dépose à l'attention du conseil des documents législatifs pouvant être utiles pour faire de la promotion éducative par le conseil municipal.

7.6 Levée de l'assemblée

2015-09-311

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 21 h 11.

R. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 septembre 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Autorisation de paiement de la retenue travaux centre communautaire Hervey-Jonction DP # 3
- 1.7 Mise à pied saisonnière
- 1.8 Mandats avocat suivis dans différents dossiers de litiges
- 1.9 Dépôt de rôle, 3^e exercice du rôle triennal 2014-2015-2016

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de septembre 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, septembre 2015

3. Sécurité publique

- 3.1 Protocole signalisation lors d'accident routier
- 3.2 Semaine de la prévention des incendies du 4 au 10 octobre 2015 et activités de sensibilisation
- 3.3 Dépôt coût des travaux effectués afin de sécuriser les lieux en situation d'urgence (*chemin du lac du Missionnaire, chemin Sainte-Marie et lac à la Roche*)

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Mandat adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec pour l'acquisition de carburants en vrac
- 4.2 Suivi dossier PGMR 2016-2020
- 4.3 Suivi entente entretien chemin du lac-du-Missionnaire
- 4.4 École de paramoteur
- 4.5 Demande location garage
- 4.6 Avis de motion - règlement de nomination de chemin

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 170, chemin des Bois-Francis
- 5.2 Mandat pour représentation en cour d'appel
- 5.3 Mandat ingénierie rampe de mise à l'eau pour bateaux
- 5.4 Cession pour fins de parcs – Raymond Lefebvre et fils secteur lac-du-Missionnaire

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Dépôt suivi comité d'animation de la bibliothèque
- 6.2 Appui demande FDT, club de golf le St-Rémi
- 6.3 Assuré additionnel CMVDEL
- 6.4 Paiement ressource commune Réseau en loisirs pour les camps de jour

7. Autres sujets

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Église St-Léopold d'Hervey-Jonction
 - 7.1.2 Scout Mékinak
 - 7.1.3 Demande d'appui CPTAQ - Érablière Batiscan, lots 333-334
- 7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.3 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 06^e jour du mois d'octobre deux mille quinze (06 octobre 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Sylvain Robert, conseiller est absent lors de cette séance.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-10-312

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 6 octobre 2015 tel que présenté

- en retirant le point 4.5 Demande de location de garage;
- et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 septembre 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 septembre 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-10-313

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-10-314

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 38

Fin : 19 h 49

1.6 Autorisation de paiement de la retenue travaux centre communautaire Hervey-Jonction

CONSIDÉRANT la demande de paiement DP #3 dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire Hervey-Jonction déposée par l'entrepreneur Construction Charic inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'architecte;

2015-10-315

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement de la retenue de l'entrepreneur Construction Charic inc. dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire Hervey-Jonction et verse un montant de 13 216,07\$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Mise à pied saisonnière

CONSIDÉRANT la planification automnale et hivernale des travaux;

CONSIDÉRANT le budget salarial de l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la date de fermeture de l'Éco-Centre est prévue pour le 7 novembre 2015;

CONSIDÉRANT les résolutions # 2015-03-082 et 2015-05-149;

2014-10-316

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité confirme la mise à pied saisonnière pour les employés suivants:

- madame Lyne Morneau en date du 23 octobre 2015
- monsieur Pierre Brouillette en date du 6 novembre 2015
- monsieur Yves Simard en date du 7 novembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Mandats avocat suivis dans différents dossiers de litiges

CONSIDÉRANT que les services du conseiller juridique de la municipalité sont requis pour le traitement de dossiers en dehors de l'entente *Première ligne*;

2015-10-317

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables mandate la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour la représenter dans le cadre des dossiers suivants:

- entente 148, chemin Touzin;
- entente, 771, rue St-Alphonse;
- conseiller juridique pour les servitudes d'aqueduc et d'égout rue Cloutier et Pronovost;
- conseiller juridique pour les modifications de zonage dans le secteur de la rue Cloutier;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Dépôt de rôle, 3^e exercice du rôle triennal 2014-2015-2016

CONSIDÉRANT le dépôt du rôle d'évaluation par la MRC de Mékinac pour l'exercice 2016 concernant la 3^e année du cycle triennal;

CONSIDÉRANT que la valeur imposable est de 214 736 000 \$ et la valeur non imposable est de 38 385 900 \$ pour une valeur totale de 253 121 900 \$;

2015-10-318

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'accepter le dépôt du rôle concernant la 3^e année

du cycle triennal 2014-2016 pour un montant total imposable et non imposable de 253 121 900 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de septembre 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par mesdames Dominique Lavallée et Julie Ricard;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-10-319

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2015, au montant de 110 099,42 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses préautorisées au montant de 132 768,92\$

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2015.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

2015-10-320

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant av. tx	Budget
Facturation honoraires professionnels - juridiques: - Modification zonage - Contestations TAQ	2 057,03 \$ 174,19 \$	Honoraires professionnels : -Urbanisme -Évaluation

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, septembre 2015

Les élus déclarent avoir déposé leur frais de déplacement autorisés pour le mois de septembre 2015.

2015-10-321

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin d'autoriser un déboursé de 1 287,84 \$ pour le paiement des frais du mois de septembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Protocole de déploiement lors d'accident routier

CONSIDÉRANT que l'achalandage et la configuration du réseau routier de la municipalité présentent des risques d'accidents majeurs;

CONSIDÉRANT que lors d'un accident, la sécurité des intervenants (premiers répondants, ambulanciers et autres) est primordiale;

CONSIDÉRANT qu'il est important de prévoir la façon d'effectuer la signalisation des routes lors de certaines interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT la recommandation de mettre en place un protocole d'appel avec la centrale de répartition déterminant les types d'évènements pour lesquels les pompiers seront appelés à faire la circulation durant une intervention d'urgence;

2015-10-322

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le service de sécurité incendie à intervenir pour la signalisation lors d'accidents répondant aux conditions suivantes :

- Accident impliquant un véhicule lourd;
- Accident à haute vitesse avec déploiement de coussins gonflables;
- Accident impliquant que le véhicule est renversé;
- Accident avec déversement ou fuite de carburant.

Il est de plus résolu que le directeur du service de sécurité incendie soit autorisé à mettre en place le protocole correspondant à la centrale de répartition.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Semaine de la prévention des incendies du 4 au 10 octobre 2015 et activités de sensibilisation

CONSIDÉRANT la semaine de la prévention des incendies qui se déroule annuellement en octobre à l'échelle de la province;

CONSIDÉRANT que le service en protection incendie profite de cette semaine pour faire des activités relatives à la prévention en incendie dont notamment "*La grande évacuation*" qui se tiendra le 7 octobre 2015;

2015-10-323

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le service en protection incendie à utiliser les camions et le matériel incendie sur le territoire pour des activités de prévention sous la supervision du directeur incendie, notamment durant la semaine de la prévention et le 31 octobre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Dépôt coût des travaux effectués afin de sécuriser les lieux en situation d'urgence

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont dû être effectués afin de sécuriser les lieux en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne sont pas prévus au budget voirie;

2015-10-324

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte le dépôt des coûts relatifs aux situations d'urgences suivantes:

chemin Ste-Marie et lac-à-la-Roche : 11 501,21 \$ en juin 2015

chemin du lac-du-Missionnaire : 5 278,50 \$ en août 2015

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Mandat adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec pour l'acquisition de carburants en vrac

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

2015-10-325

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gautier, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU' un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité Lac-aux-Sables confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité Lac-aux-Sables s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité Lac-aux-Sables s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité Lac-aux-Sables s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Suivi dossier PGMR 2016-2020

ATTENDU que la municipalité de Lac-aux-Sables par le biais de la MRC de Mékinac a délégué à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité de réviser le plan de gestion qu'elle doit adopter en vertu de l'article 53.12 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement (MDDELCC), et de la lutte contre les changements climatiques a autorisé la MRC de Mékinac à déléguer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité d'élaborer son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières s'est associée à la Ville de Shawinigan ainsi qu'à la MRC des Chenaux, à la MRC de Maskinongé et à la MRC de Mékinac pour établir conjointement avec elles un plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) prévoit que le processus d'élaboration du plan de gestion débute par une résolution adoptée à cette fin par le conseil de la municipalité régionale, dont avis est donné dans un journal diffusé sur son territoire;

ATTENDU que, conformément l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la MRC de Mékinac a adopté le 18 février 2015, une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

ATTENDU que dans les douze mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC de Mékinac doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion;

ATTENDU que le projet de plan de gestion a été présenté aux municipalités en septembre 2015;

2015-10-326

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la démarche et le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 tel que déposé à la rencontre du mois de septembre 2015 et réalisé conjointement par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Shawinigan, la MRC des Chenaux, la MRC de Maskinongé et la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Suivi entente entretien chemin du lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives demande des modifications à l'entente intermunicipale pour l'entretien hivernal du chemin du lac-du-Missionnaire liant Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Trois-Rives;

CONSIDÉRANT que la facturation au prorata de l'évaluation municipale n'est pas représentative des frais encourus;

2015-10-327

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil nomme un groupe de travail composé du maire, d'un conseiller porte-parole aux Transports, monsieur Yvon Bourassa, du directeur des travaux publics et de la directrice générale pour établir des propositions qui tiennent compte du territoire propre à chacune des municipalités et du nombre d'utilisateurs empruntant chacune des portions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 École de paramoteur

Madame Julie Ricard, conseillère se retire pour la présentation et la prise de décision sur cette résolution par apparence de conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT que le site du 95, chemin St-Charles est utilisé pour la construction d'équipement sportif aérien léger;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 90-199 avait été modifié et approuvé par les personnes habiles à voter par le règlement 2010-495 pour permettre ce type d'usage dans la zone blanche de ce site;

CONSIDÉRANT que les usages relatifs aux transports aériens étaient permis dans la zone agricole dans le règlement 90-199 et qu'ils le sont toujours dans la zone 124-Aa actuelle selon le règlement de zonage 2013-518;

CONSIDÉRANT que le promoteur indique qu'il veut offrir un service complet pour ses clients;

CONSIDÉRANT que les décollages et atterrissages s'effectuent à partir de la partie agricole de son terrain, derrière ses bâtiments;

CONSIDÉRANT que ce type d'activités ne nécessite pas la construction d'infrastructures;

2015-10-328

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil confirme au Bureau régional de l'Aviation Civile de Transports Canada qu'il ne s'objecte pas à la délivrance d'une

autorisation pour une école d'aviation légère de type para-moteur étant donné que cet usage est permis dans la réglementation. La présente résolution ne dispense pas le promoteur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour ce type d'école auprès des différentes instances, notamment auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Il est de plus résolu que le promoteur devra s'assurer que ces activités ne deviennent pas une source de nuisances pour le voisinage.

Si les décollages et les atterrissages sont réalisés à un autre endroit sur le territoire, ce site devra être localisé dans une zone où ce type d'usage est permis.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers votants (4).

4.5 Demande location garage

Point retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

4.6 Avis de motion - règlement de nomination de chemin

2015-10-329

Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, à une séance subséquente un règlement permettant de nommer divers chemins sur le territoire, notamment le chemin de la Belle-Vue dans le secteur nord du lac Brulé et d'officialiser les noms de certains lieux publics.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure 170, chemin des Bois-Francis

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-303 déposée le 3 septembre 2015 concernant un projet de lotissement, soumise par monsieur Daniel Jeannotte et madame Josée Douville pour le 170, chemin des Bois-Francis.

Relativement à l'article 6.3 du règlement de lotissement # 2013-516, cette demande vise :

- l'abaissement de la largeur de rive à 20 mètres au lieu de 50 mètres pour la subdivision d'un terrain construit;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation tel que présenté.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire monsieur Jeannotte est présent dans l'assemblée, il fait mention aux membres du conseil d'une décision précédente que le conseil a rendue dans une demande de dérogation mineure s'apparentant à la présente demande. Il fait mention au conseil que le projet présenté permettait de ne rien mettre dans une profondeur de 50 mètres et de retirer un *house-boat* présentant certains irritants.

Suite à la présentation des propos du propriétaire le conseil prend la résolution suivante :

CONSIDÉRANT que la norme de cinquante (50) mètres pour la largeur de rive fut mise en place pour entre autres diminuer le nombre d'ouvertures sur un lac et établir des terrains plus larges;

CONSIDÉRANT qu'un terrain plus large au bord de l'eau contribue à la protection de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que la propriété est adjacente au lac aux Sables, source d'eau potable municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a des alternatives pour diminuer la dérogation;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait des bâtiments secondaires sur le terrain vacant projeté;

CONSIDÉRANT que l'esprit de la réglementation n'est pas respectée;

Après délibération du conseil,

2015-10-330

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil refuse la demande de dérogation mineure # 2015-303 pour un projet de lotissement, telle que déposée le 3 juin 2015, par monsieur Daniel Jeannotte pour le 170, chemin des Bois-Francis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Mandat pour représentation en cour d'appel

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appel du jugement de la Cour municipale a été déposée dans les dossiers de constats d'infractions, matricules # 8693-90-0979, # 8693-82-2766 et # 8794-32-6333.

CONSIDÉRANT que l'appel est déposé à la Cour Supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT que les frais de représentation de la municipalité sont à la charge de cette dernière;

2015-10-331

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil mandate Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour représenter la municipalité dans le cadre des procédures d'appel dans les dossiers d'infractions relatifs aux propriétés du 190 et du 642, chemin du lac-Huron.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Mandat ingénierie rampe de mise à l'eau pour bateaux

CONSIDÉRANT la résolution # 2015-08-271 relative aux travaux correctifs de la rampe de mise à l'eau du PPVM;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac a informé la municipalité des types de plans et devis nécessaires;

2015-10-332

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis incluant :

- Plans pour approbation MDDELCC, incluant les révisions/modifications pouvant être exigées par le MDDELCC;
- Plans pour soumission et plans de construction;
- Clauses techniques générales et clauses techniques particulières, incluant toutes les mesures d'atténuation environnementale pour la réalisation des travaux;
- Bordereau de soumission / incluant la description des articles du bordereau spécifique à ce projet.

Il est de plus résolu que le conseil autorise la directrice générale à donner le mandat au plus bas soumissionnaire conforme. Le contrat sera entériné à la séance subséquente à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Cession pour fins de parcs – Raymond Lefebvre et fils secteur lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT l'offre déposée par le promoteur Raymond Lefebvre et fils pour la cession aux fins de parcs dans le secteur du lac-du-missionnaire et de la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que le conseil demande de traiter chacun des dossiers de façon distincte;

2015-10-333

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil mandate le maire, et les conseillers messieurs Yvon Bourassa et Réjean Gauthier pour discuter avec le promoteur du projet avant que le conseil rende une décision.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Dépôt suivi comité d'animation de la bibliothèque

CONSIDÉRANT la planification en préparation du comité de suivi de la bibliothèque Rita-Brouillette;

2015-10-334

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport de suivi du comité d'animation de la Bibliothèque Rita-Brouillette de septembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Appui demande FDT, club de golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT la mise en place du Fonds de développement des territoires à la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les projets des organismes à but non lucratif sont admissibles à ce fonds;

CONSIDÉRANT que le club de golf le St-Rémi désire déposer une demande visant deux objectifs soit :

- Améliorer la qualité du produit offert à la clientèle tout en diminuant les coûts d'entretien par l'achat d'équipements spécialisés adaptés aux types de terrains sur le parcours;
- Voir à des activités de promotion et de la publicité pour augmenter la clientèle ainsi que la possibilité d'ajouter deux nouveaux sports sur le site.

CONSIDÉRANT que le Club de golf le St-Rémi de Lac-aux-Sables est le seul club de golf du territoire de la MRC de Mékinac;

2015-10-335

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil appuie le Club de golf le St-Rémi dans sa demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires à la MRC de Mékinac pour son projet d'amélioration et de promotion.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Assurée additionnel CMVDEL

CONSIDÉRANT que la réalisation des activités de la Fête Estivale est chapeauté par le Comité de mise en valeur et de développement économique local de Lac-aux-Sables (CMVDEL);

CONSIDÉRANT que les activités sont couvertes par la police d'assurance de la municipalité;

2015-10-336

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil confirme à la Mutuelle des Municipalités du Québec que le Comité de mise en valeur et de développement économique local de Lac-aux-Sables (CMVDEL) est un assuré additionnel de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Paiement ressource commune Réseau en loisirs pour les camps de jour

CONSIDÉRANT que le Carrefour Emploi Mékinac fournit une ressource commune de soutien pour les camps de jour des municipalités membres du Réseau en loisirs de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les services de la ressource ont été utilisés à l'été 2015;

2015-10-337

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise le paiement de 230,96 \$ à Carrefour Emploi Mékinac selon la répartition des coûts préparée par le Réseau en loisirs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Église St-Léopold d'Hervey-Jonction

CONSIDÉRANT que dans l'une des actions prioritaires de Culture Mékinac, l'axe d'intervention est de conserver adéquatement le patrimoine de Mékinac, de répertorier, archiver et valoriser les héritages du territoire ainsi que rendre accessible les héritages mékinacois à la population d'ici et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, ainsi que plusieurs municipalités, ont une politique culturelle, ayant comme important objectif, d'enrichir notre mémoire collective pour en bénéficier dès à présent et se donner les moyens pour que cet héritage soit transmis adéquatement aux générations futures;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de Mékinac, ont des sociétés d'histoire qui ont besoin de lieu d'archivage ainsi qu'un lieu d'échange;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de lieu commun pour la conservation du patrimoine dans la région de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'église de la paroisse de St-Léopold d'Hervey-Jonction deviendra inoccupée, qu'elle est un patrimoine bâti important et l'offre de la fabrique de la vendre pour 1 \$;

CONSIDÉRANT qu'il existe à Portneuf un centre d'archives d'une grande importance et qu'il est fréquenté régulièrement par la population;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être admissible à des subventions (FDT);

CONSIDÉRANT qu'un emploi dans Mékinac pourrait être créé;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant d'augmenter la visibilité de la culture dans Mékinac;

2015-10-338

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables propose à la MRC de Mékinac ainsi qu'à Culture Mékinac d'étudier la possibilité d'acquérir l'église de St-Léopold d'Hervey-Jonction dans le but d'en faire un lieu d'archivage culturel régional ainsi qu'un lieu d'échange entre les partenaires municipaux de la culture pour la région de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Scout Mékinak

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'utilisation de la salle du centre communautaire Hervey-Jonction et du terrain pour des activités intérieures et extérieures sur trois jours en novembre 2015 par le groupe Scout Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'un adulte responsable du groupe devra toujours présent sur le site;

2015-10-339

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil permette au groupe Scout Mékinac d'utiliser la salle municipale et le sous-sol du centre communautaire Hervey-Jonction pour la tenue de leur activité à compter de 8 heures le 13 novembre jusqu'à 16 heures le 15 novembre 2015 pour un montant total de 50 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.3 Demande d'appui CPTAQ — Érablière Batiscan, lots 333-334

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande n'est cultivé que sur environ un hectare seulement et que la demande permettra de mettre en exploitation une érablière de 22 ha qui ne l'est pas actuellement et qui le serait pas non plus sans changement de propriétaire;

ATTENDU QUE la partie cultivée que le propriétaire désire conserver avec sa partie résidentielle demeurera en culture;

ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le demandeur;

ATTENDU QUE le projet permettra de consolider une exploitation acéricole existante;

ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu que la demande ne vise pas d'ajout d'usages à des fins non agricoles;

ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté;

ATTENDU QUE l'homogénéité du secteur sera préservée;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;

ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE l'érablière est localisée dans un ensemble forestier selon le schéma d'aménagement régional dont l'objectif majeur de ce type d'ensemble est la protection des érablières;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

2015-10-340

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par Érablière Batiscan inc, signée par monsieur Claude Bronsard le 15 septembre 2015 pour une partie des lots 333 et 334 du 1er rang Price, paroisse de St-Ubalde auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 34

Fin : 20 h 45

Monsieur le maire invite les gens présents à l'assemblée à venir lors des portes ouvertes qui se tiendront le 23 octobre 2015 à compter de 17h au centre communautaire Hervey-Jonction.

7.3 Levée de l'assemblée

2015-10-341

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la séance soit levée à 20 h 46.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 03 NOVEMBRE 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Renouvellement contrat assurance collective octobre 2015 à septembre 2016

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'octobre 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, octobre 2015

3. Sécurité publique

- 3.1 Formation officier non-urbain
- 3.2 Nomination de chef aux opérations
- 3.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 3.4 Formation RCR

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Dossier MTQ : ponceau route 363
- 4.2 Raccordement services aqueduc et égout rue Cloutier et rue Pronovost
- 4.3 Offre de contrat de balayage de la chaussée – MTQ

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - lots 7A-1 et 7A-p, lac-Brûlé
- 5.2 Demande de dérogation mineure - lots 9-p et 10-p, lac-Brûlé
- 5.3 Mandat ingénieur - rampe de mise à l'eau PPVM

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Adoption plan d'action culturel 2015-2019 de Lac-aux-Sables
- 6.2 Nomination annuelle des représentants officiels - Réseau Biblio
- 6.3 Achat de calendrier 2016 - Appartenance Mauricie

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Club de golf le St-Rémi
 - 7.1.2 Opération Nez Rouge
- 7.2 Motion de félicitations
 - 7.2.1 CRPQ, Prix Hommage aux innovations sociales de l'Université Laval – 2015
 - 7.2.2 Journées de la Culture
 - 7.2.3 Portes ouvertes centre communautaire Hervey-Jonction
- 7.3 Gala reconnaissance - offre publicitaire
- 7.4 Date discours du maire
- 7.5 Varia
- 7.6 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.7 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 03^e jour du mois de novembre deux mille quinze (03 novembre 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller

Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur le conseiller Sylvain Robert est absent lors de cette séance.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-11-342

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 3 novembre 2015 tel que présenté et en laissant le point Varia ouvert.

Le point 5.3 est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2015

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2015 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-11-343

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de novembre 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-11-344

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de novembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 40

Fin : 19 h 58

1.6 Renouvellement contrat assurance collective octobre 2015 à septembre 2016

CONSIDÉRANT le document de proposition de renouvellement du contrat d'assurance-collective pour la période d'octobre 2015 à septembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce rapport fait état des modifications recommandées et qu'il a été présenté par ASQ consultant en assurance collective de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait partie d'un collectif d'assurance par le biais de la MRC de Mékinac;

2015-11-345

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte le dépôt du contrat de renouvellement d'assurance collective de la Croix Bleue pour la période d'octobre 2015 à septembre 2016. Il est de plus résolu de demander qu'une rencontre soit faite avant le début du processus de négociation pour le prochain contrat afin de voir aux modalités de renouvellement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois d'octobre 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Julie Ricard et monsieur Nicolas Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-11-346

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 octobre 2015, au montant de 35 667,73 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses préautorisées au montant de 183 304,67 \$

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 octobre 2015.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2015-11-347

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant av. tx	Budget
Mandat Ressources humaines	5 000 \$	Virement de honoraires professionnels Administration vers Ressources Humaines

2. Loisirs

Description	Montant av. tx	Budget
Activité reconnaissance des bénévoles (ajout budgétaire)	500 \$	Activité municipale

3. Sécurité Incendie

Description	Montant av. tx	Budget
--------------------	---------------------------	---------------

Boyaux, casques et identification	4 050 \$	Budget équipements 2015
Support à siphon et lances	3 000 \$	Budget 2015 investissement incendie

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursement élus, octobre 2015

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois d'octobre 2015.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Formation officier non-urbain

CONSIDÉRANT l'offre de formation pour "Officier non-urbain";

2015-11-348

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Hugo-Stéphane Lavoie à la formation "Officier non urbain" qui se tiendra à Saint-Marc-des-Carières d'une durée de quatre-vingt-dix heures sur six fins de semaine. Les frais de formation de 1 700 \$ et de transport seront à la charge de la municipalité. Les frais d'inscription sont imputés au surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Nomination de chef aux opérations

Madame Julie Ricard se retire pour la présentation et la prise de décision de cette résolution.

CONSIDÉRANT que le poste de chef aux opérations du Service en sécurité incendie est occupé de façon intérimaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie sur les qualifications, l'intérêt et la disponibilité des effectifs internes pour l'occupation d'un tel poste;

2015-11-349

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables nomme à titre de chef aux opérations du service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables, monsieur Hugo-Stéphane Lavoie à compter du 1er décembre 2015 pour une période probatoire d'une année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables prévoit, selon l'évaluation du directeur, la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

2015-11-350

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard et appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de présenter une demande d'aide financière 2016 dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 Formation RCR

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie sur la mise à jour des effectifs pour la formation de réanimation cardiorespiratoire;

2015-11-351

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription de quatre pompiers à la formation RCR. Les frais d'inscription au montant de 125 \$ plus taxes par pompier et de transport seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Dossier MTQ : ponceau route 363

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Transports du Québec datée du 14 septembre 2015 pour la réfection d'un ponceau sur la route 363 à proximité de la limite municipale de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le MTQ propose que les frais soient assumés complètement par la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que l'entretien de cette route est à la charge du MTQ, mais que l'emprise est considérée appartenir à la municipalité;

2015-11-352

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal propose au ministère des

Transports du Québec que les frais relatifs à la réfection de ce ponceau soient partagés entre la municipalité et le MTQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Raccordement services aqueduc et égout rue Cloutier et rue Pronovost

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et les recommandations de l'ingénieur de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra conclure une entente de servitude notariée pour les travaux du secteur de la rue Pronovost avant la réalisation des travaux;

2015-11-353

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal confirme qu'il autorise la réalisation au cours de l'année 2016 des travaux suivants :

- Remplacement de 400 mètres de conduite de refoulement par une conduite d'égout sanitaire sur la rue Cloutier;
- Raccordement de deux propriétés à la conduite d'aqueduc de la rue Cloutier;
- Prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Pronovost à partir de la rue Ste-Marie.

Il est de plus résolu que le conseil autorise le dépôt des demandes de certificats d'autorisation nécessaires à ces travaux, s'il y a lieu, auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Offre de contrat de balayage de la chaussée – MTQ

CONSIDÉRANT l'étude de l'offre de contrat de la part du MTQ pour le balayage de la chaussée dans les périmètres urbains pour les routes 363 et 153;

2015-11-354

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil décline l'offre du ministère des Transports du 19 octobre 2015 pour le balayage de la chaussée pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - lots 7A-1 et 7A-p, lac-Brûlé

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-358 - # 2015-359 déposée le 7 octobre 2015 concernant un projet de chemin, soumise par monsieur Louis Tremblay pour les lots 7A-1 et 7A-p (matricules #8999-12-1075 et 8899-82-6045), chemin du lac-Brûlé.

Relativement à l'article 7.4 du règlement de lotissement # 2013-516, cette demande vise :

- l'abaissement de la largeur d'emprise d'un chemin privé à 10 mètres au lieu de 15 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation telle que présentée conditionnellement à ce que cette emprise ne soit utilisée que pour desservir le lot 7A-1 à partir du chemin Beaupré. Si un bâtiment principal futur ou existant sur un autre lot est desservi par le futur chemin, l'emprise devra être portée à 15 mètres.

Il y a lieu de préciser que la présente demande de dérogation ne vise qu'à obtenir un assouplissement à la réglementation municipale par le conseil si un droit de passage en vertu du Code civil est obtenu par le demandeur.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le demandeur monsieur Louis Tremblay n'est pas présent dans l'assemblée.

Les propriétaires du site où la dérogation serait réalisée ne sont pas présents dans l'assemblée.

Suite à la présentation des personnes intéressées, le conseil prend la résolution suivante :

CONSIDÉRANT que le lot 7A-1 est enclavé au sens de l'article 997 du Code Civil;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un chemin pour desservir une seule propriété soit celle du lot 7A-1 appartenant au demandeur;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une emprise de 10 mètres, toujours dans le but de desservir une seule propriété présente moins d'impact qu'une emprise de 15 mètres;

CONSIDÉRANT qu'une emprise de 10 mètres permettrait l'aménagement d'une voie carrossable de largeur suffisante pour permettre le passage de camion notamment pour la vidange de fosse septique;

CONSIDÉRANT que le demandeur indique avoir déterminé avec un arpenteur la meilleure localisation en fonction de la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT que si le fond servant est utilisé en faveur d'un bâtiment principal sur un autre lot que celui du lot 7A-1, l'impact sera différent et que l'emprise réglementaire de 15 mètres devra être respectée;

CONSIDÉRANT que la décision du conseil sur cette demande de dérogation vise à permettre un assouplissement de la réglementation utilisée dans le cas éventuel de la cession d'une servitude de passage;

2015-11-355

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte cette demande de dérogation mineure #2015-358 - #2015-359 de monsieur Louis Tremblay pour l'abaissement de l'emprise à 10 mètres au lieu de 15 mètres pour un potentiel chemin sur le lot 7A-p, matricule 8899-82-6045 débutant au chemin Beaupré et se terminant au lot 7A-1. La présente recommandation est conditionnelle à ce que cette emprise ne soit utilisée que pour desservir le terrain comprenant le lot 7A-1, soit actuellement le matricule # 8999-12-1075. Un aménagement de virage devra être prévu sur le plan du chemin tel que prescrit au règlement de lotissement pour un chemin sans issue. Si le chemin est utilisé pour desservir un bâtiment sur un autre terrain, l'emprise devra être portée à 15 mètres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure - lots 9-p et 10-p, lac-Brûlé

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2015-129 déposée le 7 octobre 2015 concernant un projet d'abattage de matière ligneuse, soumise par Goforest inc. pour les lots 9-p et 10-p, (matricule #9096-07-0575) chemin du lac-Brûlé.

Relativement à l'article 28.8 du règlement de zonage # 2013-518, la demande consiste, dans une zone de protection du couvert forestier en sensibilité faible, à:

- l'augmentation de la superficie de coupe d'un seul tenant à 6,3 ha au lieu de 1 ha pour un peuplement de catégorie # 1;
- et l'augmentation de la superficie maximale d'aires coupées à 49,5 % au lieu de 33 % d'une même propriété.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation telle que présentée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le représentant du propriétaire du site monsieur Pierre Gosselin est présent dans l'assemblée.

À la suite de la présentation des personnes intéressées, le conseil prend la résolution suivante :

CONSIDÉRANT les informations déposées par l'ingénieur forestier au soutien de la demande;

2015-11-356

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure 2015-129 déposée le 7 septembre 2015 par Goforest pour la propriété portant le matricule 9096-07-0575 sur les lots 9-p et 10-p.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.3 Mandat ingénieur - rampe de mise à l'eau PPVM

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Adoption plan d'action culturel 2015-2019 de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la présentation d'un plan d'action 2015-2019 proposé par le Comité Arts et Culture;

CONSIDÉRANT que les recommandations proviennent d'une démarche effectuée par le comité Arts et Culture suite à une consultation publique élargie;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du conseil;

2015-11-357

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte le plan d'action culturel 2015-2019 de la municipalité de Lac-aux-Sables avec les modifications et ajouts discutés par le conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Nomination annuelle des représentants officiels - Réseau Biblio

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque municipale Rita-Brouillette est membre du Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT que les représentants officiels, soit un élu et le coordonnateur, doivent être nommés annuellement pour exercer le droit de vote aux assemblées générales;

2015-11-358

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil nomme madame Dominique Lavallée, conseillère et

madame Lucie Charest, coordonnatrice de la Bibliothèque Rita-Brouillette, représentantes officielles de la municipalité de Lac-aux-Sables au Réseau Biblio.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Achat de calendrier 2016 - Appartenance Mauricie

2015-11-359

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'entériner la commande auprès d'Appartenance Mauricie, de 25 calendriers historiques 2016 portant sur l'alimentation en Mauricie, pour un montant total de 250 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Club de golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT les demandes de subventions obtenues par le Club de Golf le St-Rémi, notamment provenant du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que la municipalité juge important la réussite du plan de relance du club de golf le St-Rémi;

2015-11-360

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables accorde une aide financière, correspondante à la valeur des taxes municipales excluant les taxes pour les ordures et la vidange des fosses septiques, à titre d'engagement local pour l'exercice 2016. L'engagement sera revu annuellement selon l'avancement du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Opération Nez Rouge

2015-11-361

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables verse un montant de 100 \$ à la campagne de financement 2015 d'Opération Nez Rouge.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Motion de félicitations

7.2.1 CRPQ, Prix Hommage aux innovations sociales de l'Université Laval – 2015

2015-11-362

Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations à madame Louise Boucher et son équipe du Réseau des Centres de ressources périnatales (CRP) pour le prix Hommage aux innovations sociales de l'Université Laval – 2015 le 7 octobre dernier. Le CRP s'est vu décerner un certificat de reconnaissance pour leur contribution exceptionnelle au succès de l'innovation pour le projet : *Relevailles : connaissances au coeur d'une innovation de soutien postnatal*. Félicitations!

7.2.2 Journées de la Culture

2015-11-363 Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations au comité Arts et Culture Lac-aux-Sables pour la tenue des journées de la Culture les 25 et 26 septembre 2015 ainsi qu'aux artistes et exposants qui ont agrémenté ces activités. La population était de la partie. Bravo!

7.2.3 Portes ouvertes centre communautaire Hervey-Jonction

2015-11-364 Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations à mesdames Stéphanie Ricard, Julie Ricard, Dominique Lavallée ainsi que leur équipe pour la préparation et la présentation de l'activité *Portes ouvertes historiques* au centre communautaire le 23 octobre dernier. Cette activité permettait aux visiteurs, tout en effectuant la visite du centre fraîchement rénové, de revoir la magnifique collection des reproductions des bâtiments du secteur Hervey-Jonction réalisées par monsieur Georges-Étienne Côté. Félicitations!

7.3 Gala reconnaissance - offre publicitaire

2015-11-365 Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables participe à l'offre publicitaire relative au gala reconnaissance de la Chambre de commerce par l'achat d'une publicité format carte d'affaires au montant de 179 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Date discours du maire

2015-11-366 Monsieur le maire, Jean-Claude Tessier annonce aux membres du conseil et à la population que la présentation des états financiers 2014 et le discours du maire 2015 se tiendront le 17 novembre 2015 à 19h30 à la salle municipale Lac-aux-Sables. Bienvenue à tous.

7.5 Varia

Aucun point

Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 29
Fin : 20 h 38

7.6 Levée de l'assemblée

2015-11-367 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la séance soit levée à 20 h 39.

S. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ novembre 2015.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2014
- 1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.5 Lecture du discours du maire
- 1.6 Deuxième période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

2. Trésorerie

aucun point

3. Sécurité publique

aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

aucun point

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

aucun point

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

aucun point

7. Autres sujets

- 7.1 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 17^e jour du mois de novembre deux mille quinze (17 novembre 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller

Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Messieurs les conseillers Nicolas Hamelin et Sylvain Robert sont absents lors de cette séance.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que l'avis de convocation a été donné, conformément aux dispositions du Code municipal, la session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-11-368

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre

Suite à la présentation des états financiers au 31 décembre 2014, effectuée par monsieur Guy Désaulniers CA de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l.;

2015-11-369

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le rapport d'audit de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l et le rapport financier pour l'exercice 2014 présentant un surplus de 85 179 \$ des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales et un surplus de 27 022 \$ pour les activités d'investissements à des fins fiscales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 43

Fin : 19 h 44

1.5 Lecture du discours du maire

2015-11-370

Le maire, monsieur Jean-Claude Tessier, procède à la lecture du discours du maire 2015 conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal.

Ce discours sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité et disponible sur le site internet de la municipalité (www.lac-aux-sables.qc.ca).

1.6 Deuxième période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 20

Fin : 20 h 41

2. TRÉSORERIE

aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

aucun point

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Levée de l'assemblée

2015-11-371

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 20 h 42.

T. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ novembre 2015.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 01 DÉCEMBRE 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Organigramme conseil municipal 2016
- 1.7 Adoption calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016
- 1.8 Nomination maire suppléant 2016
- 1.9 Fermeture des bureaux administratifs pour la période du congé des fêtes
- 1.10 Paiement des congés de maladie en banque
- 1.11 Dépôt du registre des « dons reçus » par les membres du conseil pour l'année 2015
- 1.12 Appel d'offres – site web
- 1.13 Licence accordée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec Sites Web

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de novembre 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Avis séance extraordinaire adoption des prévisions budgétaires 2016
- 2.4 Autorisation frais de remboursement élus, novembre 2015
- 2.5 Dépôt de la liste des comptes à recevoir – Taxes municipales

2.6 Affectations des surplus aux immobilisations.

3. Sécurité publique

3.1 Permis de boisson - Souper des PR 13 février 2016

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Rapport d'inspection Route Boutet
- 4.2 Contrat 2016, 2017 et 2018, Fauchage des chemins
- 4.3 Entériner lettre 420, Lac-du-Missionnaire
- 4.4 Abrogation résolution 2014-12-419 et mandat - ingénierie MRC de Mékinac, plan d'ensemble
- 4.5 Demande compensation chemin à double vocation
- 4.6 Non-Déneigement route Julien
- 4.7 Demande de branchement à l'égout - Chemin Ste-Marie
- 4.8 Demande d'avis juridique - Chemin Ste-Marie

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Mandat ingénieur MRC - rampe de mise à l'eau PPVM et demande de c.a.
- 5.2 Adoption d'orientations suite aux recommandations du CCE et groupe de travail
- 5.3 Demande Association lac Huron - frais d'analyse de l'eau
- 5.4 Renouvellement des membres aux sièges #2 et #4 du Comité consultatif d'urbanisme
- 5.5 Panneaux de bienvenue

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Entériner états financiers 2014 OMH Lac-aux-Sables et autorisation paiement
- 6.2 Fête de Noël des enfants
- 6.3 Plaisirs d'hiver
- 6.4 Ressource Carrefour emploi Mékinac

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Fondation du CSSS de l'Énergie
 - 7.1.2 ~~Centraide~~
 - 7.1.3 Boite à cadeaux
- 7.2 Résolution d'appui, Municipalité de Blue Sea
- 7.3 Motion de félicitations HSL usinage numérique - Gala reconnaissance Desjardins
- 7.4 Varia
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 1^{er} jour du mois de décembre deux mille quinze (01 décembre 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller

Monsieur Sylvain Robert, conseiller

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller

Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur le conseiller Nicolas Hamelin est absent lors de cette séance.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-12-372

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 1^{er} décembre 2015 avec les modifications suivantes:

- le titre du point 1.7 est modifié pour: Avis de motion pour modifier le règlement fixant la tenue des séances du conseil,
- le titre du point 2.3 est modifié pour: Avis de séances extraordinaires,
- le point 7.1.2 est retiré,

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 03 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2015-12-373

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de décembre 2015, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de novembre 2015 et devant être présentée au conseil;

2015-12-374

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de décembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 40

Fin : 19 h 48

1.6 Organigramme conseil municipal 2016

CONSIDÉRANT que le conseil débute la troisième année de son mandat;

2015-12-375

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables nomme les conseillers attirés à chacun des départements municipaux, à savoir :

Département	Conseiller porte-parole	Poste
Administration	Jean-Claude Tessier	Maire
Sécurité publique	Réjean Gauthier	Conseiller siège # 5
Bibliothèque	Dominique Lavallée	Conseillère siège # 6
Loisirs, parcs et terrains de jeux	Nicolas Hamelin Julie Ricard	Conseiller siège # 2 Conseillère siège #1
Familles, Sport et activités	Julie Ricard	Conseillère siège # 1
Aînés (MADA) (en remplacement)	Yvon Bourassa (Julie Ricard)	Conseiller siège # 3 Conseillère siège # 1
Salles municipales et bâtiments municipaux (LAS & HJ)	Sylvain Robert Réjean Gauthier	Conseiller siège # 4 Conseiller siège # 5
Transport (voirie – déneigement - signalisation)	Yvon Bourassa Sylvain Robert	Conseiller siège # 3 Conseiller siège # 4
Relations avec les comités	Jean-Claude Tessier	Maire
Égout	Sylvain Robert Yvon Bourassa	Conseiller # 4 Conseiller siège # 3
Aqueduc	Yvon Bourassa	Conseiller siège # 3
Éco-centre / Matières résiduelles	Yvon Bourassa	Conseiller siège # 3
Urbanisme	Yvon Bourassa	Conseiller siège # 3
Environnement	Nicolas Hamelin Réjean Gauthier	Conseiller siège # 2 Conseiller siège # 5
Développement économique	Julie Ricard	Conseillère siège # 1
Développement social et OMH	Dominique Lavallée	Conseillère siège # 6
OMH	Réjean Gauthier	Conseillère siège # 5
Développement culturel	Dominique Lavallée	Conseillère siège # 6
Ressources humaines et Relations de travail	Jean-Claude Tessier Nicolas Hamelin Dominique Lavallée	Maire Conseillère siège # 2 Conseillère siège # 6
Finances	Jean-Claude Tessier	Maire

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Avis de motion pour modifier le règlement fixant la tenue des séances du conseil

2015-12-376 Monsieur Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement modifiant la tenue des séances ordinaires du conseil

1.8 Nomination maire suppléant 2016

2015-12-377 Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil nomme madame Julie Ricard, conseillère à titre de mairesse suppléante pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Fermeture des bureaux administratifs pour la période du congé des fêtes

2015-12-378 Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes soit du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Paiement des congés de maladie en banque

2015-12-379 Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu d'autoriser la directrice générale à rembourser les heures en banque des congés de maladie au 31 décembre 2015 à tous les employés municipaux, selon les modalités de la convention collective et des contrats de travail.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.11 Dépôt du registre des « dons reçus » par les membres du conseil pour l'année 2015

ATTENDU que le conseiller Nicolas Hamelin a déjà déclaré par écrit n'avoir reçu aucun élément décrit ci-dessous;

2015-12-380 Tous les membres du conseil déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui est interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus durant l'année 2015.

1.12 Appel d'offres – site web

2015-12-381 Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la municipalité autorise la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative et la directrice générale adjointe à procéder à un appel d'offres sur invitation portant le numéro # 2015-12-01 à au moins trois soumissionnaires, pour la refonte du site web municipal. L'ouverture des soumissions se fera le 25 janvier 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.13 Licence accordée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec Sites Web

CONSIDÉRANT que depuis 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a un programme de collecte de sites Web, qui lui permet d'effectuer une copie de sites Web pour des fins de recherche historique.

2015-12-382

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise la signature de la licence accordée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec– Sites Web par la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de novembre 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvon Bourassa et monsieur Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2015-12-383

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 novembre 2015, au montant de 95 737,64\$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 85 737,29\$

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 novembre 2015.

*Katy Bacon, OMBE
Directrice générale adjointe*

2.2 Engagement de crédits

2015-12-384

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que l'engagement de crédits suivant soit adopté :

1. Sécurité Incendie

Description	Montant av. tx	Budget
Support à boyaux pour camion pompe-citerne #405	600 \$	#02-22020-649 Pièces & accessoires - Camion incendie

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Avis séances extraordinaires

2015-12-385

Monsieur le maire confirme aux membres du conseil l'avis de séance extraordinaire du 17 décembre 2015 à 19:30 relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2016 et le plan triennal d'immobilisation 2016-2017-2018.

Monsieur le maire donne également avis qu'immédiatement après cette séance extraordinaire suivra une autre séance extraordinaire relativement à l'adoption d'un règlement modifiant la tenue des séances ordinaires du conseil et relativement à l'adoption du calendrier des séances ordinaires de 2016.

Bienvenue à tous

2.4 Autorisation frais de remboursement élus, novembre 2015

2015-12-386

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de novembre 2015.

2.5 Dépôt de la liste des comptes à recevoir – Taxes municipales

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2015-12-387

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables :

- approuve l'état déposé par la directrice générale adjointe pour un total dû incluant les intérêts et pénalités au 1^{er} décembre 2015 de 125 825,62\$, présentant 154 contribuables ayant un solde de plus de 10 \$;

- autorise à faire parvenir une mise en demeure pour les comptes présentant un solde de plus de deux ans, à défaut d'entente, les dossiers pourront être transmis à la Cour municipale.

- envoie un avis écrit par lettre recommandée pour les comptes présentant un solde de plus de 1 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.6 Affectations des surplus aux immobilisations.

CONSIDÉRANT les résolutions 2015-04-143 et 2015-07-228,

2015-12-388

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal confirme que les montants suivants sont portés au surplus d'immobilisations affectées des années antérieures:

Piano Baldwin	2 603,68 \$
Travaux rue Bourassa	16 332,00 \$
Travaux rue du Parc	17 744,00 \$

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller s'enregistre contre cette résolution pour l'affectation au surplus du piano.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Permis de boisson - Souper des PR 13 février 2016

2015-12-389

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle municipale de Lac-aux-Sables par le service des Premiers Répondants pour leur souper annuel le 13 février 2016

et autorise le service à effectuer les demandes de permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans la salle pour la durée de cette activité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Rapport d'inspection Route Boutet

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-168,

2015-12-390

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport de novembre 2015 préparé par le directeur des travaux publics relativement à la première partie de chemin privé de la route Boutet, (lots 26A-9 et 27A-9) et transmettra une copie de ce rapport au promoteur, tel que prévu dans la politique de reprise de chemin privé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Contrat 2016, 2017 et 2018 - Fauchage des chemins

2015-12-391

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accorde le contrat de fauchage des chemins pour les années 2016, 2017, et 2018 à 9153-5773 Québec inc, à un taux de 65\$/heure en fonction des prévisions budgétaires annuelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Entériner lettre 420, Lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et que les dossiers de réclamations civiles lui sont transférés;

CONSIDÉRANT la demande faite par le propriétaire du 420, lac-du-missionnaire sur la position de la municipalité suite à la réponse de l'assureur de la municipalité;

2015-12-392

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil entérine la lettre du 20 novembre 2015 transmise au propriétaire du 420, chemin du lac-du-Missionnaire signée par le maire Jean-Claude Tessier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Abrogation résolution 2014-12-419 et mandat - ingénierie MRC de Mékinac, plan d'ensemble

CONSIDÉRANT l'offre de service par le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la production de plan d'ensemble des réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout et de voirie nécessaire et préalable à la production des plans d'interventions;

CONSIDÉRANT que la MRC utilise les mêmes logiciels que la municipalité contrairement à d'autres fournisseurs;

2015-12-393

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC

de Mékinac pour la production du plan d'ensemble. Il est de plus résolu d'abroger la résolution 2014-12-419 portant sur le même objet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Demande compensation chemins à double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions empruntant annuellement la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an*
chemin Tawachiche	10,8 km	Bois	1 000 voyages

2015-12-394

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 10,8 km pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Non-Déneigement route Julien

CONSIDÉRANT que la route Julien n'a pas été déneigée durant plusieurs années avant les dernières saisons;

CONSIDÉRANT que la route Leduc et le 2^e rang Price sont déneigés;

2015-12-395

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil ne procède pas au déneigement de la route Julien pour la saison hivernale 2015-2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Demande de branchement à l'égout - Chemin Ste-Marie

CONSIDÉRANT qu'une demande de branchement à l'égout a été déposée pour une nouvelle construction sur le terrain du 821-831 de la Passerelle, soit un terrain en bordure du chemin Ste-Marie,

2015-12-396

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil procède à une étude plus approfondie de la demande avant de rendre une décision dans le dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Demande d'avis juridique - Chemin Ste-Marie

CONSIDÉRANT la rencontre de travail avec Me André Lemay relativement au dossier du chemin Sainte-Marie du 30 novembre 2015,

2015-12-397

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Dominique Lavallée et résolu que le conseil mandate Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour obtenir un avis juridique sur la portée d'une entente signée en 1981 et que les conclusions découlant de cet avis juridique soient transmises aux promoteurs concernés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Mandat ingénieur MRC - rampe de mise à l'eau PPVM et demande de c.a.

CONSIDÉRANT les différentes vérifications auprès du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac au sujet de la réfection de la rampe de mise à l'eau du PPVM,

CONSIDÉRANT le plan de mesure corrective du MDDELCC

2015-12-398

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la préparation des plans et devis nécessaires à la réfection de la rampe de mise à l'eau municipale du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin ainsi que pour la préparation et l'envoi de la demande de certificat d'autorisation nécessaire auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour et au nom de la municipalité. Il est de plus résolu d'autoriser le paiement au montant de 562\$ (tarif 2015) devant accompagner la demande de certificat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Adoption d'orientations suite aux recommandations du CCE et groupe de travail

CONSIDÉRANT le rapport du CCE sur l'impact et la gestion future des embarcations à moteur à combustion sur le lac aux Sables de 2012 et la présentation du CCE des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT les consultations auprès du groupe de travail sur l'harmonisation des rampes de mises à l'eau sur le lac aux Sables,

2015-12-399

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte les orientations suivantes:

1: Adoption d'une vision d'avenir: La municipalité doit adopter une vision à long terme qui sera composée de 3 éléments :

- Lac-aux-Sables c'est d'abord un lac;
- La qualité de la source en eau brute de la municipalité doit être protégée;
- Le lac devrait permettre à la majorité des usagers d'en jouir.

2: Adoption d'une politique de substitution: La municipalité doit adopter une politique de substitution graduelle des embarcations à moteur à essence et leur remplacement par des moteurs électriques, avec une cible de 10 ans.

3: Déclaration publique et instauration d'une campagne de sensibilisation: La municipalité doit déclarer publiquement cet orientation, avec ses justifications, et mettre

en place une campagne de sensibilisation et d'éducation destinée aux propriétaires d'embarcations de tendre vers une conversion à une technologie moins polluante jusqu'à l'électrique et adopter un comportement de navigation préservant la qualité de l'eau et la sécurité des usagers.

4: Adoption d'éléments incitatifs: La municipalité doit adopter des incitations à convertir aux moteurs électriques pour ceux qui le désirent (exemples: une borne de recharge électrique à un endroit public, rabais sur chargeurs électriques, un tableau public avec les noms des citoyens ayant convertis à l'électrique (tableau "d'honneur"), petites affiches "Je suis converti à l'électrique" pour les riverains convertis, gratuité pour la mise à l'eau pour les embarcations munies de moteur électrique, organisation d'une démonstration sur le lac en collaboration avec un fournisseur de moteur électrique, etc.).

5: Augmentation des tarifs: La municipalité doit augmenter graduellement le tarif pour la mise à l'eau pour les propriétaires de bateaux à moteurs à combustion (essence), avec interdiction dans un délai de 10 ans suivant l'adoption de la politique. Le groupe de travail a plutôt opté pour une harmonisation et mise en place de mesure sur le contrôle et la gestion des embarcations (bouées).

6: Création d'une patrouille nautique: Organisation pour créer une patrouille nautique estivale sur le lac aux Sables (et d'autres lacs du territoire au besoin). Le mandat sera principalement d'inciter les opérateurs d'embarcations à réduire leur vitesse, de pratiquer la prudence et le civisme sur le lac et de suivre les pratiques et règlements de sécurité en tout temps.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Demande Association lac Huron - frais d'analyse de l'eau

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des résidents du lac Huron pour une aide financière de 271,25 \$ relative au programme RSVL pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que le lac Huron est situé en aval du bassin versant du lac aux Sables;

2015-12-400

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil collabore avec l'association des résidents du lac Huron par une contribution de 135,63 \$ relativement aux frais d'analyses 2014 de la qualité de l'eau dans le cadre du programme de suivi volontaire des lacs (RSVL) du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Renouvellement des membres aux sièges #2 et #4 du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que les mandats de messieurs Normand Lapointe et Richard Lavallée en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme aux sièges # 2 et # 4 se terminent le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'ils ont manifesté leur intérêt à continuer à siéger sur le CCU;

2015-12-401

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu de mandater monsieur Normand Lapointe au siège # 2 et monsieur Richard Lavallée au siège # 4 du comité consultatif d'urbanisme pour deux ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.5 Panneaux de bienvenue

CONSIDÉRANT les différents concepts étudiés pour les nouveaux panneaux de bienvenue sur le territoire;

CONSIDÉRANT le budget prévu pour cet investissement;

2015-12-402

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu d'accepter l'offre de services déposée par Ôze Publicité pour un montant de 5 198 \$ en plus des taxes applicables en fonction de l'option #3 pour quatre affiches.

Il est de plus résolu d'autoriser l'offre de service d'Ôze publicité pour le remplacement du panneau principal de la Place Julien-Rivard pour un montant de 2 529\$ en plus des taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Entériner états financiers 2014 OMH Lac-aux-Sables et autorisation paiement

2015-12-403

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil entérine les états financiers 2014 pour l'Office municipal d'Habitation Lac-aux-Sables et autorise le versement des quotes-parts 2014 pour l'Office municipal d'habitation pour un montant de 3 377 \$ pour le programme d'habitation à loyer modique et un montant de 1 819 \$ pour le programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Fête de Noël des enfants

CONSIDÉRANT la fête de Noël annuelle, pour les enfants et petits enfants du territoire et les enfants fréquentant l'école le Sablon d'Or et leurs frères et soeurs, organisée par madame Nancy Bélanger, responsable nommée par la municipalité et son équipe de bénévoles;

2015-12-404

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité autorise l'utilisation de la salle municipale de Lac-aux-Sables pour la tenue de la fête de Noël des enfants le 20 décembre 2015 et alloue, selon le nombre d'inscriptions, un budget maximal de 1 200 \$ du budget de la fonction loisirs pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers .

6.3 Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT que la campagne "Plaisirs d'hiver" est de retour cette année sur le territoire de la municipalité;

2015-12-405

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise la tenue d'activités dans le cadre de la campagne "Plaisirs d'hiver" selon la programmation déposée par la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative. Il est de plus résolu que le conseil autorise :

- l'utilisation du quai municipal de la rue Ste-Marie et le rokkaku municipal pour pour l'activité du 3 janvier 2016 ;

- l'utilisation du parc Louis-Philippe-Fugère pour l'activité du 6 février 2016, organisée par le Restaurant le Brinadon (si feu sur le site, autorisé sous réserve du permis de brûlage)

l'utilisation du parc et du chalet Louis-Philippe-Fugère pour l'activité du 20 février 2016 (si feu sur le site, autorisé sous réserve du permis de brûlage)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Ressource Carrefour emploi Mékinac

CONSIDÉRANT la résolution #2015-10-337 autorisant le paiement d'une ressource,

2015-12-406

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise le paiement de la facture corrigée au montant de 373,37\$ au lieu de 230,96\$ du Carrefour emploi Mékinac relative à la résolution 2015-10-337.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Fondation du CSSS de l'Énergie

2015-12-407

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 100 \$ pour la campagne de financement 2015 de la Fondation du CSSS de l'Énergie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers (4).

7.1.2 Centraide

point retiré à l'adoption de l'ordre du jour

7.1.3 Boite à cadeaux

2015-12-408

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 100 \$ pour la campagne 2015 Boîte à cadeaux de la Maison des familles de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Résolution d'appui, Municipalité de Blue Sea

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a transmis aux municipalités membres de la FQM, la résolution # 2015-10-272 adoptée par leur conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la Culture se tiennent annuellement le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble

du territoire québécois, en favorisant le plus grand accès aux arts au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tient aux mêmes dates, ce qui nuit à la présence des maires et de leur visibilité lors des Journées de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-aux-Sables participe annuellement aux Journées de la Culture;

2015-12-409

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard et appuyé par madame Dominique Lavallée que la municipalité de Lac-aux-Sable appuie la municipalité de Blue Sea dans leur demande à la Fédération québécoise des municipalités, de la possibilité de changer les dates du congrès annuel afin de ne pas nuire à la présence des élus lors des activités entourant les Journées de la Culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7.3 Motion de félicitations HSL usinage numérique - Gala reconnaissance Desjardins

2015-12-410

Le maire et les membres du conseil s'associent pour féliciter l'entreprise HSL usinage numérique, lauréate du prix Coup de coeur de la municipalité au gala Reconnaissance Desjardins de la Chambre de commerce de Mékinac le 20 novembre dernier.

Bravo et bonne continuité.

7.4 Varia

aucun point ajouté

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 25
Fin : 20 h 47

7.6 Levée de l'assemblée

2015-12-411

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la séance soit levée à 20 h 47.

U. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Katy Bacon, OMBE
Directrice générale adjointe

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ décembre 2015.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
- 1.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 1.5 Adoption du budget de l'exercice 2016
- 1.6 Période de questions – Parole à l'assemblée

2. Trésorerie

Aucun point

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

Aucun point

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

Aucun point

6. Loisirs et culture

Aucun point

7. Autres sujets

- 7.1 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 17^e jour du mois de décembre deux mille quinze (17 décembre 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jean-Claude Tessier, maire

Julie Ricard, conseillère
Nicolas Hamelin, conseiller
Yvon Bourassa, conseiller
Sylvain Robert, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITE

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été expédiés, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix-neuf trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-12-412

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2015 tel que proposé et en ajoutant le point suivant étant donné la présence de tous les membres du conseil à cette séance extraordinaire:

1.7 Avis de motion Règlement de taxation 2016

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

2015-12-413

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, totalisant des dépenses d'investissement de 1 137 076 \$ pour 2016, 357 000 \$ pour 2017 et 72 000 \$ pour 2018

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens pour les questions sur le plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

Début : 19 h 45

Fin : 20 h 01

1.5 Adoption du budget de l'exercice 2016

2015-12-414

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2016, totalisant des dépenses de fonctionnement de 2 824 620 \$ et des dépenses d'investissements de 1 137 076 \$ \$ avant la charge d'amortissement. Le budget total de l'exercice 2016, incluant la charge d'amortissement annuelle (528 104 \$), est de 4 489 800 \$

Monsieur Réjean Gauthier s'enregistre contre l'adoption de ces prévisions.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

Monsieur le maire fait la présentation de la variation prévue au compte de taxes 2016, avant l'adoption du règlement de taxation annuelle.

1.6 Période de questions – Parole à l'assemblée

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens pour les questions sur le budget de l'exercice 2016.

Début : 20 h 28

Fin : 20 h 49

1.7 Avis de motion Règlement de taxation 2015

2015-12-415

Madame Dominique Lavallée donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente, un règlement de taxation et de tarification des services municipaux de l'année 2016.

2. TRÉSORERIE

Aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Levée de l'assemblée

2015-12-416

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 50.

V. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Katy Bacon, OMBE
Directrice générale adjointe

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ décembre 2015.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 1.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2016

2. Trésorerie

aucun point

3. Sécurité publique

aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Entériner lettre - Chemin Sainte-Marie

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Autorisation description technique -Rénovation cadastrale
- 5.2 Mandat notaire pour cession de terrain, rénovation cadastrale

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Résolution pour l'affichage de poste pour la maison des jeunes
- 6.2 Aménagement des pistes de raquette

7. Autres sujets

- 7.1 Deuxième période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.2 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à la suite de la séance extraordinaire adoptant les prévisions budgétaires 2016 à 20 heures 50 minutes, le 17^e jour du mois de décembre deux mille quinze (17 décembre 2015), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller

Monsieur Sylvain Robert, conseiller

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller

Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été expédiés, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à vingt heures cinquante minutes (20 h 50), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-12-417

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la deuxième séance extraordinaire du 17 décembre 2015 tel que soumis et en ajoutant le point suivant étant donné la présence de tous les membres du conseil à la présente séance extraordinaire:

1.5 Correctifs à apporter - Résolution 2015-12-373

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 52

Fin : 20 h 55

1.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1er décembre dernier mais que le règlement ne sera pas modifié;

2015-12-418

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h30:

12 janvier	5 juillet
2 février	9 août
1 ^{er} mars	6 septembre
5 avril	4 octobre
3 mai	1 ^{er} novembre
7 juin	6 décembre

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Correctifs à apporter - Résolution 2015-12-373

Monsieur Sylvain Robert, conseiller, déclare que suite à une relecture des procès verbaux du 6 octobre 2015 et du 3 novembre 2015, rencontres auxquelles il était absent, qu'il peut avoir un intérêt aux résolutions #2015-10-317 et #2015-11-353 et qu'il n'a pas participé aux discussions du conseil sur ces questions.

CONSIDÉRANT la présente déclaration de monsieur Sylvain Robert;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la résolution d'adoption du procès-verbal du 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015 a été proposé par monsieur Yvon Bourassa;

2015-12-419

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la résolution # 2015-12-373 du 1er décembre 2015 soit modifiée de manière à remplacer le nom du conseiller monsieur Sylvain Robert par celui de monsieur Réjean Gauthier pour l'adoption des procès-verbaux du 3 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Entériner lettre - Chemin Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la résolution 2015-12-397 mandatant Tremblay, Bois Mignault, Lemay pour la production d'un avis juridique;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance en réunion de travail du projet de lettre avant son envoi;

2015-12-420

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil entérine la lettre datée du 7 décembre 2015 de Me André Lemay de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay faisant état de son avis juridique sur la portée d'une entente signée en 1981 entre le maire de l'époque et monsieur Denis Sirois, transmise à ce dernier et en copie conforme à monsieur Renald Savard.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Autorisation description technique -Rénovation cadastrale

CONSIDÉRANT l'étude de l'avis technique dans le cadre de la rénovation cadastrale pour la paroisse de St-Ubalde;

CONSIDÉRANT que certaines parties de chemins fermées à la circulation n'ont jamais été cédées aux propriétaires concernés et qu'il y a lieu de faire une cession en bonne et

due forme pour la régularisation des titres de propriétés avant le dépôt de la réforme pour les propriétés portant les numéros civiques #90, #100 et #490 du 1er rang Price;

2015-12-421

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil entérine le mandat donné à Maurice Champagne a-g 2013 inc. pour la préparation de la description technique nécessaire pour effectuer la cession de parties de chemins fermées sur les parties de lots 336, 337, 363 et 364 du premier rang Price, paroisse de St-Ubalde pour un montant de 1 200,00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Mandat notaire pour cession de terrain, rénovation cadastrale

CONSIDÉRANT que certaines parties de chemins fermées à la circulation n'ont jamais été cédées aux propriétaires concernés et qu'il y a lieu de faire une cession en bonne et due forme pour la régularisation des titres de propriétés pour les propriétés portant les numéros civiques #90, #100 et #490 du 1er rang Price;

CONSIDÉRANT que les transferts de propriétés doivent être enregistrés avant le dépôt de la réforme le 19 janvier 2016;

2015-12-422

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil mandate Me Hélène Samson, notaire pour la préparation de trois contrats relatifs à la cession de parties de lot dans le cadre de la rénovation cadastrale sur les parties de lots 336, 337, 363 et 364 du premier rang Price, paroisse de St-Ubalde pour un montant de 2 007,90\$ incluant les taxes applicables et les frais d'enregistrement.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Résolution pour l'affichage de poste pour la maison des jeunes

2015-12-423

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise l'affichage pour un poste d'animateur pour la maison des Jeunes La ruelle en prévision d'une entrée en poste le 22 janvier 2016. Le comité de sélection est composé de la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative, deux représentants de Partenaire Action Jeunesse et d'un conseiller porte parole aux loisirs. L'engagement de l'animateur ou animatrice sera entériné à la séance du mois de février 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Aménagement des pistes de raquette

CONSIDÉRANT que des pistes de raquette étaient antérieurement sous la supervision du comité des loisirs;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des parties de lots 23, 24 et 25 concernés ont autorisé l'utilisation de leur terrain pour deux pistes de raquette;

CONSIDÉRANT que l'entretien des sentiers sera effectué par des bénévoles;

2015-12-424

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise l'ouverture des sentiers de raquette, notamment par la mise à jour de la signalisation des pistes nommées "Rouge" et "Bleue" dans le secteur de la montagne à proximité du parc Louis-Philippe-Fugère. Les frais de 137,97\$ incluant les taxes sont attribués au budget 2015 volet Signalisation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Deuxième période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 21 h 05

Fin : 21 h 13

7.2 Levée de l'assemblée

2015-12-425

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la séance soit levée à 21 h 13.

W. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Katy Bacon, OMBE
Directrice générale adjointe

« Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ décembre 2015.